

3.3 L'Herpétofaune

3.3.1 Les Amphibiens

Afin d'étudier les populations d'amphibiens présents sur le site, il est important de préciser quelques éléments permettant de mieux connaître leur biologie. Les amphibiens sont des espèces qui possèdent un mode de vie biphasique. Ils passent une partie de leur vie dans l'eau pour se reproduire ou se développer (phase aquatique) et une autre partie de leur vie sur terre, à proximité ou non de zones humides lors de leurs quartiers d'été ou leurs quartiers d'hiver.

Nous abordons tout d'abord ce groupe en effectuant une analyse bibliographique. S'en suit une description des différentes espèces rencontrées lors des prospections de terrain. Une carte située en fin de chapitre synthétise les données concernant les amphibiens : localisation des espèces, des sites de reproduction, des quartiers d'hiver et d'été. Pour finir, nous évaluons les intérêts patrimoniaux de l'herpétofaune, en précisant le statut des espèces par rapport à l'aire d'étude rapprochée et intermédiaire.

3.3.1.1 Analyse bibliographique

Les données bibliographiques concernant les amphibiens proviennent de :

- la base naturaliste « Clicnat » gérée par Picardie nature qui nous permet de connaître les espèces d'amphibiens déjà observées sur les communes de l'aire d'étude rapprochée,
- l'association locale Sepronat basé à Hirson,
- la ZNIEFF de type I « Forêt de la Haye d'Aubenton et bois de Plomion »,
- M. CLARIER, gestionnaire forestier d'une partie de la forêt d'Aubenton dont la parcelle au sein de la zone d'étude rapprochée.

Seules les données de l'aire d'étude rapprochée et intermédiaire ont été analysées pour les amphibiens. Les espèces de ce groupe n'effectuant pas des déplacements très importants, il n'est pas nécessaire d'analyser la bibliographie plus lointaine. Certaines données permettent de compléter les informations sur des amphibiens observés, elles y sont directement intégrées. M. CLARIER nous a confirmé la présence de certaines espèces (Rainette verte, Salamandre tachetée) dans ses parcelles de l'aire d'étude intermédiaire.

Toutes les espèces de la bibliographie ont été observées.

3.3.1.2 Les différentes espèces rencontrées

Huit espèces ont été contactées lors des prospections le **Crapaud commun**, la **Grenouille rousse**, la **Grenouille verte**, la **Rainette verte**, le **Triton alpestre**, le **Triton ponctué**, le **Triton palmé** et la **Salamandre tachetée**.

LE CRAPAUD COMMUN (BUFO BUFO)

Ce Crapaud gris est reconnaissable par ces bourrelets présents à l'arrière de la tête et ses petits « boutons ». Il semble préférer les habitats assez riches en éléments nutritifs et plutôt frais (préférence pour les stations boisées). Il se reproduit en priorité dans des plans d'eau permanents de dimensions assez grandes.

Le Crapaud commun a été observé plusieurs fois au sein de l'aire d'étude rapprochée, toutefois cela a toujours été des individus isolés et en limite avec l'aire d'étude intermédiaire.

Sites de reproduction

Aucune zone de reproduction de cette espèce n'a été observée au sein de l'aire d'étude rapprochée. Par contre le Crapaud commun se reproduit au niveau de l'aire d'étude intermédiaire de façon certaine :

- dans la vallée du Coingt, au niveau d'un plan d'eau ;
- à Malvaux, au niveau d'un étang de pêche ;
- dans la forêt d'Aubenton, au niveau d'étangs forestiers ;
- et très probablement dans toutes les autres vallées environnantes de l'aire d'étude intermédiaire comportant des plans d'eau.

Le Crapaud commun se reproduit tout autour de l'aire d'étude rapprochée mais pas en son sein.



Photo 66 : Crapaud commun, Bufo bufo (Rainette)

Sites d'estivage et d'hivernage

Quelques observations ont été notées en dehors de la période de reproduction, un individu adulte a été vu en déplacement sur la route reliant Lambercy à Coingt, à une centaine de mètres du vallon des Chapillons. Dans le même secteur, un jeune a été observé au sein de l'aire d'étude rapprochée dans la pâture située au sud du plateau central est. Un individu a également été retrouvé écrasé sur le chemin délimitant l'aire d'étude rapprochée à l'est.

La grande majorité de la population exploite les milieux prairiaux et boisés de l'aire d'étude intermédiaire comme sites d'estivage et d'hivernage. Les milieux de l'aire d'étude rapprochée sont globalement très peu propices aux sites d'estivage et d'hivernage. On note tout de même quelques petits secteurs pouvant être utilisés comme quartier d'estivage ou d'hivernage :

- le vallon des Chapillons : un individu vu à proximité ;
- la parcelle boisée à l'est : un individu écrasé à quelques mètres.

Le Crapaud commun peut être présent dans des secteurs précis de l'aire d'étude rapprochée en période estivale et hivernale.

LA GRENOUILLE ROUSSE (RANA TEMPORARIA)

C'est une espèce en général assez commune dans la région. Elle vit dans des milieux terrestres très diversifiés comme les prairies et pâturages, les milieux arrière-littoraux, les forêts de plaine... Elle se reproduit dans des biotopes variés, stagnants ou légèrement courants.

La Grenouille rousse est présente au sein de l'aire d'étude rapprochée et elle s'y reproduit.

Sites de reproduction

Une zone de reproduction a été identifiée au sein de l'aire d'étude rapprochée, il s'agit du réseau de mares sur le plateau est à proximité de la forêt d'Aubenton. De nombreux têtards y ont été observés dans l'une d'elle : une estimation de 15-20 pontes y a été évaluée.

Cette espèce est présente dans la forêt d'Aubenton et dans les différentes vallées environnantes de l'aire d'étude intermédiaire où elle s'y reproduit très probablement.

La Grenouille rousse se reproduit sur l'aire d'étude rapprochée au niveau des mares du plateau est.

Sites d'estivage et d'hivernage

Un jeune individu a été observé en déplacement près du réseau de mares sur le plateau est. Autour de ces mares, friches et prairies sont présentes, ces habitats sont très propices comme site d'estivage pour cette espèce, mais aussi pour ses déplacements migratoires. En ce qui concerne les sites d'hivernage, la Grenouille rousse utilise les boisements. La forêt d'Aubenton est donc tout naturellement le premier site d'hivernage pour cette population.

Hormis le secteur cité précédemment, les milieux de l'aire d'étude rapprochée sont globalement peu propices aux sites d'estivage et d'hivernage. Ailleurs la Grenouille rousse est omniprésente dans les milieux prairiaux et boisés de l'aire d'étude intermédiaire en période estivale et hivernale.

La Grenouille rousse est présente sur l'aire d'étude rapprochée en période estivale et hivernale principalement dans la parcelle boisée et les zones prairiales à l'est.



Photo 67 : Mare de reproduction sur le plateau est avec la forêt d'Aubenton en arrière plan (Rainette)

LA GRENOUILLE VERTE (PELOPHYLAX KL. ESCULENTA)

La Grenouille verte correspond en réalité à un complexe regroupant plusieurs espèces parentales et leurs hybrides. Elle possède une large amplitude écologique. Elle se rencontre dans de nombreux milieux comme les fossés, mares, étangs. Certains auteurs indiquent une préférence pour les plans d'eau plutôt mésotrophes à eutrophes, stagnants, aux berges bien exposées.

La Grenouille verte est présente au sein de l'aire d'étude rapprochée et elle s'y reproduit.

Sites de reproduction

Une zone de reproduction a été identifiée au sein de l'aire d'étude rapprochée, il s'agit du réseau de mares sur le plateau est à proximité de la forêt d'Aubenton.

Cette espèce est présente au niveau des bassins et étangs des différentes vallées environnantes de l'aire d'étude intermédiaire où elle s'y reproduit très probablement.

La Grenouille verte se reproduit sur l'aire d'étude rapprochée au niveau des mares du plateau est.

Sites d'estivage et d'hivernage

Des individus ont été observés près du réseau de mares sur le plateau est. Autour de ces mares, friches et prairies sont présentes, ces habitats sont très propices comme site d'estivage pour cette espèce, mais aussi pour ses déplacements. En ce qui concerne les sites d'hivernage, la Grenouille verte reste généralement à proximité de sa zone de reproduction. Elle s'enfouit dans la vase des mares ou recherche des abris à proximité immédiate, c'est probablement ce qu'elle fait ici.

Hormis le secteur cité précédemment, les milieux de l'aire d'étude rapprochée sont globalement peu propices aux sites d'estivage et d'hivernage. Ailleurs, la Grenouille verte est omniprésente dans les bassins et étangs des vallées environnantes de l'aire d'étude intermédiaire en période estivale et hivernale.

La Grenouille verte est présente sur l'aire d'étude rapprochée en période estivale et hivernale au niveau des mares du plateau est.

LA RAINETTE VERTE (HYLA ARBOREA)

C'est une espèce de plaine dont l'habitat terrestre est composé d'une mosaïque de strates arborées, arbustives et herbacées. L'habitat aquatique est formé de points d'eau stagnants, ensoleillés, souvent riches en végétation aquatique et si possible dépourvus de poissons : étangs, bras-morts, mares, bassins, pannes et marais alcalins, roselières, cariçaies, saulaies, aulnaies, fossés et ruisseaux...

La Rainette verte n'a pas été observée dans l'aire d'étude rapprochée. Sa présence n'a été confirmée que dans la zone d'étude intermédiaire.



Photo 68 : Rainette verte, Hyla arborea (Rainette)

Sites de reproduction

Une zone de reproduction a été identifiée lors de nos prospections : le bassin à Malvaux. D'après les informations de M. CLARIER, la Rainette verte est également présente au niveau des étangs de la forêt d'Aubenton.

La Rainette verte se reproduit au niveau de l'aire d'étude intermédiaire.

Sites d'estivage et d'hivernage

Aucun individu n'a été vu en déplacement. L'espèce reste généralement dans un rayon assez proche de son site de reproduction (quelques centaines de mètres tout au plus). La zone d'étude rapprochée ne présentant quasi pas d'habitat favorable pour l'estivage et l'hivernage, il est peu probable de la retrouver sur la zone.

La Rainette verte n'est pas suspectée sur l'aire d'étude rapprochée en période estivale et hivernale.

LE TRITON PONCTUE (LISSOTRITON VULGARIS)

Le Triton ponctué est une espèce des régions de plaine et de collines. Pour se reproduire, il cherche des eaux stagnantes, plutôt eutrophes, ensoleillées, avec une végétation immergée et rivulaire bien développée. Il ne se trouve qu'en petit nombre en milieu forestier et au bord de cours d'eau lents. Mais il accepte tout de même une grande diversité de plans d'eau. Le Triton ponctué peut être considéré comme une espèce pionnière.

Le Triton ponctué est présent au sein de l'aire d'étude rapprochée et il s'y reproduit.

Sites de reproduction

Deux zones de reproduction ont été identifiées au sein de l'aire d'étude rapprochée, il s'agit du réseau de mares sur le plateau est à proximité de la forêt d'Aubenton. Tout comme le Triton alpestre, plusieurs individus y ont été observés dans chacune d'elles, la population semble viable et pérenne. La deuxième zone de reproduction se situe au niveau d'un trou d'eau dans le vallon des Eburgniers, plusieurs larves y ont été vues.

Cette espèce est probablement présente un peu partout où il y a des mares dans l'aire d'étude intermédiaire, les vallées environnantes lui étant très favorables.

Le Triton ponctué se reproduit sur l'aire d'étude rapprochée au niveau des mares du plateau est.

Sites d'estivage et d'hivernage

Aucun individu n'a été vu en déplacement. En période estivale, il est probable que des individus soient présents dans la friche près des mares, toutefois certains rejoignent la forêt d'Aubenton présente à une centaine de mètres. La forêt d'Aubenton est probablement le premier site d'hivernage pour cette population. A noter qu'un monticule de souches et de bois est présent près de ces mares, il est très probable que l'espèce (mais aussi d'autres amphibiens) l'utilisent comme quartier d'hiver.

Hormis le secteur cité précédemment, les milieux de l'aire d'étude rapprochée sont globalement peu propices aux sites d'estivage et d'hivernage.

Le Triton ponctué est présent sur l'aire d'étude rapprochée en période estivale et hivernale principalement dans la parcelle boisée et les zones prairiales à l'est.

LE TRITON ALPESTRE (*ICHTHYOSAURA ALPESTRIS*)

C'est un triton typiquement ubiquiste. En effet, même si il est plutôt de caractère forestier, il peut s'adapter à des milieux très différents, y compris les lieux forts ombragés, pauvres en végétation, de dimensions et de profondeurs minimales.

Le Triton alpestre est présent au sein de l'aire d'étude rapprochée et il s'y reproduit.



Photo 69 : Triton alpestre, *Ichthyosaura alpestris* (Rainette)

Sites de reproduction

Une zone de reproduction a été identifiée au sein de l'aire d'étude rapprochée, il s'agit du réseau de mares sur le plateau est à proximité de la forêt d'Aubenton. Plusieurs individus y ont été observés dans chacune d'elles, la population semble viable et pérenne.

Cette espèce ubiquiste est probablement présente un peu partout où il y a des mares dans l'aire d'étude intermédiaire.

Le Triton alpestre se reproduit sur l'aire d'étude rapprochée au niveau des mares du plateau est.

Sites d'estivage et d'hivernage

Aucun individu n'a été vu en déplacement, les tritons sont en général difficiles à observer en déplacement car ils les font principalement de nuit. Dès la saison de reproduction passée, les tritons recherchent un couvert. En période estivale il est probable que des individus soient présents dans la friche près des mares, toutefois certains rejoignent la forêt d'Aubenton présente à une centaine de mètres. La forêt d'Aubenton est probablement le premier site d'hivernage pour cette population.

Hormis le secteur cité précédemment, les milieux de l'aire d'étude rapprochée sont globalement peu propices aux sites d'estivage et d'hivernage.

Le Triton alpestre est présent sur l'aire d'étude rapprochée en période estivale et hivernale principalement dans la parcelle boisée et les zones prairiales à l'est.

LE TRITON PALME (*LISSOTRITON HELVETICUS*)

On peut le considérer comme une espèce ubiquiste, car il se reproduit dans une large gamme de milieux aquatiques stagnants ou à courant lent. Il semble toutefois dépendre de la présence d'un couvert boisé minimum en milieu terrestre à proximité de sa zone de reproduction.

Le Triton palmé est présent au sein de l'aire d'étude rapprochée et s'y reproduit.



Photo 70 : Triton palmé, *Lissotriton helveticus* (Rainette)

Sites de reproduction

Une zone de reproduction ont été identifiée au sein de l'aire d'étude rapprochée, il s'agit d'un petit trou d'eau temporaire en lisière de la parcelle boisée sur le plateau est. Cette espèce ubiquiste est probablement présente un peu partout où il y a des mares, ornières forestières dans l'aire d'étude intermédiaire.

Le Triton palmé se reproduit sur l'aire d'étude rapprochée au niveau d'une mare en lisière de forêt.

Sites d'estivage et d'hivernage

Aucun individu n'a été vu en déplacement, les tritons sont en général difficiles à observer en déplacement car ils les font principalement de nuit. Dès la saison de reproduction passée, les tritons recherchent un couvert. Concernant le Triton palmé en période estivale comme en période hivernale il recherche le couvert forestier. La forêt d'Aubenton présente autour des deux zones de reproduction est donc utilisée dont la parcelle boisée de l'aire d'étude rapprochée.

Hormis ce secteur cité précédemment, les milieux de l'aire d'étude rapprochée ne sont pas favorables aux sites d'estivage et d'hivernage de l'espèce.

Le Triton palmé est présent sur l'aire d'étude rapprochée en période estivale et hivernale principalement dans la parcelle boisée à l'est.

LA SALAMANDRE TACHETEE (*SALAMANDRA SALAMANDRA*)

Cette espèce est facilement reconnaissable, sa livrée noire et jaune permet de l'identifier aisément. C'est une espèce qui vit essentiellement dans le sol et la litière. Elle rejoint l'eau pour y déposer ses larves. C'est une espèce typique des milieux forestiers frais et humides.

Sites de reproduction

Deux zones de reproduction ont été identifiées au sein de l'aire d'étude rapprochée : il s'agit d'un petit trou d'eau temporaire en lisière de la parcelle boisée sur le plateau est. La deuxième se situe dans le même secteur, il s'agit d'une ornière au bord du chemin forestier. Dans ces deux zones, des larves ont été observées.

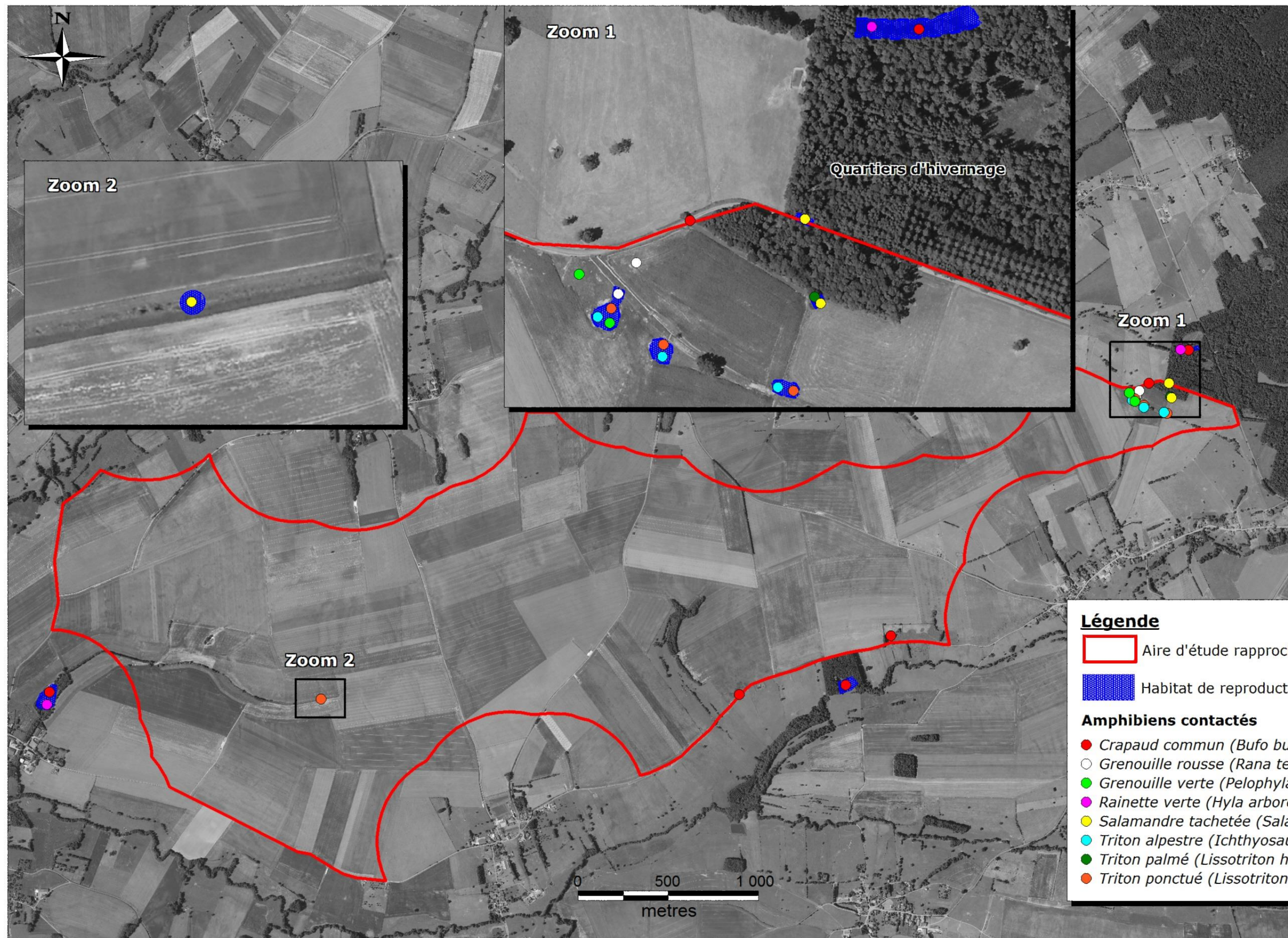
La Salamandre tachetée se reproduit sur l'aire d'étude rapprochée au niveau d'une mare en lisière de forêt.

Sites d'estivage et d'hivernage

Aucun individu n'a été vu en déplacement, cette espèce est difficile à observer. En période estivale comme en période hivernale elle recherche le couvert forestier. La forêt d'Aubenton présente autour des deux zones de reproduction est donc utilisée, comme confirmé par M. Clarier, propriétaire forestier.

La Salamandre tachetée est présente sur l'aire d'étude rapprochée en période estivale et hivernale principalement dans la parcelle boisée à l'est.

Localisation des Amphibiens observés



Cartographie : Rainette sarl, 2016
 Source : IGN
 Dossier : RES, Le Grand Cerisier

Légende

- Aire d'étude rapprochée
- Habitat de reproduction

Amphibiens contactés

- Crapaud commun (*Bufo bufo*)
- Grenouille rousse (*Rana temporaria*)
- Grenouille verte (*Pelophylax kl. esculenta*)
- Rainette verte (*Hyla arborea*)
- Salamandre tachetée (*Salamandra salamandra*)
- Triton alpestre (*Ichthyosaura alpestris*)
- Triton palmé (*Lissotriton helveticus*)
- Triton ponctué (*Lissotriton vulgaris*)

3.3.2 Les Reptiles

Le choix des reptiles pour un habitat est déterminé principalement par la disponibilité thermique du milieu. En effet, ce sont des organismes ectothermes (à "sang froid"). Sous nos latitudes, les reptiles ont besoin entre autres, de placettes d'insolation pour maintenir une certaine gamme de températures. Ils sont donc plus sensibles à la structure de l'habitat qu'aux essences présentes.

Ils vont donc être dépendants de la structure de végétation et de la présence de microhabitats variés. Ces derniers doivent présenter des zones de végétation denses pour s'abriter, des zones ensoleillées à proximité immédiate du couvert végétal pour réguler leur température et des proies en nombre suffisant.

Nous abordons tout d'abord ce groupe en effectuant une analyse bibliographique. S'en suit une description des différentes espèces rencontrées lors des prospections de terrain. Pour finir, nous évaluons les intérêts patrimoniaux de l'herpétofaune, en précisant le statut des espèces par rapport à l'aire d'étude rapprochée et intermédiaire.

3.3.2.1 Analyse bibliographique

Les données bibliographiques concernant les reptiles proviennent de :

- la base naturaliste « Clicnat » gérée par Picardie nature qui nous permet de connaître les espèces de reptiles déjà observées sur les communes de l'aire d'étude rapprochée,
- M. CLARIER, gestionnaire forestier d'une partie de la forêt d'Aubenton dont la parcelle au sein de la zone d'étude rapprochée.

Seules les données de l'aire d'étude rapprochée et intermédiaire ont été analysées pour les reptiles. Les espèces de ce groupe n'effectuant pas des déplacements très importants, il n'est pas nécessaire d'analyser la bibliographie plus lointaine.

Deux espèces sont connues d'après la bibliographie, une seule n'a pas été observée lors de nos prospections : la **Couleuvre à collier** (*Natrix natrix*). Sa présence est connue sur le territoire de Plomion, M. CLARIER nous a également confirmé sa présence dans la forêt d'Aubenton. L'espèce est donc potentiellement présente dans la parcelle boisée de l'aire d'étude rapprochée mais aussi au niveau des mares, où la présence d'amphibiens (source de nourriture) peut attirer ce reptile.

La Couleuvre à collier est intégrée dans le cadre de l'évaluation patrimoniale.

3.3.2.2 Les différentes espèces rencontrées sur l'aire d'étude

Une espèce a été contactée lors des prospections, l'**Orvet fragile**. La zone d'étude rapprochée n'est pas des plus favorables pour les reptiles.

L'ORVET FRAGILE (ANGUIS FRAGILIS)

L'orvet est un lézard terrestre semi-fouisseur qui fréquente une vaste gamme d'habitats. Comme de nombreux autres reptiles, il montre une prédilection pour les lisières. On le rencontre en zone forestière dans divers boisements. Il fréquente aussi le milieu bocager, les haies, les abords de voies ferrées, les milieux rocheux, les abords de plans d'eau... Il apprécie particulièrement les microhabitats avec un couvert végétal assez dense lui permettant de se dissimuler facilement : ourlets herbacés, fougères, ronces, mousses... Sa présence dans des zones fraîches et relativement humides n'est pas liée à un attrait pour l'eau, mais à celui pour les sols meubles, dans lesquels il peut creuser plus facilement. Cette espèce discrète passe une grande partie de son existence sous terre ou à la surface, enfouie dans la couverture herbacée. C'est une espèce peu mobile, qui reste fidèle à son aire vitale.

Deux individus ont été observés en train de prendre un bain de soleil dans la zone d'étude rapprochée :

- Un individu dans le vallon des Chapillons, à la lisière du talus boisé. Ce secteur avec prairie humide et sa zone boisée est favorable à l'Orvet fragile ;
- Un individu observé à la lisière de la forêt d'Aubenton ainsi qu'un individu retrouvé écrasé sur la petite route dans le même secteur. La parcelle boisée, la prairie de fauche et la friche de ce secteur de la zone d'étude rapprochée sont favorables pour cette espèce.

Une grande partie de cette zone, avec ces grandes parcelles cultivées, ne sont pas favorables pour la vie de l'Orvet fragile. L'aire d'étude intermédiaire (vallées et forêt) est globalement très favorable pour cette espèce.

L'Orvet fragile est présent dans deux secteurs de la zone d'étude rapprochée, le vallon des Chapillons et le plateau est.



Photo 71 : Orvet fragile, Anguis fragilis (Rainette)

3.3.3 Evaluation patrimoniale

Les relevés décrits précédemment sont présentés globalement **sous la forme d'un tableau** (en fin de chapitre) exposant la liste des espèces observées, accompagnées de leurs différents statuts (protection, menace, rareté, etc.). Le statut des espèces est donné par rapport à la zone d'étude rapprochée et intermédiaire, il a été défini comme suit :

- **cycle biologique complet**, ce qui signifie que l'espèce se reproduit, se nourrit et hiverne sur la zone ;
- **présence**, ce qui signifie que quelques individus peuvent y être présents mais qu'aucune zone de reproduction n'a été identifiée.

REGLEMENTATION NATIONALE

L'ensemble des amphibiens et reptiles sont protégés en France. Différents textes se sont succédés cette dernière décennie pour aboutir à la réglementation actuelle. **L'arrêté du 16 décembre 2004** a permis d'introduire la notion de protection des habitats pour la plupart des espèces de ce groupe. **L'arrêté du 19 novembre 2007** est venu préciser cette notion en fixant des distinctions dans les modalités de protection entre les espèces.

Trois types de protection ressortent de ce texte :

- une protection stricte des individus et de leurs habitats (site de reproduction et aires de repos) : « Art. 2. II – Sont interdits sur tout le territoire métropolitain où l'espèce est présente ainsi que dans l'aire de déplacement naturel des noyaux de populations existants, la destruction, l'altération ou la dégradation des sites de reproduction et des aires de repos des animaux. Ces interdictions s'appliquent aux éléments physiques et biologiques réputés nécessaires à la reproduction ou au repos de l'espèce considérée, aussi longtemps qu'ils sont effectivement utilisés et utilisables au cours des cycles successifs de reproduction ou de repos de cette espèce et pour autant que la destruction, l'altération ou la dégradation remette en cause le bon accomplissement de ces cycles biologiques » ;
- une protection stricte des individus, sans leurs habitats : article 3 ;
- une protection partielle des individus : article 4 pour les reptiles et article 5 pour les amphibiens.

L'article 4 précise pour les reptiles que seuls la « mutilation des animaux, la naturalisation, le colportage, la mise en vente, la vente ou l'achat, l'utilisation, commerciale ou non », sont interdits, valables pour l'ensemble des espèces. L'article 5 précise la même chose pour les amphibiens.

A noter que l'article L411-1 (article 1 -3°) interdit « La destruction, l'altération ou la dégradation du milieu particulier à ces espèces animales ou végétales », soit ceux des espèces protégées.

Parmi les espèces d'amphibiens recensées sur le site, **une figure à l'article 2** et bénéficie de ce fait d'une protection stricte des individus et de ses habitats : la **Rainette verte**.

Le **Triton palmé**, le **Triton ponctué**, le **Triton alpestre**, la **Salamandre tachetée** et le **Crapaud commun** sont mentionnés à **l'article 3**, tandis que la **Grenouille verte** et la **Grenouille rousse** sont citées en **article 5**.

Concernant les reptiles, **la Couleuvre à collier est inscrite en article 2** de ce dernier arrêté. **L'Orvet fragile** est mentionné à **l'article 3**.

AUTRES TEXTES DE REFERENCES

Nous faisons également référence à la **Directive « Habitats-Faune-Flore »**, texte majeur au niveau européen, pour laquelle les Etats membres de l'Union Européenne se sont engagés à prendre des mesures pour la préservation, le maintien ou le rétablissement des habitats et des espèces, la directive présente plusieurs annexes dont :

- **annexe II** qui regroupe des espèces animales et végétales d'intérêt communautaire dont la conservation nécessite la désignation de zones spéciales de conservation (ZSC) ;
- **annexe IV** qui liste les espèces animales et végétales d'intérêt communautaire qui nécessitent une protection stricte ;
- **annexe V** concerne des espèces qui sont susceptibles de faire l'objet de mesures de gestion pour le prélèvement dans la nature et l'exploitation.

Parmi les espèces d'amphibiens présentes sur le secteur d'étude, un est cité en **annexe IV** (la Rainette verte) et deux autres sont citées en **annexe V** (la Grenouille verte et la Grenouille rousse).

D'après la **Convention de Berne** de 1979 relative à la conservation de la vie sauvage, les espèces qui sont inscrites à l'annexe II sont strictement protégées sur le territoire européen et les espèces de l'annexe III doivent être maintenues hors de danger. Toutes les espèces sont inscrites en annexe III, hormis la Rainette verte inscrite en annexe II.

Sur la **Liste rouge des Amphibiens et Reptiles menacés en France métropolitaine** (UICN, 2015), la majorité des espèces sont notées en tant qu'espèces à préoccupation mineure (LC, espèce pour laquelle le risque de disparition en France est faible). On note **3 amphibiens** considérés comme « **quasi-menacé** » en France la **Rainette verte**, le **Triton ponctué** et la **Grenouille verte**.

Sur la **Liste rouge des Amphibiens et Reptiles de la région Picardie** (UICN, 2016), aucune des espèces inventoriées (amphibiens et reptiles) n'est menacée en Picardie, hormis la **Rainette verte**, qui est menacée en région : elle est « **vulnérable** ». Cette espèce est assez localisée dans la région, la principale menace pesant sur cette espèce est la disparition des zones humides, principalement les mares prairiales. Le **Triton ponctué** et la **Salamandre tachetée** sont considérés comme « **quasi-menacé** » en Picardie.

Pour finir, il est à souligner le classement de la Rainette verte, le Triton alpestre et le Triton ponctué comme des espèces **déterminantes de ZNIEFF en Picardie**. A noter que le Triton ponctué est considéré comme peu commun en région.

Tableau 76 : Tableau de bioévaluation de l'Herpétofaune

Légende :

Liste rouge des Amphibiens et Reptiles menacés en France et en Picardie :

VU= vulnérable, NT= quasi-menacé, LC= préoccupation mineure

Rareté régionale :

PC= peu commun, AC= assez commun, C= commun

En couleur= plus la couleur est foncée plus l'espèce présente un enjeu.

En grisé= espèce potentielle

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Protection	Liste rouge		Rareté régionale	Dét. ZNIEFF	Directive Habitats	Berne	Statut aire d'étude	
			nat.	reg.					rapprochée	intermédiaire
Amphibiens										
<i>Hyla arborea</i>	Rainette verte	Nat - art 2	NT	VU	PC	oui	Ann. IV	Ann. II		cycle complet
<i>Ichthyosaura alpestris</i>	Triton alpestre	Nat - art 3	LC	LC	AC	oui	-	Ann. III		cycle biologique complet
<i>Lissotriton vulgaris</i>	Triton ponctué	Nat - art 3	NT	NT	AC	oui	-	Ann. III		cycle biologique complet
<i>Pelophylax kl. esculenta</i>	Grenouille verte	Nat - art 5	NT	DD	C	-	Ann. V	Ann. III		cycle biologique complet
<i>Salamandra salamandra</i>	Salamandre tachetée	Nat - art 3	LC	NT	PC	-	-	Ann. III		cycle biologique complet
<i>Bufo bufo</i>	Crapaud commun	Nat - art 3	LC	LC	C	-	-	Ann. III	présence	cycle complet
<i>Lissotriton helveticus</i>	Triton palmé	Nat - art 3	LC	LC	AC	-	-	Ann. III		cycle biologique complet
<i>Rana temporaria</i>	Grenouille rousse	Nat - art 5 - 6	LC	LC	C	-	Ann. V	Ann. III		cycle biologique complet
Reptiles										
<i>Anguis fragilis</i>	Orvet fragile	Nat - art 3	LC	LC	C	-	-	Ann. III		cycle biologique complet
<i>Natrix natrix</i>	Couleuvre à collier	Nat - art 2	LC	LC	AC	-	-	Ann. III	présence	cycle complet

Concernant les amphibiens, 8 espèces d'amphibiens ont été identifiées.

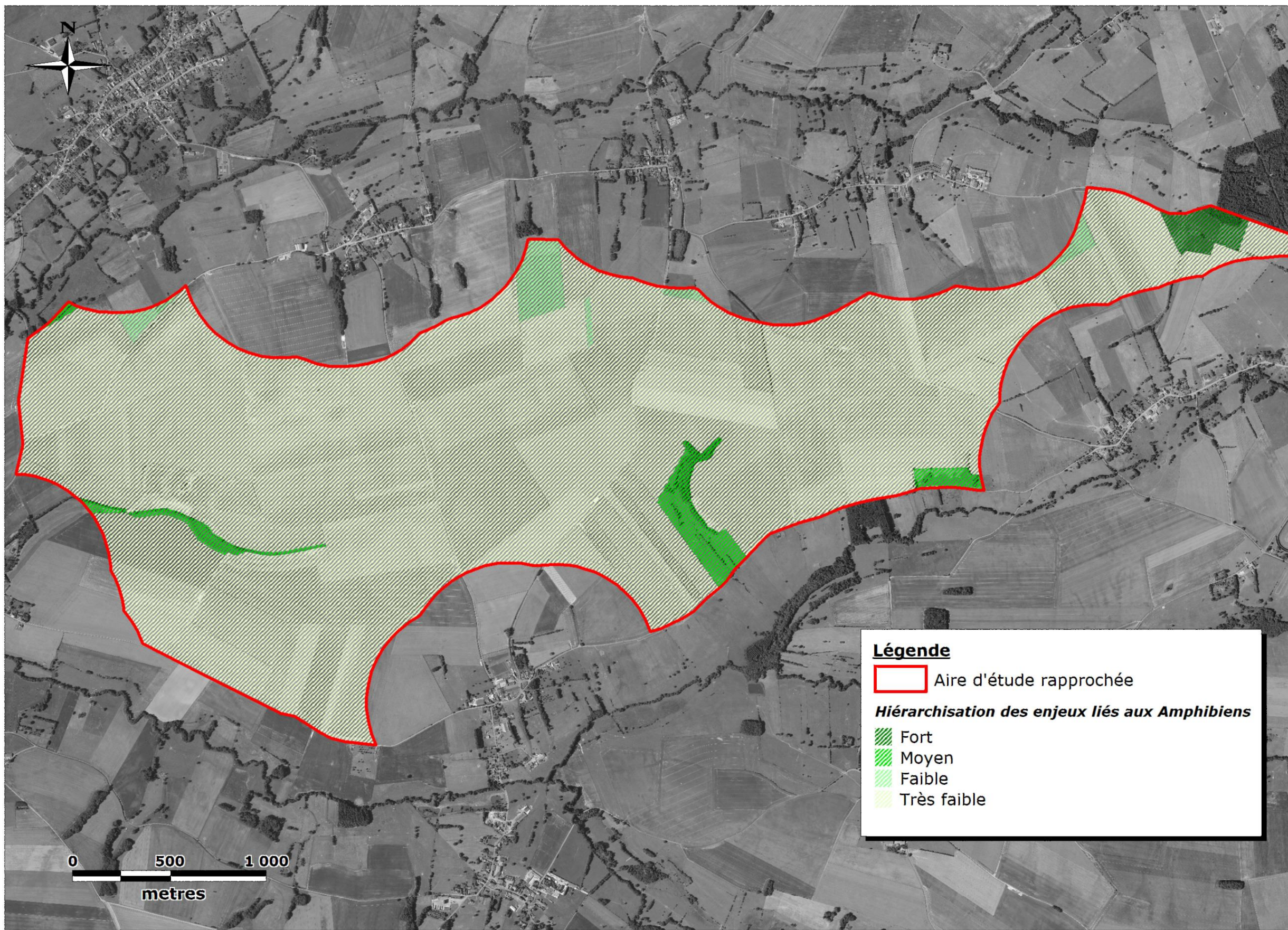
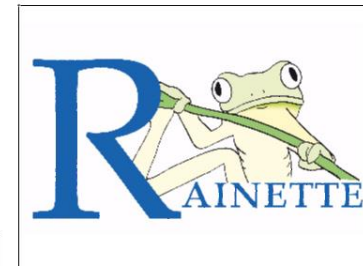
La Rainette verte est l'amphibien présentant le plus d'enjeu, toutefois l'espèce n'est pas présente dans l'aire d'étude rapprochée.

Une zone de reproduction assez importante a été identifiée sur l'aire d'étude rapprochée, les mares sur le plateau est, Triton ponctué, Triton alpestre, Grenouille rousse et Grenouille verte s'y reproduisent.

Concernant les reptiles, 2 espèces ont été identifiées l'Orvet fragile et la Couleuvre à collier considérée comme potentielle.

L'aire d'étude rapprochée est peu propice aux reptiles hormis quelques petits secteurs.

Cartographie des enjeux liés aux Amphibiens



Cartographie : Rainette sarl, 2016
Source : IGN
Dossier : RES, Le Grand Cerisier

3.4 L'Entomofaune

L'inventaire entomologique a été axé sur trois groupes d'insectes : les Odonates (libellules), les Rhopalocères (papillons de jour) et les Orthoptères (criquets, sauterelles et grillons). Ces groupes ont l'avantage d'être bien connus. L'objectif des inventaires de l'entomofaune est d'être le plus exhaustif possible, c'est pourquoi plusieurs passages ont été réalisés.

Nous abordons tout d'abord ce groupe en effectuant une analyse bibliographique. S'en suit une description des différentes espèces rencontrées lors des prospections de terrain en commençant tout d'abord par les rhopalocères, puis les odonates et pour finir les orthoptères. Une carte située en fin de chapitre synthétise les données concernant l'entomofaune présentant un enjeu. Pour finir, nous évaluons les intérêts patrimoniaux de l'entomofaune, en précisant le statut des espèces par rapport à l'aire d'étude rapprochée et intermédiaire.

3.4.1.1 Analyse bibliographique

Les données bibliographiques concernant les insectes proviennent de :

- la base naturaliste « Clicnat » gérée par Picardie nature qui nous permet de connaître les espèces d'insectes déjà observées sur les communes de l'aire d'étude rapprochée,
- l'association locale Sepronat basé à Hirson,
- la ZNIEFF de type I « Forêt de la Haye d'Aubenton et bois de Plomion ».

Seules les données de l'aire d'étude rapprochée et intermédiaire ont été analysées pour l'entomofaune. Les espèces de ce groupe n'effectuant globalement pas des déplacements très importants, il n'est pas nécessaire d'analyser la bibliographie plus lointaine.

RHOPALOCERES

Dix-huit espèces sont connues d'après la bibliographie dont une grande majorité a été vue lors des inventaires. Parmi les rhopalocères les plus remarquables non observés, on peut noter le Grand Mars changeant (*Apatura iris*), le Nacré de la sanguisorbe (*Brenthis ino*) ou encore le Tabac d'Espagne (*Argynnis paphia*) présents au niveau de la Forêt de la Haye d'Aubenton et bois de Plomion. Une toute petite partie de ce boisement étant dans l'aire d'étude rapprochée il n'est pas impossible de voir l'une de ces espèces survoler ce secteur. Toutefois les milieux de l'aire d'étude rapprochée n'étant pas favorables et les prospections ayant été nombreuses, ces espèces de papillons ne sont pas jugées reproductrices potentielles et ne sont donc pas intégrées à l'évaluation patrimoniale.

ODONATES

Quinze espèces sont connues d'après la bibliographie dont une partie a été observée. Parmi les odonates les plus remarquables non observés, on note la Cordulie à deux tâches (*Epitheca bimaculata*) et la Cordulie métallique (*Somatochlora metallica*) présentes au niveau de la Forêt de la Haye d'Aubenton et bois de Plomion et la commune de Plomion. Une toute petite partie de ce boisement étant dans l'aire d'étude rapprochée il n'est pas impossible de voir l'une de ces espèces survoler ce secteur. Toutefois, les milieux de l'aire d'étude rapprochée n'étant pas favorables et les prospections ayant été nombreuses, ces libellules ne sont pas jugées reproductrices potentielles et ne sont donc pas intégrées à l'évaluation patrimoniale.

ORTHOPTERES

Dix espèces sont connues d'après la bibliographie dont une majorité a été observée. Une espèce remarquable est citée le Criquet ensanglanté (*Stethophyma grossum*) espèce observée, une sauterelle est considérée comme très rare mais non menacée : le Méconème fragile (*Meconema meridionale*). Les milieux de l'aire d'étude rapprochée n'étant pas très favorables, cette sauterelle n'est pas intégrée à l'évaluation patrimoniale.

3.4.2 Les Rhopalocères

Vingt-et-une espèces de Rhopalocères (papillons de jours) ont été contactées sur l'aire d'étude rapprochée, ce qui représente une **richesse spécifique intéressante**. Ce nombre assez important est toutefois à relativiser avec la surface très importante de l'aire d'étude rapprochée. De plus, hormis un papillon, toutes les espèces sont courantes pour la région.

Les lépidoptères des milieux ouverts sont assez bien représentés. Sur les zones prairiales et les bandes enherbées, on observe de nombreux papillons : le Procris (*Coenonympha pamphilus*), l'Amaryllis (*Pyronia tithonus*), le Myrtil (*Maniola jurtina*), mais

aussi l'Azuré commun (*Polyommatus icarus*) et le Souci (*Colias crocea*) par endroit. L'Hespérie du dactyle (*Thymelicus lineola*) est également inféodé aux milieux prairiaux, il a été contacté dans la zone de friche prairiale autour des mares à l'est (plusieurs individus) et dans la prairie de fauche du vallon des Eburgniers.

Les papillons affectionnant les lisières sont bien présents tout particulièrement dans le vallon des Chapillons où l'on retrouve la grande majorité de ces espèces, comme la **Mégère** (*Lasiommata megera*) le Citron (*Gonepteryx rhamni*), le Tircis (*Pararge aegeria*), l'Azuré des nerpruns (*Celastrina argiolus*), ou encore le Robert-le-diable (*Polygonum c-album*). La Carte géographique (*Araschnia levana*) a également été observée dans les habitats les plus humides de ce vallon.

Sur une grande majorité de l'aire d'étude rapprochée, c'est-à-dire dans les champs, le nombre d'espèces est très faible, on retrouve le plus souvent la Piéride de la rave (*Pieris rapae*).

L'aire d'étude rapprochée est dans sa majorité peu favorable aux lépidoptères, toutefois quelques reliquats d'habitats favorables pour les lépidoptères sont présents.



Photo 72 : Hespérie du dactyle, *Thymelicus lineola* (V. Massimo)

Tableau 77 : Liste des Rhopalocères et leur statut de reproduction

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Statut de reproduction
<i>Aglais urticae</i>	Petite Tortue (La)	probable
<i>Anthocharis cardamines</i>	Aurore	possible
<i>Araschnia levana</i>	Carte géographique	probable
<i>Celastrina argiolus</i>	Azuré des nerpruns	possible
<i>Coenonympha pamphilus</i>	Procris	probable
<i>Colias crocea</i>	Souci	possible
<i>Gonepteryx rhamni</i>	Citron	probable
<i>Inachis io</i>	Paon du jour	probable
<i>Lasiommata megera</i>	Mégère	probable
<i>Maniola jurtina</i>	Myrtil	probable
<i>Pararge aegeria</i>	Tircis	probable
<i>Pieris brassicae</i>	Piéride du chou	probable
<i>Pieris napi</i>	Piéride du navet	probable
<i>Pieris rapae</i>	Piéride de la rave	probable
<i>Polygonia c-album</i>	Robert-le-diable	probable
<i>Polyommatus icarus</i>	Azuré commun	probable
<i>Pyronia tithonus</i>	Amaryllis	probable
<i>Thymelicus lineola</i>	Hespérie du dactyle	probable
<i>Thymelicus sylvestris</i>	Bande noire	probable
<i>Vanessa atalanta</i>	Vulcain	probable
<i>Vanessa cardui</i>	Belle-dame	probable

3.4.3 Les Odonates

Onze espèces d'Odonates ont été contactées sur l'aire d'étude rapprochée, ce qui représente une **richesse spécifique moyenne**. Toutefois l'aire d'étude rapprochée ne présente pas beaucoup de zone de reproduction pour les libellules par rapport à sa superficie.

Le ruisseau du vallon des Chapillons est une zone favorable pour le **Caloptéryx vierge** (*Calopteryx virgo*) et le Caloptéryx éclatant (*Calopteryx splendens*) qui s'y reproduisent probablement ainsi que pour le **Cordulégastré annelé** (*Cordulegaster boltonii*). Un individu observé patrouillant sans cesse sur une partie du ruisseau. Au niveau du ruisseau du vallon des Eburgniers, seul le Caloptéryx éclatant a été observé. Les mares du plateau de l'est ont très vite été à secs, très peu d'espèces y ont donc été observées hormis l'Agrion jouvencelle (*Coenagrion puella*).

Une retenue d'eau dans la vallée du Coingt en limite de l'aire d'étude rapprochée accueille l'Agrion porte-coupe (*Enallagma cyathigerum*) et la Libellule déprimée (*Libellula depressa*) qui s'y reproduisent probablement.

Plusieurs libellules n'ont été vues qu'en déplacement sur l'aire d'étude rapprochée. C'est le cas pour l'Aeschne bleue (*Aeshna cyanea*), l'Aeschne mixte (*Aeshna mixta*), l'Orthétrum réticulé (*Orthetrum cancellatum*), le Sympétrum sanguin (*Sympetrum sanguineum*) ou encore le Sympétrum à côté strié (*Sympetrum striolatum*).

L'aire d'étude rapprochée n'est dans l'ensemble pas favorable aux libellules hormis quelques rares secteurs comme le vallon des Chapillons.



Photo 73 : Caloptéryx éclatant, Calopteryx splendens (Rainette)

Tableau 78 : Liste des Odonates et leur statut de reproduction

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Statut de reproduction
<i>Aeshna cyanea</i>	Aeschne bleue	de passage
<i>Aeshna mixta</i>	Aeschne mixte	de passage
<i>Calopteryx splendens</i>	Caloptéryx éclatant	probable
<i>Calopteryx virgo</i>	Caloptéryx vierge	probable
<i>Coenagrion puella</i>	Agrion jouvencelle	probable
<i>Cordulegaster boltonii</i>	Cordulégastré annelé	possible
<i>Enallagma cyathigerum</i>	Agrion porte-coupe	probable
<i>Libellula depressa</i>	Libellule déprimée	possible
<i>Orthetrum cancellatum</i>	Orthétrum réticulé	de passage
<i>Sympetrum sanguineum</i>	Sympétrum sanguin	de passage
<i>Sympetrum striolatum</i>	Sympétrum à côté strié	de passage

3.4.4 Les Orthoptères

Treize espèces d'Orthoptères ont été contactées sur la zone d'étude, ce qui représente une **richesse spécifique moyenne**, par rapport à la surface conséquente de l'aire d'étude rapprochée.

Sur l'aire d'étude, les prairies et friches accueillent une grande majorité de la population d'orthoptères. Outre les espèces communes telles que le Criquet mélodieux (*Chorthippus biguttulus*), mais surtout le Criquet des pâtures (*Chorthippus parallelus*) criquet le plus présent, on y trouve aussi la Decticelle bariolée (*Metriopectera roeselii*), le Criquet des clairières (*Chrysochraon dispar*) ou encore le **Criquet verte échine** (*Chorthippus dorsatus*). Ce dernier a été observé uniquement dans le vallon des Chapillons, où une petite population est présente tout comme le **Criquet ensanglanté** (*Stethophyma grossum*), observé dans les mégaphorbiaies de ce vallon. Le Criquet des clairières est présent en plusieurs secteurs, près des mares, dans les vallons des Chapillons et Eburgniers mais aussi certaines bermes et talus.

Au niveau des lisières nous retrouvons des espèces typiques et courantes : la Decticelle cendrée (*Pholidoptera griseoptera*), la Grande Sauterelle verte (*Tettigonia viridissima*), la Léptophye ponctuée (*Leptophyes punctatissima*) ou encore le Méconème tambourinaire (*Meconema thalassinum*), bien présent. Le Grillon des bois (*Nemobius sylvestris*) a lui été entendu dans la forêt de la Haye d'Aubenton.

L'aire d'étude rapprochée n'est dans l'ensemble pas favorable aux orthoptères hormis quelques rares secteurs dont le plus intéressant est le vallon des Chapillons.

Tableau 79 : Liste des Orthoptères et leur statut de reproduction

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Statut de reproduction
<i>Chorthippus biguttulus</i>	Criquet mélodieux	certain
<i>Chorthippus dorsatus</i>	Criquet verte-échine	probable
<i>Chorthippus parallelus</i>	Criquet des pâtures	certain
<i>Chrysochraon dispar</i>	Criquet des clairières	certain
<i>Conocephalus discolor</i>	Conocéphale bigarré	certain
<i>Leptophyes punctatissima</i>	Léptophye ponctuée	probable
<i>Meconema thalassinum</i>	Méconème tambourinaire	possible
<i>Roeseliana roeselii</i>	Decticelle bariolée	probable
<i>Nemobius sylvestris</i>	Grillon des bois	probable
<i>Pholidoptera griseoptera</i>	Decticelle cendrée	probable
<i>Stethophyma grossum</i>	Criquet ensanglanté	certain
<i>Tetrix undulata</i>	Tétrix forestier	possible
<i>Tettigonia viridissima</i>	Grande Sauterelle verte	certain



Photo 74 : Criquet ensanglanté, Stethophyma grossum (Rainette)

3.4.5 Evaluation patrimoniale

L'arrêté ministériel du 23 avril 2007 fixe la liste des insectes protégés sur l'ensemble du territoire national et les modalités de leur protection.

« I. – Sont interdits, sur tout le territoire métropolitain et en tout temps, la destruction ou l'enlèvement des œufs, des larves et des nymphes, la destruction, la mutilation, la capture ou l'enlèvement, la perturbation intentionnelle des animaux dans le milieu naturel.

II. - Sont interdites, sur les parties du territoire métropolitain où l'espèce est présente ainsi que dans l'aire de déplacement naturel des noyaux de populations existants la destruction, l'altération ou la dégradation des sites de reproduction et des aires de repos des animaux. Ces interdictions s'appliquent aux éléments physiques ou biologiques réputés nécessaires à la reproduction ou au repos de l'espèce considérée, aussi longtemps qu'ils sont effectivement utilisés ou utilisables au cours des cycles successifs de reproduction ou de repos de cette espèce et pour autant que la destruction, l'altération ou la dégradation remette en cause le bon accomplissement de ces cycles biologiques. »

Aucune espèce inventoriée n'est protégée.

AU NIVEAU NATIONAL ET REGIONAL

Au niveau national et régional, les différentes listes rouges nationales et régionales nous permettent d'établir la valeur patrimoniale des espèces présentes.

45 espèces d'insectes ont été inventoriées sur le site d'étude :

- 21 lépidoptères,
- 11 odonates,
- 13 orthoptères.

Cette diversité spécifique représente une richesse entomologique moyenne pour la région, en comparaison avec la superficie importante de l'aire d'étude.

LEPIDOPTERES

Aucune espèce n'est menacée au niveau national, par contre un papillon reproducteur sur l'aire d'étude rapprochée est inscrit comme « **quasi-menacé** » en Picardie : la **Mégère**. Cette espèce a été contactée en deux secteurs de l'aire d'étude rapprochée.

ODONATES

Aucune libellule n'est menacée au niveau national ou régional. Toutefois, le Cordulégastre annelé est inscrit comme « **quasi-menacé** » en Picardie. On note deux espèces **déterminantes de ZNIEFF**, le Caloptéryx vierge et le Cordulégastre annelé, tous deux observés dans l'aire d'étude rapprochée au niveau du vallon des Chapillons.

ORTHOPTERES

Deux orthoptères présentent un intérêt régional moyen, le **Criquet verte-échine** et le **Criquet ensanglanté**. Ils sont déterminants de ZNIEFF et le Criquet ensanglanté est « **quasi-menacé** » en Picardie. Ils présentent tous deux des populations assez faibles exclusivement dans le vallon des Chapillons.



Photo 75 : Criquet verte-échine, *Chorthippus dorsatus* (Rainette)

Sur l'ensemble de la zone d'étude, 45 espèces ont été déterminées, ce qui représente une richesse entomologique moyenne par rapport à la surface importante de l'aire d'étude rapprochée. Cela s'explique par les surfaces importantes en cultures intensives.

Plusieurs espèces présentent un intérêt régional : 1 papillon la Mégère et 2 orthoptères le Criquet verte-échine et le Criquet ensanglanté. Ils sont toutefois confinés à des secteurs précis.

Hormis quelques rares secteurs comme le vallon des Chapillons et l'abord des mares à l'est, l'aire d'étude rapprochée n'est pas très favorable à l'entomofaune.

Tableau 80 : Tableau de bioévaluation de l'Entomofaune

Légende du tableau :

Liste rouge des insectes menacés en France et en Picardie:

EN= en danger, VU= vulnérable, NT= quasi-menacée, LC= préoccupation mineure, AS= à surveiller, NM= non menacée, NE= non évalué

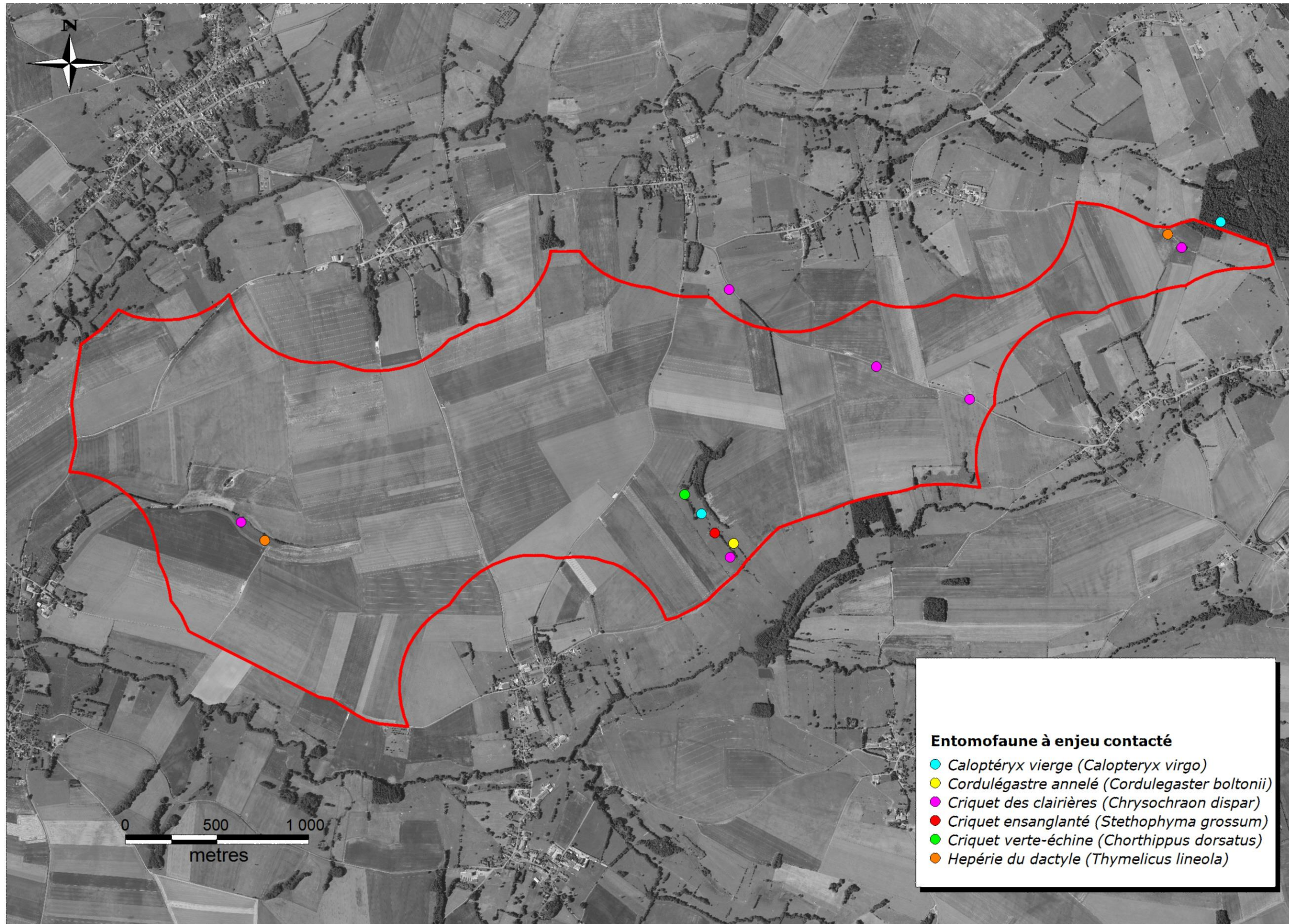
Rareté régionale :

RR= très rare, PC= peu commun, AC= assez commun, C= commun, CC= très commun

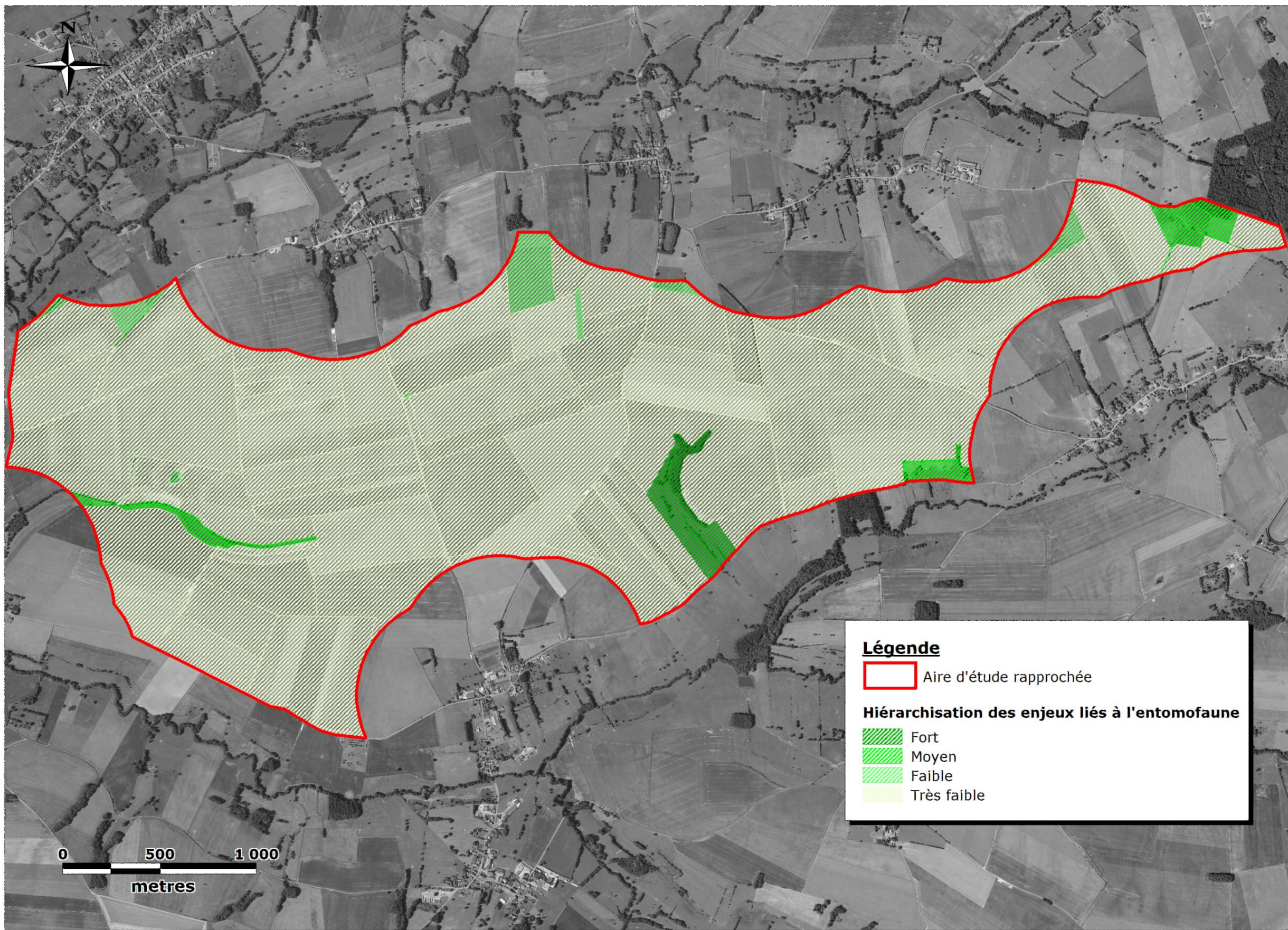
En couleur= plus la couleur est foncée plus l'espèce présente un enjeu

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Protection	Liste rouge		Rareté régionale	Dét. ZNIEFF	Directive Habitats	Berne	Statut aire d'étude rapprochée
			nat.	reg.					
Lépidoptères									
<i>Thymelicus lineola</i>	Hespérie du dactyle	-	LC	EN	RR	-	-	-	reproducteur
<i>Aglais urticae</i>	Petite Tortue (La)	-	LC	LC	C	-	-	-	reproducteur
<i>Anthocharis cardamines</i>	Aurore	-	LC	LC	C	-	-	-	reproducteur
<i>Araschnia levana</i>	Carte géographique	-	LC	LC	C	-	-	-	reproducteur
<i>Celastrina argiolus</i>	Azuré des nerpruns	-	LC	LC	AC	-	-	-	reproducteur
<i>Coenonympha pamphilus</i>	Procris	-	LC	LC	C	-	-	-	reproducteur
<i>Colias crocea</i>	Souci	-	LC	LC	AC	-	-	-	reproducteur
<i>Gonepteryx rhamni</i>	Citron	-	LC	LC	C	-	-	-	reproducteur
<i>Inachis io</i>	Paon du jour	-	LC	LC	C	-	-	-	reproducteur
<i>Lasiommata megera</i>	Mégère	-	LC	NE	C	-	-	-	reproducteur
<i>Maniola jurtina</i>	Myrtil	-	LC	LC	C	-	-	-	reproducteur
<i>Pararge aegeria</i>	Tircis	-	LC	LC	C	-	-	-	reproducteur
<i>Pieris brassicae</i>	Pièride du chou	-	LC	LC	C	-	-	-	reproducteur
<i>Pieris napi</i>	Pièride du navet	-	LC	LC	C	-	-	-	reproducteur
<i>Pieris rapae</i>	Pièride de la rave	-	LC	LC	C	-	-	-	reproducteur
<i>Polygonia c-album</i>	Robert-le-diable	-	LC	LC	C	-	-	-	reproducteur
<i>Pyronia tithonus</i>	Amaryllis	-	LC	LC	C	-	-	-	reproducteur
<i>Thymelicus sylvestris</i>	Bande noire	-	LC	NE	C	-	-	-	reproducteur
<i>Polyommatus icarus</i>	Azuré commun	-	LC	LC	C	-	-	-	reproducteur
<i>Vanessa atalanta</i>	Vulcain	-	LC	LC	C	-	-	-	reproducteur
<i>Vanessa cardui</i>	Belle-dame	-	LC	LC	C	-	-	-	reproducteur
Odonates									
<i>Calopteryx virgo</i>	Caloptéryx vierge	-	LC	LC	AC	oui	-	-	reproducteur
<i>Cordulegaster boltonii</i>	Cordulégastre annelé	-	LC	LC	PC	oui	-	-	reproducteur
<i>Aeshna cyanea</i>	Aeschne bleue	-	LC	LC	AC	-	-	-	de passage
<i>Aeshna mixta</i>	Aeschne mixte	-	LC	LC	AC	-	-	-	de passage
<i>Calopteryx splendens</i>	Caloptéryx éclatant	-	LC	LC	C	-	-	-	reproducteur
<i>Coenagrion puella</i>	Agrion jouvencelle	-	LC	LC	C	-	-	-	reproducteur
<i>Enallagma cyathigerum</i>	Agrion porte-coupe	-	LC	LC	C	-	-	-	repro. à proximité
<i>Libellula depressa</i>	Libellule déprimée	-	LC	LC	C	-	-	-	repro. à proximité
<i>Orthetrum cancellatum</i>	Orthetrum réticulé	-	LC	LC	C	-	-	-	de passage
<i>Sympetrum sanguineum</i>	Sympetrum sanguin	-	LC	LC	C	-	-	-	de passage
<i>Sympetrum striolatum</i>	Sympétrum à côté strié	-	LC	LC	AC	-	-	-	de passage
Orthoptères									
<i>Chorthippus dorsatus</i>	Criquet verte-échine	-	NM	VU	RR	oui	-	-	reproducteur
<i>Stethophyma grossum</i>	Criquet ensanglanté	-	NM/AS	VU	PC	oui	-	-	reproducteur
<i>Chrysochraon dispar</i>	Criquet des clairières	-	NM	NT	AC	-	-	-	reproducteur
<i>Chorthippus biguttulus</i>	Criquet mélodieux	-	NM	LC	C	-	-	-	reproducteur
<i>Chorthippus parallelus</i>	Criquet des pâtures	-	NM	LC	CC	-	-	-	reproducteur
<i>Conocephalus discolor</i>	Conocéphale bigarré	-	NM	LC	C	-	-	-	reproducteur
<i>Leptophyes punctatissima</i>	Leptophye ponctuée	-	NM	LC	AC	-	-	-	reproducteur
<i>Meconema thalassinum</i>	Méconème tambourinaire	-	NM	LC	PC	-	-	-	reproducteur
<i>Roeseliana roeselii</i>	Decticelle bariolée	-	NM	LC	C	-	-	-	reproducteur
<i>Nemobius sylvestris</i>	Grillon des bois	-	NM	LC	AC	-	-	-	reproducteur
<i>Pholidoptera griseoptera</i>	Decticelle cendrée	-	NM	LC	C	-	-	-	reproducteur
<i>Tetrix undulata</i>	Tétrix forestier	-	NM	LC	PC	-	-	-	reproducteur
<i>Tettigonia viridissima</i>	Grande Sauterelle verte	-	NM	LC	C	-	-	-	reproducteur

Localisation de l'Entomofaune à enjeu



Cartographie des enjeux liés à l'entomofaune



Cartographie : Rainette sarl, 2016
Source : IGN
Dossier : RES, Le Grand Cerisier

3.5 La Mammalofaune

3.5.1 Les Mammifères (hors Chiroptères)

L'objectif de ces inventaires sur les mammifères est de **déceler les principales espèces présentes** sur le site d'étude et de **connaître les potentialités** de ce dernier.

3.5.1.1 Analyse bibliographique

Les données bibliographiques concernant les mammifères proviennent de :

- la base naturaliste « Clicnat » gérée par Picardie nature qui nous permet de connaître les espèces de mammifères déjà observées sur les communes de l'aire d'étude rapprochée,
- l'association locale Sepronat basé à Hirson,
- la ZNIEFF de type I « Forêt de la Haye d'Aubenton et bois de Plomion »,
- la ZNIEFF de type I « Val Saint-Pierre (partie sud) »

Pour les mammifères, les données bibliographiques ont été analysées sur un rayon de 5km autour de la zone d'étude rapprochée. Communs, les grands mammifères comme le Chevreuil européen ou le Sanglier sont les seules espèces à se déplacer sur de grandes distances pour ce groupe. Les espèces présentant un intérêt plus important ont des déplacements beaucoup plus limités. Il n'est donc pas nécessaire d'analyser la bibliographie au-delà de 5km.

D'après la bibliographie, 28 espèces de mammifères sont connues sur les communes avoisinant l'aire d'étude rapprochée et sur les ZNIEFF proches. Quinze n'ont pas été observées sur la zone d'étude lors des prospections, il s'agit des espèces suivantes : le **Campagnol agreste** (*Microtus agrestis*), le **Campagnol roussâtre** (*Arvicola scherman*), le **Campagnol souterrain** (*Microtus subterraneus*), le **Campagnol terrestre** (*Arvicola sapidus*), le **Rat des moissons** (*Micromys minutus*), le **Chat sylvestre** (*Felis sylvestris*), l'**Hermine** (*Mustela erminea*), le **Lapin de garenne** (*Oryctolagus cuniculus*), le **Lérot** (*Eliomys quercinus*), le **Mulot sylvestre** (*Apodemus sylvaticus*), la **Musaraigne musette** (*Crocidura russula*), le **Muscardin** (*Muscardinus avellanarius*), la **Martre** (*Martes martes*), le **Putois d'Europe** (*Mustela putorius*) et la **Souris grise** (*Mus musculus*).

3.5.1.2 Description des espèces rencontrées

Treize espèces de mammifères ont été inventoriées sur l'aire d'étude rapprochée. Trois autres ont été vues sur l'aire d'étude intermédiaire. Il s'agit de l'Ecureuil roux, du Rat musqué et du Ragondin. Certaines espèces n'ont pas été observées. Seules des traces préviennent de leur passage sur la zone d'étude. C'est le cas par exemple pour le Sanglier et le Raton laveur.

Tableau 81 : Espèces de mammifères (hors chiroptères) observées

Nom scientifique	Nom vernaculaire
<i>Meles meles</i>	Blaireau
<i>Capreolus capreolus</i>	Chevreuil européen
<i>Erinaceus europaeus</i>	Hérisson d'Europe
<i>Lepus europaeus</i>	Lièvre d'Europe
<i>Martes foina</i>	Fouine
<i>Microtus arvalis</i>	Campagnol des champs
<i>Mustela nivalis</i>	Belette
<i>Myocastor coypus</i>	Ragondin
<i>Ondatra zibethicus</i>	Rat musqué
<i>Procyon lotor</i>	Raton laveur
<i>Rattus norvegicus</i>	Rat surmulot
<i>Sciurus vulgaris</i>	Ecureuil roux
<i>Sorex coronatus</i>	Musaraigne couronnée
<i>Sus scrofa</i>	Sanglier
<i>Talpa europea</i>	Taupe d'Europe
<i>Vulpes vulpes</i>	Renard roux

Quatre espèces font l'objet d'une description spécifique. Trois de ces espèces présentent un statut particulier :

- Espèce menacée : Blaireau européen ;
- Espèce protégée : Hérisson d'Europe ;
- Espèce allogène(2) : Raton laveur.

La dernière espèce a été décrite car c'est une espèce caractéristique des milieux présents sur la zone d'étude et omniprésente sur le site. Il s'agit du Chevreuil européen.

LE BLAIREAU EUROPEEN (MELES MELES)

Le Blaireau européen a une silhouette massive et des pattes robustes qui lui donnent l'allure d'un petit ours. Le dos gris, le ventre et les pattes noires et la tête blanche avec un bandeau noir recouvrant les yeux font qu'il ne peut être confondu avec aucune autre espèce française. Nocturne, il s'active la nuit dans des milieux très variés (milieux boisés, bocages, landes ou prairies). Les blaireaux vivent en clan dans un terrier. Omnivores, ils se nourrissent majoritairement de vers de terre mais aussi d'insectes, de petits mammifères, de fruits, etc.

Le Blaireau européen est bien présent sur la zone d'étude rapprochée. Deux individus ont été observés, en juin dans la prairie de fauche du plateau central ouest. Le deuxième a été observé à proximité d'une haie en déplacement au niveau du Près Jean Cordeau dans la zone d'étude intermédiaire. De nombreuses traces ont été identifiées au niveau du plateau nord-ouest, plateau est, plateau central mais aussi dans le vallon des Chapillons. La présence du Blaireau européen est donc régulière sur la zone d'étude rapprochée.

LE CHEVREUIL EUROPEEN (CAPREOLUS CAPREOLUS)

Appartenant à la famille des cervidés, bien plus petit que le Cerf élaphe, le Chevreuil européen a une silhouette fine et élancée. Son pelage passe du brun-gris en hiver à du roux en été. Il est reconnaissable à son miroir blanc et à ses moustaches noires. Malgré une préférence prononcée pour les milieux boisés, il fréquente tous les types d'habitats.

Que ce soit sur la zone d'étude rapprochée ou la zone d'étude intermédiaire, le Chevreuil européen est omniprésent. Il a été observé régulièrement sur le plateau. A l'automne, des regroupements automnaux ont été observés, plusieurs groupes observés (dont un de 7 individus).

2 Espèce allogène : correspond à une espèce non indigène à la région



Photo 76 : Chevreuil européen, *Capreolus capreolus* (Arnaud Boulanger, 2012)

- Les grandes surfaces de **cultures** présentes sur la zone d'étude sont favorables au **Lièvre d'Europe** (observé régulièrement sur la zone d'étude rapprochée) et au **Campagnol des champs**.
- La **Musaraigne couronnée**, espèce plutôt inféodée aux **milieux frais et humides**, a été identifiée sur le site. Semi-aquatique, le **Ragondin** et le **Rat musqué** ont eux aussi été observés sur la zone d'étude.
- Deux espèces inféodées aux **habitations et aux exploitations agricoles** ont été identifiées sur la zone d'étude intermédiaire. Il s'agit de la **Fouine** (3 individus observés à Coingt en juin) et du **Rat surmulot**.
- **Ubiquistes**, les deux dernières espèces observées sur la zone d'étude sont le **Renard roux** et la **Taupe d'Europe**. Le Renard roux a été observé sur le plateau de la zone d'étude rapprochée.

LE HERISSON D'EUROPE (*ERINACEUS EUROPAEUS*)

Reconnaissable à son pelage bordé de piquants érectiles (5000 à 6000 piquants). Le hérisson est un animal solitaire, il passe l'essentiel de ses journées à dormir (environ 18 heures par jour). Le reste du temps, il chasse, essentiellement des invertébrés. Le hérisson hiberne d'octobre-novembre à mars-avril, dans un nid d'herbes et de feuilles.

L'espèce est présente ponctuellement sur la zone d'étude rapprochée (plateau). Les habitats du hérisson sont surtout présents sur la zone d'étude intermédiaire au niveau des vallées, c'est dans ces secteurs qu'il a été le plus observé.

LE RATON LAVEUR (*PROCYON LOTOR*)

Echappé des élevages au milieu du XXe siècle, le Raton laveur (originaire d'Amérique) est aujourd'hui une espèce naturalisée sur le territoire national métropolitain. La population actuelle du département de l'Aisne a pour origine des sujets détenus comme mascottes lors de la deuxième guerre mondiale puis relâchés ou évadés à la fin de cette dernière. Aucune documentation française ne relate l'impact de cette espèce allogène sur les espèces et milieux naturels autochtones. Elle figure toutefois sur les listes des espèces susceptibles d'être classées nuisibles et gibier.

Le Raton laveur est très reconnaissable à son masque noir et à ses anneaux noirs et bruns présents sur la queue. Son pelage est principalement gris pâle mais il peut varier. Omnivore, cette espèce mange toute nourriture qu'elle trouve qu'elle soit d'origine animale ou végétale. Son activité est plutôt crépusculaire ou nocturne. En Amérique du nord, le cycle biologique du Raton laveur comprend une période de reproduction (fin janvier – début février), une période de croissance et d'engraissement (été - automne) et une période d'engourdissement hivernal (qui n'est pas observée au sud de son aire de répartition). Souvent seuls dans leur gîte pour les mâles ou parfois en communauté, il affectionne les arbres creux, les souches, les rondins ou les cavernes dans lesquelles il peut se mettre à l'abri. En milieu urbain, il utilisera parfois la grange, un garage ou encore un grenier (etc.). Cette espèce est peu exigeante vis-à-vis de son habitat. Ce trait de caractère couplé à un succès de reproduction efficace lui permet de coloniser et de s'adapter facilement à de nouveaux territoires.

Sur la zone d'étude rapprochée, des traces de Raton laveur ont été observées sur le chemin du plateau nord-ouest. Sa présence est donc sporadique sur la zone d'étude.

AUTRES ESPECES OBSERVEES

Douze autres espèces ont été observées sur la zone d'étude. Ces espèces ont été classées en **cinq cortèges** distincts en fonction de leur habitat de prédilection :

- Parmi ces onze espèces, trois sont des mammifères plutôt communs des **milieux forestiers et bocagers**. Il s'agit de l'**Ecureuil roux** (*Sciurus vulgaris*), du **Sanglier** (*Sus scrofa*) et de la **Belette** (*Mustela nivalis*). Seule la présence de traces, trouvées sur la zone d'étude rapprochée, permet d'affirmer la présence du Sanglier. Un Ecureuil mort a été vu dans la zone d'étude intermédiaire. Quant à la Belette, elle a été observée sur le plateau de la zone d'étude rapprochée.

3.5.2 Les Chiroptères

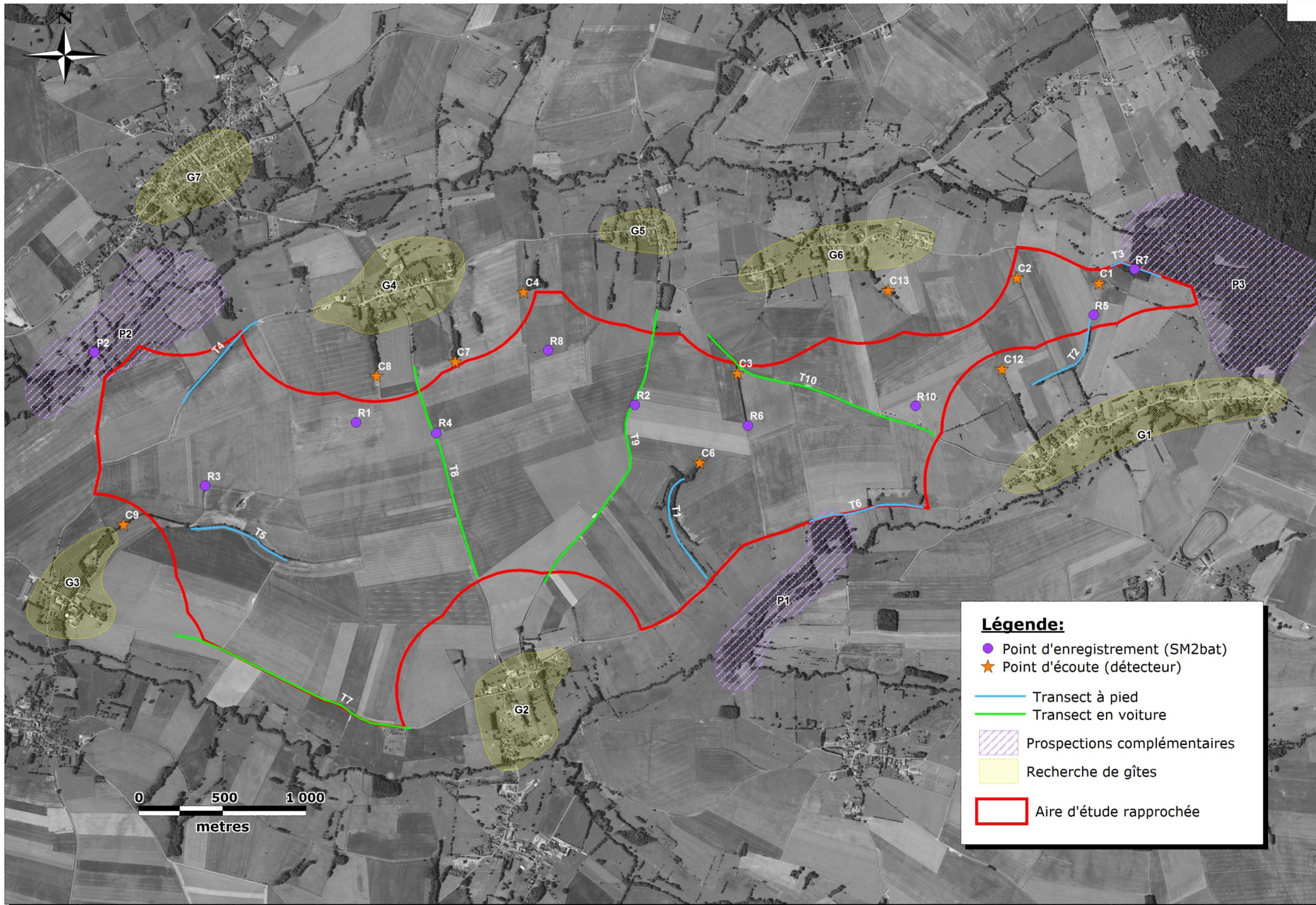
Afin d'étudier les populations des chiroptères présents sur le site, il est important de préciser quelques éléments permettant de mieux connaître leur biologie. Les chauves-souris possèdent un cycle vital conditionné par la ressource alimentaire, avec une phase active et une phase d'hibernation. Cela implique deux fois par un an des changements d'habitats et une profonde transformation des paramètres physiologiques. Lorsque les températures diminuent et que les insectes se font plus rares, les chauves-souris se regroupent dans des **gîtes d'hibernation** pour passer l'hiver : elles vivent alors au ralenti (hypothermie, diminution du rythme cardiaque) sur leurs réserves de graisses accumulées pendant l'automne. A la sortie de l'hiver, les chauves-souris se dirigent vers leurs **gîtes d'estivage** utilisés par les femelles pour la mise bas et l'élevage des jeunes. Les mâles utilisent quant à eux des gîtes isolés, qu'ils occupent en solitaire ou en petits groupes. La reproduction a lieu en automne, avant le retour vers les gîtes d'hibernation. La gestation des chauves-souris est alors mise en pause pendant l'hibernation jusqu'au printemps suivant.

L'objectif des inventaires réalisés sur les chiroptères dans le cadre de la présente étude est de **déceler les espèces présentes, de quantifier le niveau d'activité, d'évaluer la fonctionnalité du site et de dégager les potentialités du site d'étude.**

Les méthodes utilisées pour l'étude des chiroptères sont présentées au paragraphe 1.4.5.2 Les Chiroptères page 21. Par ailleurs, la carte illustrant les méthodes appliquées à l'étude des chiroptères est rappelée en page suivante pour faciliter la compréhension des paragraphes suivants.

Pour rappel, les grandes cultures qui représentent la majorité de l'aire d'étude rapprochée sont peu attractives pour les chiroptères contrairement aux autres milieux ... et d'autre part les inventaires au sol ont non seulement été réalisés dans de bonnes conditions météorologiques mais également paysagères. En effet d'un point de vu paysager très peu d'obstacles sont présents sur la zone d'étude ce qui permet de couvrir une distance et donc une altitude relativement conséquente. Pour les espèces facilement détectables comme les Noctules ou la Sérotine commune, la hauteur de détectabilité est de plus égale à la hauteur des éoliennes.

Méthodes d'étude des chiroptères appliquées sur l'aire d'étude



Cartographie : Rainette sarl, 2016
Source : IGN
Dossier : RES, Le Grand Cerisier

3.5.3 Richesse spécifique

3.5.3.1 Espèces détectées

Au total, **de 12 à 14 espèces** de chauves-souris ont été identifiées lors des prospections nocturnes et grâce aux différentes méthodes utilisées. Il s'agit de :

- la **Pipistrelle commune** (*Pipistrellus pipistrellus*) ;
- la **Pipistrelle de Nathusius** (*Pipistrellus nathusii*) ;
- la **Pipistrelle pygmée** (*Pipistrellus pygmaeus*) ;
- la **Sérotine commune** (*Eptesicus serotinus*) ;
- la **Noctule commune** (*Nyctalus noctua*) ;
- la **Noctule de Leisler** (*Nyctalus leisleri*) ;
- les **Oreillard roux et/ou gris** (*Plecotus auritus/P. austriacus*) ;
- le **Grand murin** (*Myotis myotis*) ;
- le **Murin de Daubenton** (*Myotis daubentonii*) ;
- le **Murin de Natterer** (*Myotis nattereri*) ;
- le **Murin à moustaches et/ou le Brandt** (*Myotis mystacinus/M. brandtii*) ;
- le **Murin de Bechstein** (*Myotis bechsteinii*) **possible** ;

Ces espèces sont décrites ci-dessous.

3.5.3.2 Présentation des espèces présentes

PIPISTRELLE COMMUNE (PIPISTRELLUS PIPISTRELLUS)

Cette chauve-souris de la taille d'un demi-pouce est la plus commune en France. On la retrouve dans une large gamme de milieux aussi bien en culture que dans les cœurs de ville. Cette espèce anthropophile a su s'adapter pour exploiter les bâtiments pour son cycle biologique. Bien que très commune en Picardie, cette espèce est soumise à plusieurs types de menace (prédation des chats, collisions, destruction de colonies, etc.).

A l'échelle du site, **c'est l'espèce la plus représentée avec 57,2% des enregistrements** avec un niveau de fiabilité d'identification très satisfaisant.

Elle est présente sur la totalité des points d'enregistrement mais aussi sur tous les points d'écoute et les transects réalisés. **Elle est donc très répandue.** On la retrouve à proximité des habitations, dans les boisements, en bordure de haies mais aussi en milieu très découvert sur le plateau. En effet, les transects en voiture ont démontré la présence systématique de l'espèce sur le plateau lors des nuits peu venteuses et à une altitude assez basse.

PIPISTRELLE DE NATHUSIUS (PIPISTRELLUS NATHUSIUS)

Cette pipistrelle est morphologiquement proche de la P. commune. Elle apprécie les milieux boisés y compris pour gîter dans les arbres à cavités, et les zones humides pour y chasser. Cette espèce migratrice longe le littoral et les grands cours d'eau lors de ses déplacements migratoires au printemps et en automne. Elle est peu abondante en région mais le niveau de connaissance régionale reste lacunaire. Elle est dépendante de la conservation de zones humides et est sensible en période de migration au développement des parcs éoliens.

Elle a été enregistrée à **29 reprises** sur la zone d'étude et représente **0,2% des enregistrements** avec un niveau de fiabilité d'identification satisfaisant. Elle n'a pas été contactée au détecteur.

Il est très intéressant de noter que les contacts ont été obtenus uniquement **en septembre et en octobre**, ce qui semble indiquer qu'il s'agisse **d'individus migrants** (voir paragraphe 3.5.5.6. Migration).

Les enregistrements proviennent principalement de R3, R6 et R8, c'est-à-dire sur le plateau. Malgré l'absence d'enregistrement dans les vallées à cette même époque, on peut supposer que *Pipistrellus nathusii* se déplace et exploite également les vallées.

Elle peut gîter lors de ses haltes migratoires dans les **tas de bois, les bardages en bois des granges** et dans les cavités arboricoles.

PIPISTRELLE PYGMÉE (PIPISTRELLUS PYGMAEUS)

Plus petit chiroptère d'Europe, la P. pygmée possède un pelage brun peu contrasté. Son territoire est constitué de zones boisées et de grands plans d'eau. Tout comme la P. commune, c'est une espèce anthropophile. Elle utilise les bâtiments pour se reproduire, se reposer et hiberner. Elle peut aussi gîter dans des cavités arboricoles. Elle est très rare en Picardie. La destruction des éléments végétaux (haie, ripisylve, etc.) près des plans d'eau constitue une menace pour l'espèce.

Sur le site, **une seule donnée de Pipistrelle pygmée a été récoltée fin septembre** en R3 (plateau ouest). Il s'agit d'une espèce relativement facile à distinguer des autres espèces et notamment de la P. commune. Les fréquences du maximum d'énergie de la séquence enregistrée sont comprises entre 54,1 et 56,0 kHz alors que celles de la P. commune n'excèdent pas 53 kHz. **Cette donnée apparaît donc crédible.**

En revanche, un seul contact indique que **l'espèce utilise le site de manière marginale et/ou lors de déplacements s'apparentant à de la migration.**

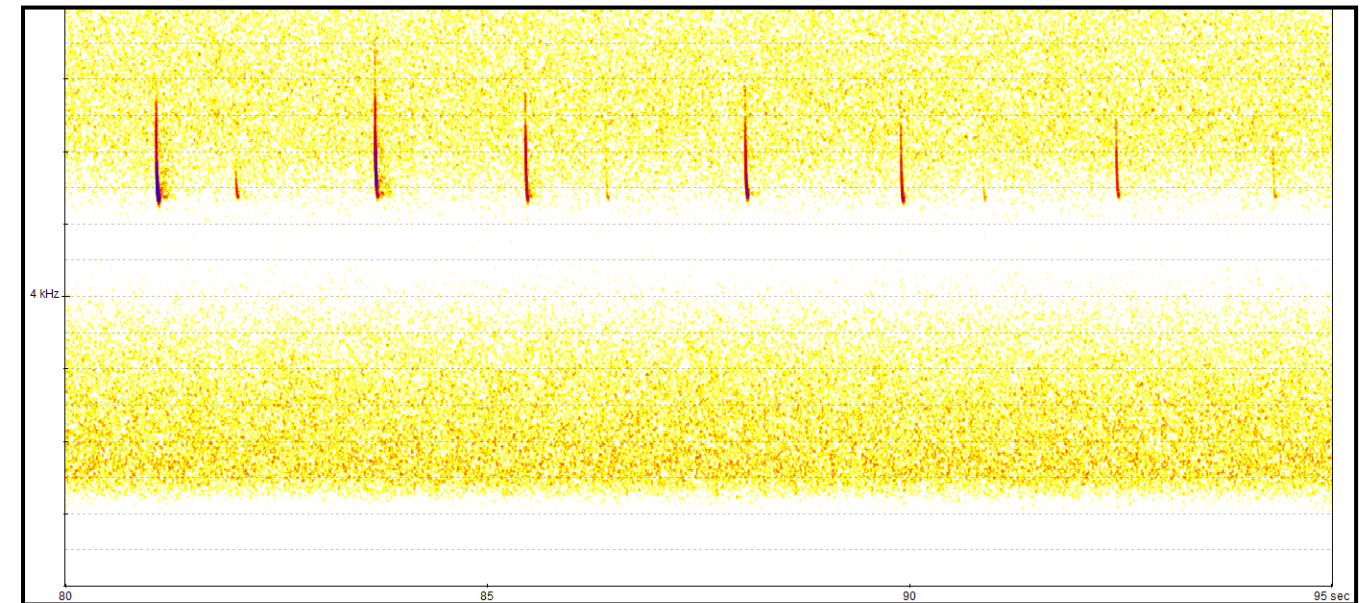


Figure 9 : Sonagramme de Pipistrelle pygmée (*Pipistrellus pygmaeus*) (Rainette)

SÉROTINE COMMUNE (EPTESICUS SEROTINUS)

La Sérotine est une grande chauve-souris au pelage marron et au museau et oreilles sombres. Elle vit dans les milieux mixtes autant en contexte rural qu'urbain. Elle occupe les combles des bâtiments comme gîte estival alors qu'en hiver, elle hiberne dans les anfractuosités de bâtiments. C'est une espèce assez commune à commune en région. La destruction de colonies suite à la réfection de bâtiments constitue l'une des principales menaces.

Sur la zone d'étude, les enregistrements ont été plutôt rares pour cette espèce assez commune en Picardie avec **31 enregistrements, soit 2,7%**. En revanche, elle a été notée sur 6 points d'enregistrements et dans la plupart des villages au détecteur et durant toute la période d'inventaire. Ceci nous laisse à penser qu'il n'y a pas de colonie de reproduction dans le secteur mais que **des mâles isolés occupent le territoire en densité assez faible.**

NOCTULE COMMUNE (NYCTALUS NOCTULA)

La Noctule commune est l'une de nos plus grandes chauves-souris. Elle possède un pelage brun uni. C'est une espèce forestière à l'origine avec une prédilection pour la proximité de l'eau mais qui s'est bien adaptée à la vie urbaine. Quelque soit le contexte, en été comme en hiver, elle occupe les cavités arboricoles en particulier les grandes loges de pics. Elle est assez rare en région mais les connaissances sur cette espèce sont encore lacunaires et elle semble cependant plus commune. L'élagage ou l'abattage des arbres à cavités constitue une menace pour l'espèce. Par ailleurs, cette espèce est particulièrement sensible aux éoliennes.

Aucun enregistrement n'a été réalisé sur la zone d'étude. En revanche, des contacts **d'un ou deux individus** ont été obtenus au détecteur dans **le village de Plomion** au-dessus des toitures au crépuscule et en été. Un autre contact furtif d'un individu en transit a été récolté au sud de Bancigny au point d'écoute C7.

NOCTULE DE LEISLER (NYCTALUS LEISLER)

Plus petite que la Noctule commune, la N. de Leisler arbore un pelage brun uniforme. Elle fréquente les forêts où elle gîte dans les arbres (en été et en hiver). Elle est assez rare en Picardie. L'abattage d'arbres et une mauvaise gestion sylvicole peut constituer une menace pour elle.

Un seul enregistrement de *Nyctalus leisler* a été effectué le 7 mai, en première partie de nuit sur le plateau (R1). Ses signaux caractéristiques en alternance en font une donnée fiable. On peut interpréter ce contact en zone totalement découverte en début de saison comme **un vol migratoire ou un transit ponctuel entre deux zones favorables à l'espèce** (tout comme la Pipistrelle pygmée).

OREILLARD ROUX ET GRIS (PLECOTUS AURITUS/P. AUSTRIACUS)

Facilement reconnaissables, les Oreillards possèdent d'immenses oreilles et un pelage brun-roux pour l'O. roux et brun-gris pour l'O. gris sur le dos et beige sur le ventre. Le premier vit principalement en milieu forestier et gîte dans les cavités du bois (arbres, charpente, nichoir, etc.) alors que le second fréquente les milieux ruraux, les villages et même les zones périurbaines et utilise les combles de bâtiment à toiture ardoisé pour gîter.

Les deux sont assez rares en Picardie mais les connaissances sont lacunaires. L'abattage d'arbres à cavités et une mauvaise gestion sylvicole sont problématiques pour *Plecotus auritus* tandis que la réfection des toitures en ardoise constitue l'une des principales menaces de l'Oreillard gris.

Il est important de noter que ces deux espèces émettent des signaux très proches et qu'il est, la plupart du temps, impossible de distinguer les espèces l'une de l'autre.

Onze enregistrements d'Oreillards ont été récoltés, soit 0,1%. Ils ont été recueillis en R1, R5 et R6 avec une activité constante tout au long de la nuit. De plus, un autre a été contacté au détecteur au point d'écoute C12.

Il est assez étonnant qu'une des deux espèces ait été notée sur le plateau, au pied d'un arbre totalement isolé car elles utilisent généralement beaucoup les structures paysagères (haie, muret, lisière, etc.).

Le nombre de contacts semble assez réduit mais ces deux espèces sont très discrètes et émettent quelques signaux de faible puissance. **Il est donc probable que l'espèce ou les espèces soient plus abondantes** que ce qui a été constaté.

GRAND MURIN (MYOTIS MYOTIS)

Le Grand murin est le plus grand chiroptère de la région. Il a un ventre blanc, un dos gris-brun, un museau et des oreilles claires. Il habite les milieux forestiers et d'autres biotopes mixtes comme le bocage. Les colonies estivales sont installées dans

les charpentes de bâtiments. En hiver, l'espèce est cavernicole. Le Grand murin est rare en région. La rénovation des combles est la principale menace directe qui pèse sur *Myotis myotis*.

Sur la zone d'étude, **499 enregistrements** ont été enregistrés en lisière de la forêt domaniale de la Haye d'Aubenton (R7), le long d'un chemin forestier durant une seule nuit. Il s'agit donc très certainement d'un ou plusieurs individus chassant les insectes dans cette allée en d'innombrables allers-retours. Ce nombre important d'enregistrement confirme **la présence de l'espèce dans le massif forestier et la présence probable d'une colonie dans le secteur**.

Ailleurs, **seuls deux enregistrements d'individu(s) en transit ont été obtenus fin septembre** au point d'enregistrement R10 en plein champ de maïs haut du plateau et en R5, le long d'une haie vive. Il s'agit certainement de transits entre les deux sites de chasse (vallées et forêt).

Cependant, **plusieurs autres contacts ont été obtenus à l'aide du détecteur** dans la vallée du Coingt (T6) et le vallon des Eburgniers (T5).



Figure 10 : Sonagramme de Grand murin (*Myotis myotis*) (Rainette)

MURIN DE DAUBENTON (MYOTIS DAUBENTONI)

Le Murin de Daubenton est inféodé à l'eau et aux boisements humides. Les cavités arboricoles et les ponts constituent les gîtes estivaux de prédilection. Il chasse avant tout au-dessus de l'eau, des plans d'eau et des cours d'eau non agités et régulièrement dans les boisements humides. C'est une espèce assez commune en région. Il peut-être localement menacé par la restauration des ouvrages d'art (comblement des anfractuosités) et de l'abattage d'arbres-gîte notamment.

Dans certains cas, les signaux émis par cette espèce sont difficiles à distinguer d'autres murins et en particulier du Murin de bechstein et du M. à moustaches. Il émet toutefois des signaux particuliers au-dessus de l'eau.

Sur la zone d'étude, **2540 enregistrements concernent de manière certaine *Myotis daubentoni*, soit 22,5%**. 1620 autres enregistrements sont plus ambigus et peuvent concerner d'autres espèces.

La grande majorité des contacts concernent une activité de chasse et sont localisés au-dessus du ruisseau du Hureau au pont Brouton, à proximité de Plomion (P2). Les autres contacts sont répartis sur 5 autres points, y compris sur le plateau.

En outre, il est remarquable de noter qu'en P2, **l'activité est quasi constante tout au long de la nuit**. Cela semble indiquer que le ruisseau du Hureau, en zone d'étude intermédiaire offre une importante ressource alimentaire pour l'espèce et que le gîte n'est pas situé très loin.

MURIN DE NATTERER (MYOTIS NATTERERI)

Ce murin de taille moyenne a un pelage contrasté de gris brun sur le dos et de blanc pur sur le ventre. Les oreilles sont typiques, assez grandes et translucides. On le qualifie de glaneur car il capture ses proies posées sur leur support. Il affectionne les milieux diversifiés mais où l'habitat humain est dispersé. Ce murin est une espèce appréciant les fissures profondes pour gîter. En été, il gîte dans les arbres, bâtiments, ponts, etc. En hiver, ce sont les fissures de cavités souterraines, ponts, etc. qui sont préférées. Il est assez rare en Picardie. La prédation des chats, l'éclairage des bâtiments-gîtes, la perte de gîtes sont autant de menaces sur l'espèce.

Seuls trois enregistrements ont été obtenus pour cette espèce très discrète. Celle-ci émet en effet des signaux très peu puissants qui portent à quelques mètres mais qui sont très caractéristiques. Le premier contact a été obtenu au niveau du pont Brouton au-dessus du ruisseau du Hureau (P2) et les deux autres au cœur du plateau le long d'une haie d'épicéas (R6).

L'abondance de l'espèce, à première vue marginale, semble sous-estimée au vu des caractéristiques des émissions de *Myotis nattereri*. Il est probable qu'elle soit plus fréquente sur la zone d'étude, au niveau des vallées et des villages.

MURIN A MOUSTACHES (MYOTIS MYSTACINUS)/MURIN DE BRANDT (MYOTIS BRANTII)

A l'instar des oreillards, le Murin à moustaches, le M. de Brandt (et le M. d'Alcathoe) sont très proches morphologiquement et au niveau de leurs émissions sonores et forment ainsi un complexe d'espèces (appelé murins à museau noir).

Ce sont des murins de petite taille et possèdent un pelage assez peu contrasté et une face sombre. *Myotis mystacinus* fréquente une grande variété de milieux pour autant qu'ils soient diversifiés alors que *M. brandtii* est lié aux forêts ouvertes et est moins anthropophile que le premier.

La diversité de gîtes estivaux est importante pour le M. à moustaches alors que le M. de Brandt utilise les cavités arboricoles et les constructions en bois pour gîter. Ils hibernent tous deux dans des cavités souterraines (caves, grottes, etc.). En région, ils sont respectivement assez communs et très rares.

La destruction de colonies installées dans des bâtiments (travaux, arasement, etc.) peut localement constituer une menace pour le Murin à moustaches tandis qu'une gestion forestière inadaptée est défavorable au Murin de Brandt.

46 enregistrements certains de *Myotis mystacinus* ont été recueillis sur la zone d'étude soit 0,4% dont la plupart sont localisés en R6, c'est-à-dire au centre du plateau. Il s'agit a priori de comportement de chasse et de transit.

D'autre part, **1622 enregistrements confondant le Murin à moustaches, le M. de Brandt et le M. de Daubenton ont été obtenus** principalement en P2 (1615 contacts), dans l'aire d'étude intermédiaire, où il s'agit surtout de chasse.

MURIN DE BECHSTEIN (MYOTIS BECHSTEINII)

Cette chauve-souris de taille moyenne possède un pelage dos-ventre contrasté (comme la plupart des murins) et des oreilles de grande taille. Cette espèce est typiquement forestière. L'espèce estive dans les cavités des arbres et hiberne dans les cavités souterraines et les ouvrages d'art. Il est très rare en Picardie. Cette espèce est très sensible à la gestion sylvicole et à la fragmentation des différents massifs forestiers.

Quelques enregistrements obtenus ne permettent pas de distinguer le Murin de Daubenton du Murin de Bechstein.

La présence de ce dernier est très peu probable sur la zone d'étude étant donné qu'il est typiquement forestier. Cependant,

sans certitude, nous en faisons mention. Les enregistrements ont été récoltés au centre du plateau (en R3) et à la Fosse aux chênes (en R6).

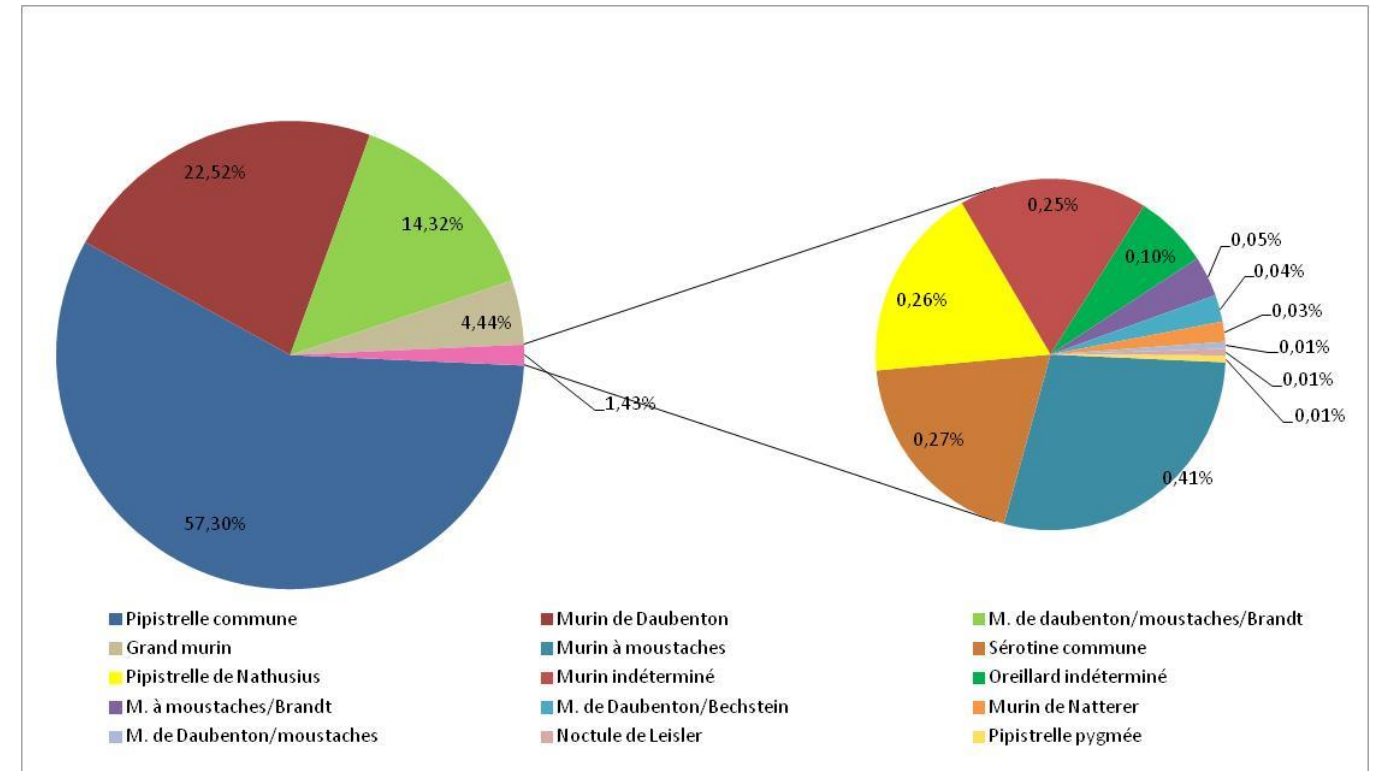


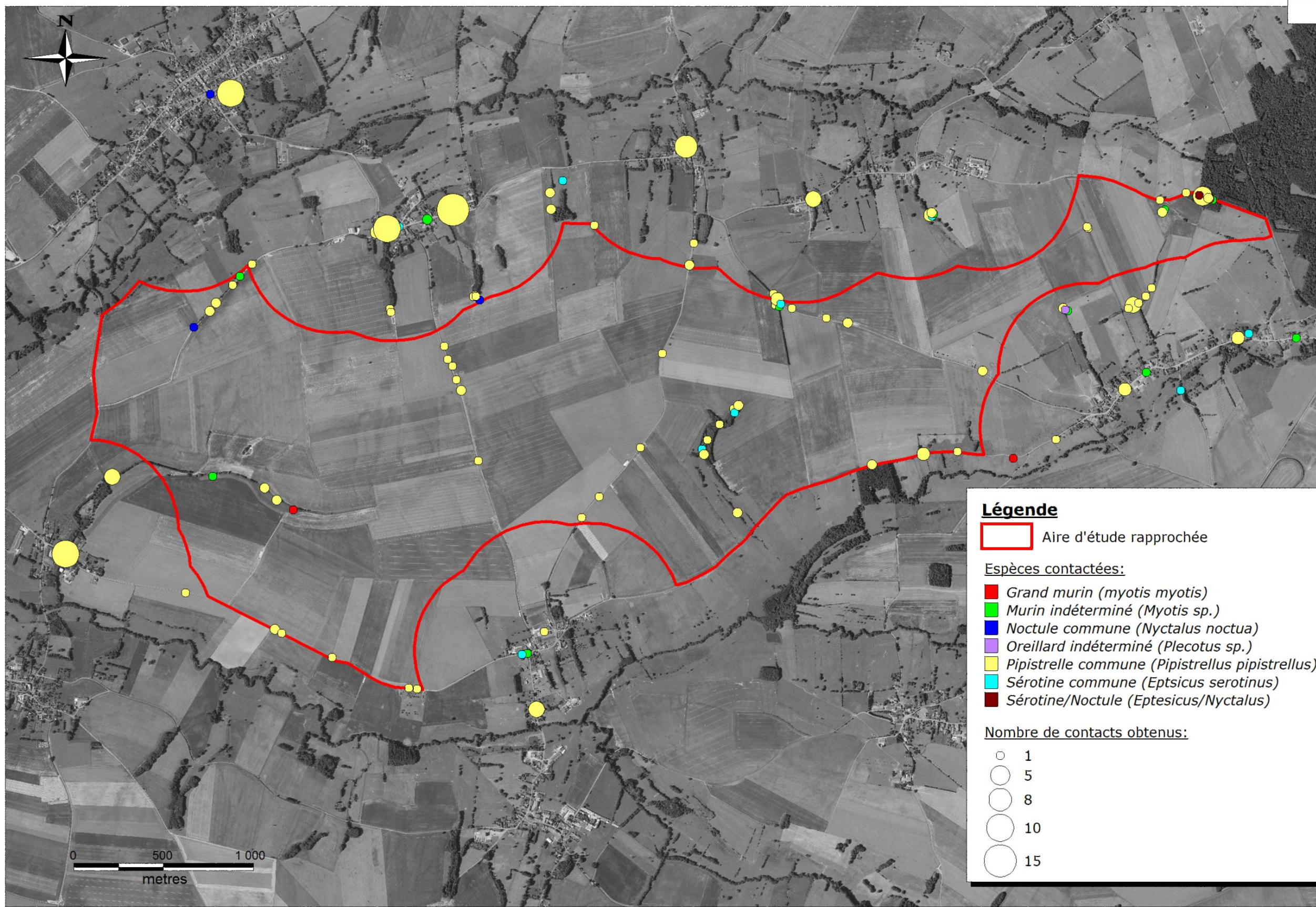
Figure 11 : Représentativité des espèces parmi les enregistrements effectués

La carte en page suivante localise les résultats des inventaires chiroptérologiques réalisés au détecteur d'ultrasons.

Tableau 82 : Synthèse du nombre de contacts par espèces ainsi que de leurs comportements observés

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Localisation	Comportement	Nombre
<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	Pipistrelle commune	Répandue	transit/chasse	57,2% des enregistrements
<i>Pipistrellus nathusii</i>	Pipistrelle de Nathusius	R3, R6, R8	transit	29 (0,2% des enregistrements)
<i>Pipistrellus pygmaeus</i>	Pipistrelle pygmée	R3	transit	1
<i>Eptesicus serotinus</i>	Sérotine commune	Répandue		31 (2,7% des enregistrements)
<i>Nyctalus noctua</i>	Noctule commune	C7	transit	1
<i>Nyctalus leisleri</i>	Noctule de Leisler	R1	transit	1
<i>Plecotus auritus/P. austriacus</i>	Oreillards roux et/ou gris	R1, R5, R6, C12		11
<i>Myotis myotis</i>	Grand murin	R7	chasse	499
		R5, R10	transit	2
		T5, T6		
<i>Myotis daubentonii</i>	Murin de Daubenton	P2	chasse	2540 (22,5% des enregistrements)
<i>Myotis nattereri</i>	Murin de Natterer	P2, R6		3
<i>Myotis mystacinus</i>	Murin à moustaches	R6	transit/chasse	46
<i>Myotis mystacinus/ M. brandtii/ M. daubentonii</i>	Murin à moustaches et/ou le Brandt et/ou de Daubenton	P2	chasse	1615
<i>Myotis bechsteinii</i>	Murin de Bechstein	R3,R6		Potentiel (se confond avec le Murin de Daubenton)

Résultats des inventaires chiroptérologiques au détecteur d'ultrasons sur l'aire d'étude toutes périodes confondues



Cartographie : Rainette sarl, 2016
Source : IGN
Dossier : RES, Le Grand Cerisier

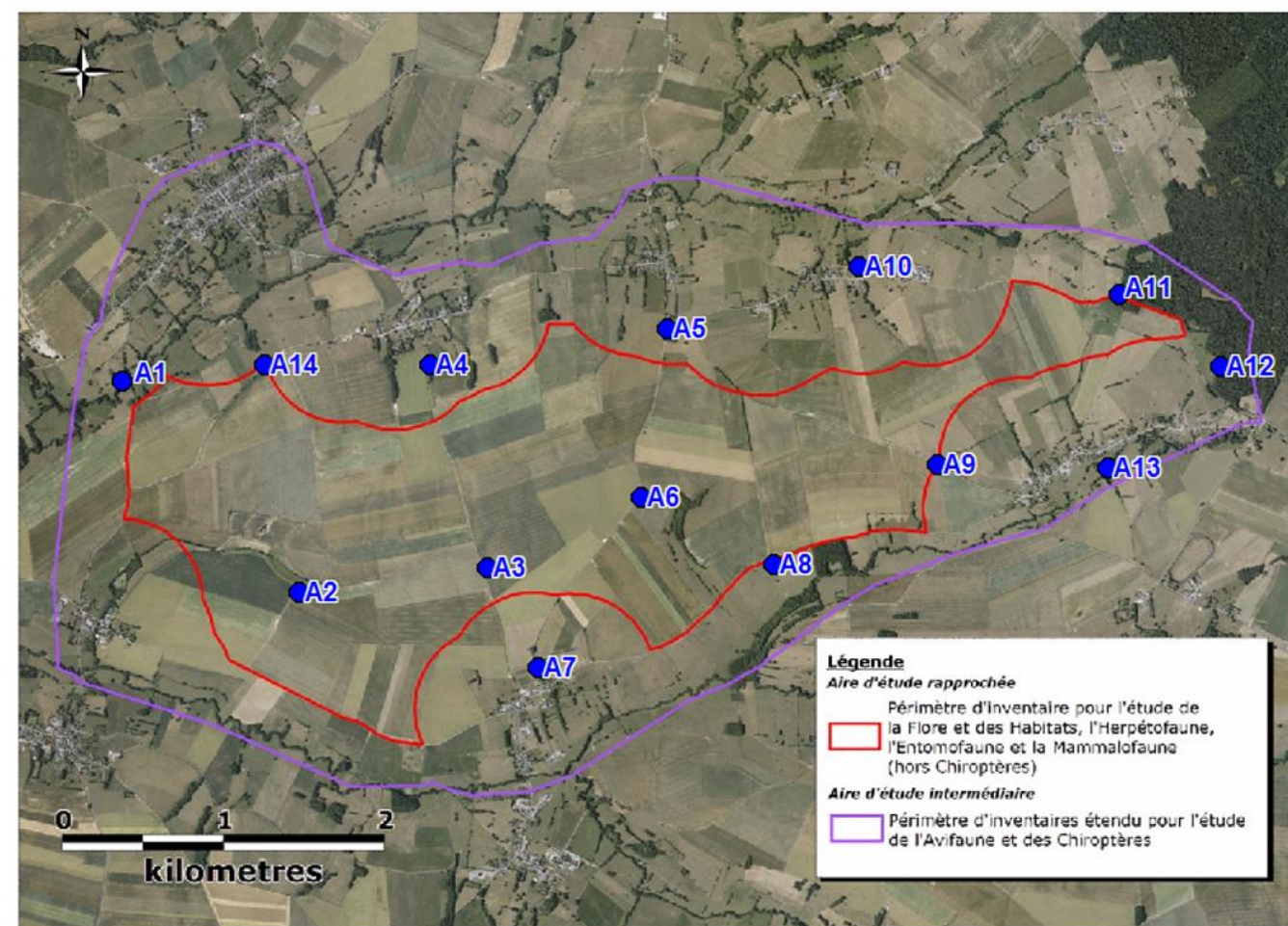
3.5.3.3 Données de l'étude complémentaire réalisée en avril 2018

Des passages d'inventaires complémentaires ont été réalisés en avril 2018. Lors de ces passages, seule la Pipistrelle commune a été contactée.

Les résultats de ce passage ainsi que la carte permettant de localiser les points d'écoutes sont présentés ci-dessous.

Date	Lieux d'écoute	Heure	Conditions	Température	Nombre de contacts	Espèces	Comportements
14/04/2018	A1	21h30	Averse de pluie vent faible	13°C	8	Pipistrelle commune	Chasse
14/04/2018	A2					Aucun contact	
14/04/2018	A3					Aucun contact	
14/04/2018	A4				2	Pipistrelle commune	Transit actif
14/04/2018	A5					Aucun contact	
14/04/2018	A6					Aucun contact	
14/04/2018	A7				23	Pipistrelle commune	Chasse
14/04/2018	A8					Aucun contact	
14/04/2018	A9				1	Pipistrelle commune	Transit passif
14/04/2018	A10					Aucun contact	
14/04/2018	A11				32	Pipistrelle commune	Chasse
14/04/2018	A12				12	Pipistrelle commune	Chasse
14/04/2018	A13				4	Pipistrelle commune	Chasse
14/04/2018	A14	00h30		7°C		Aucun contact	
23/04/2018	A1	21h50	Ciel étoilé : pas de vent	10°C	14	Pipistrelle commune	Chasse
23/04/2018	A2					Aucun contact	
23/04/2018	A3					Aucun contact	
23/04/2018	A4				9	Pipistrelle commune	Chasse
23/04/2018	A5				5	Pipistrelle commune	Chasse
23/04/2018	A6					Aucun contact	
23/04/2018	A7				8	Pipistrelle commune	Chasse
23/04/2018	A8				29	Pipistrelle commune	Chasse
23/04/2018	A9					Aucun contact	
23/04/2018	A10					Aucun contact	
23/04/2018	A11				33	Pipistrelle commune	Chasse
23/04/2018	A12				17	Pipistrelle commune	Chasse
23/04/2018	A13					Aucun contact	
23/04/2018	A14	01h00		7°C		Aucun contact	

Localisation des points d'écoute



3.5.4 Activité

3.5.4.1 Nombre de contacts obtenus

Environ **11300 enregistrements** ont été obtenus lors des différentes sessions d'enregistrement. Deux facteurs principaux influent sur cette activité : le lieu et la date d'enregistrement.

Analyse de l'activité en fonction de la localisation

L'activité est très hétérogène selon la localisation des enregistreurs. Le nombre d'enregistrement et leur proportion sont présentés par point de localisation dans le tableau ci-dessous.

Tableau 83 : Nombre d'enregistrements et pourcentages par point d'enregistrement

Point d'enregistrement	Milieu environnant	Nb d'enreg.	Nb moyen d'enreg. par nuit	Pourcentage d'enreg. moyen par nuit
P2	Ruisseau, ripisylve	5405	1801,7	44,53
R7	Allée forestière, forêt d'Aubenton	1007	1007	24,89
R1	Culture, vieux saule isolé	1525	508,3	12,56
R6	Culture, extrémité d'alignement d'épicéas	1815	363	8,97
R3	Culture, extrémité d'une haie vive	871	174,2	4,31
R2	Culture, petit fourré isolé avec point d'eau	244	61	1,51
R5	Culture, extrémité d'une haie vive entre le village de Coingt et la forêt d'Aubenton	85	42,5	1,05
R8	Prairie, arbres isolés	203	40,6	1,00
R10	Culture de maïs	102	34	0,84
R4	Culture, antenne de télécommunication	27	13,5	0,33
Total	/	11284	4045,8	/

On note qu'en **P2**, c'est-à-dire au-dessus du ruisseau du Hureau, **l'activité est de loin la plus forte** (près de la moitié des enregistrements recueillis sur la zone d'étude). Celle-ci est liée à la forte présence du Murin de Daubenton, elle-même probablement liée à la présence d'un gîte abritant une colonie à proximité.

Encore plus isolé au sein du plateau nord-ouest, au niveau d'un vieux saule isolé dans les cultures, **le point R1 comptabilise 1525 enregistrements**, sur 3 jours soit 12,6% des contacts sur la zone d'étude. Si on calcule le nombre moyen d'enregistrements par nuit, ce point arrive en troisième position. Lorsqu'on regarde dans le détail, il s'agit en fait d'un ou plusieurs individus de Pipistrelle commune en chasse active. Un Oreillard indéterminé et une Noctule de Leisler y ont également été notés en transit.

Le point R6 concentre tout de même près de 9% des enregistrements. Il est localisé au cœur du plateau, en bout de haie d'épicéas. La Pipistrelle commune y chasse activement (plusieurs contacts par minutes) et représente 95,5% des enregistrements. La part restante est constituée d'espèces en transit/migration parmi lesquelles on peut citer la Pipistrelle de Nathusius, le Murin à moustaches, des Oreillards indéterminés et le Murin de Daubenton. Il est probable que cette haie constitue un élément de corridor vers le boisement du vallon des Chapillons.

En R7, en lisière de la forêt domaniale de la Haye d'Aubenton, l'activité est également remarquable avec **plus de 1000 enregistrements en une nuit**. Il s'agit ici de plusieurs individus de Pipistrelle commune et de Grand murin en chasse, réalisant d'incessants allers-retours, le long de l'allée forestière.

Les autres points n'ont pas permis de récolter autant de données que ceux cités précédemment. Néanmoins, **E3, situé à l'extrémité d'une haie vive près du vallon des Eburgniers, a recueilli 871 enregistrements** (en 4 jours) de 5-6 espèces, dont une douzaine de Pipistrelle de Nathusius et un de Pipistrelle pygmée. **Le nombre d'enregistrement est un**

peu décevant sur R5 (85) où l'on aurait pu s'attendre à de nombreux déplacements le long de la haie au lieu-dit des Prés Jean Cordeau reliant le village de Coingt à la forêt.

Les résultats des autres points d'enregistrement sont conformes aux prévisions. En effet, en pleine culture, les chauves-souris sont dépourvues de repères car les ultrasons qu'elles émettent ne sont pas réfléchis (par les obstacles). **Les enregistrements y ont donc été logiquement peu nombreux** (de 13 à 61 enregistrements par nuit en moyenne) et concernaient des individus en transit. Il est toutefois intéressant de noter que malgré le faible nombre de contacts, des espèces remarquables tels que le Grand murin, le Murin à moustaches, le M. de Daubenton ou plus étonnant encore, l'Oreillard n'hésitent pas à traverser l'openfield pour rejoindre des zones plus favorables.

Le graphique ci-dessous présente ces résultats.

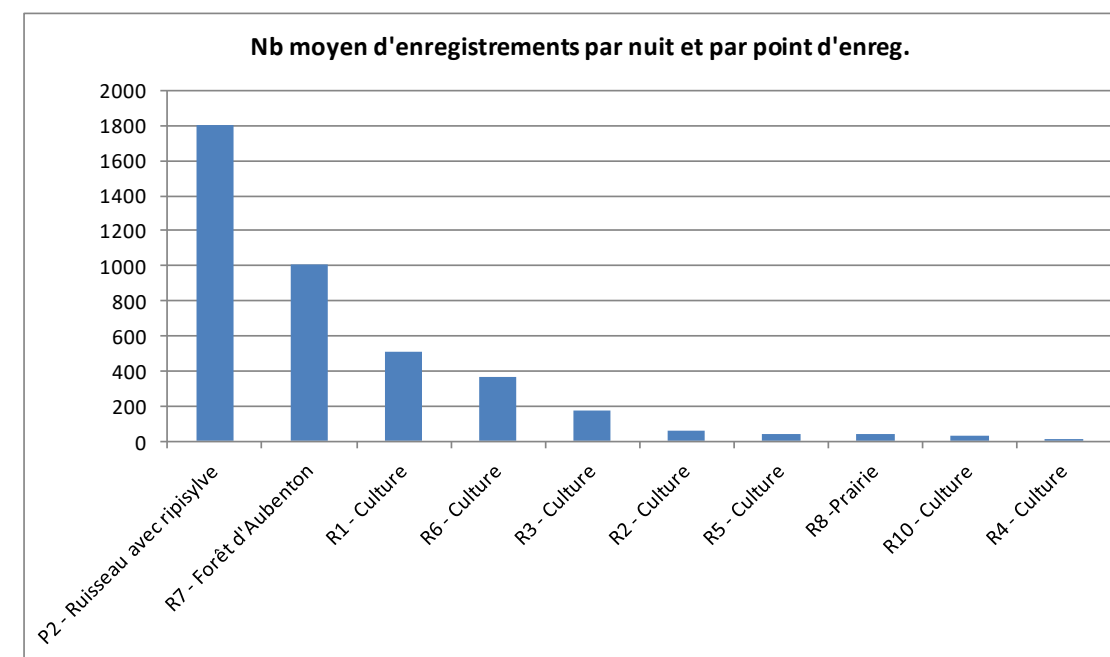


Figure 12 : Nombre moyen d'enregistrements par nuit et par point d'enregistrement

Le tableau et le graphique ci-dessous présentent le nombre moyen d'enregistrement par nuit en fonction du type de milieux présents aux environs des points d'enregistrement. Pour ce faire, les cultures ont été distinguées des autres types de milieux. Ces données montrent qu'il y a moins d'activité des chiroptères au sein des cultures comparativement aux autres types de milieux environnants.

Tableau 84 : Nombre d'enregistrements et pourcentages par grand type de milieux environnant

Milieu environnant le point d'enreg.	Nb d'enreg.	Nb moyen d'enreg. par nuit	Pourcentage d'enreg. moyen par nuit
Culture	4669	194,54	15,00
Autres milieux (ruisseau avec ripisylve, forêt d'Aubenton, prairie)	6615	1102,50	85,00
Total	11284	1297,04	100,00

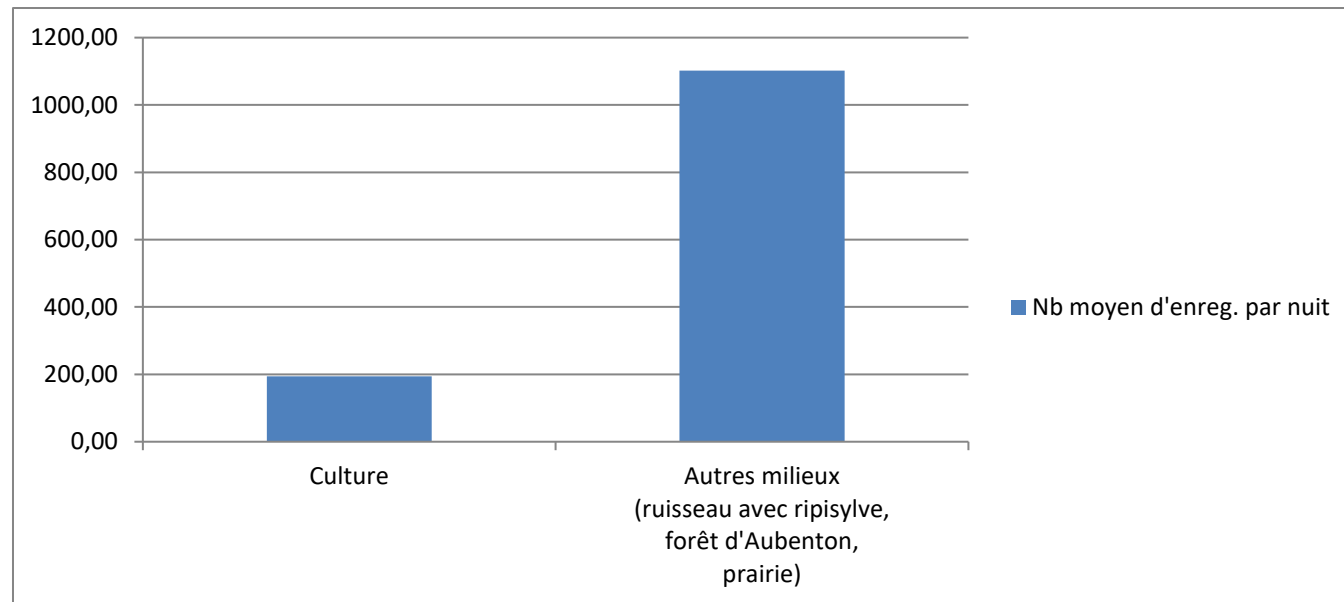


Figure 13 : Nombre moyen d'enregistrements par nuit en fonction du type de milieu environnant

Analyse de l'activité en fonction de la saison

Sur la zone d'étude, **la comparaison des résultats des sessions d'enregistrement n'est pas rigoureuse dans le temps.** En effet, l'emplacement des enregistreurs était différent à chaque session afin de couvrir l'immense zone d'étude avec un nombre limité d'enregistreurs à disposition. Les résultats obtenus dépendent essentiellement du lieu où les enregistrements ont été réalisés (Figure 16 : Nombre d'enregistrements par heure et par localisation). Néanmoins, la variation du nombre d'enregistrement par nuit en fonction de mois et de l'espèce est présentée ci-dessous à **titre d'information.**

Etant donné l'absence de grands sites d'hibernation sur la zone d'étude ou à proximité immédiate, aucun site notable de swarming n'y a été constaté ou n'y est pressenti.

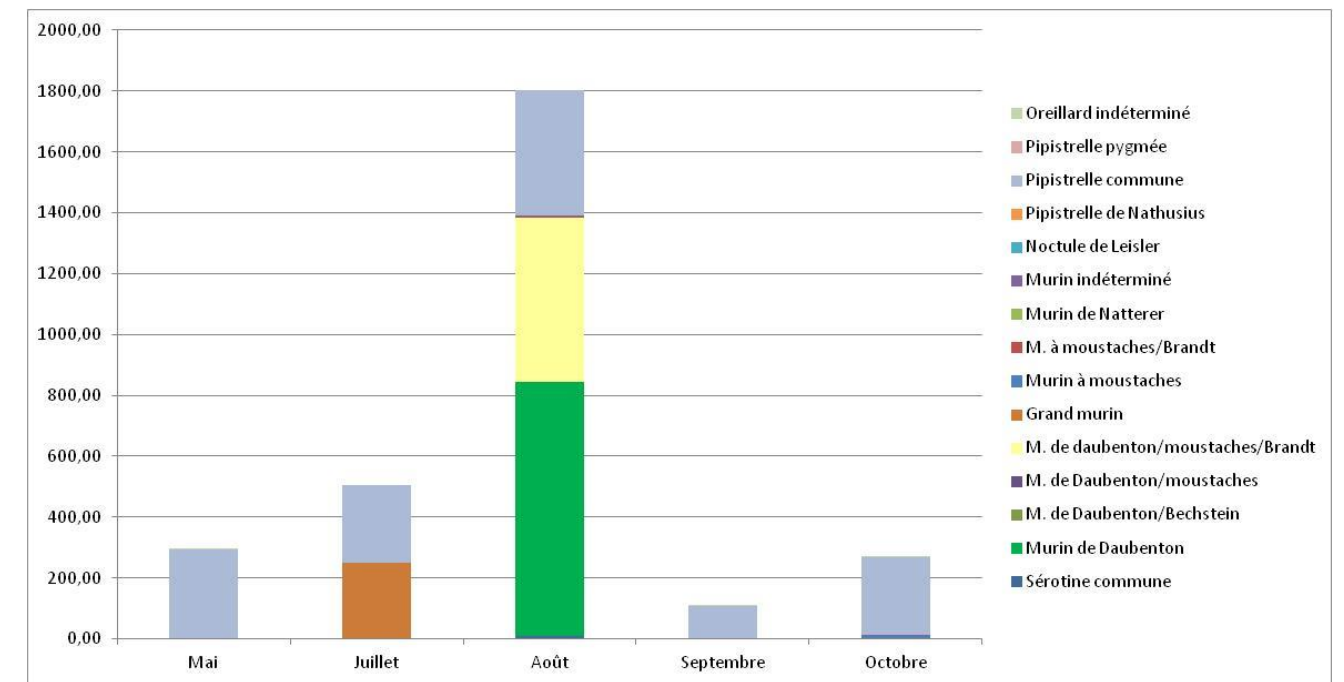


Figure 14 : Nombre moyen d'enregistrements par nuit en fonction du mois et des espèces

Analyse de l'activité en fonction de l'heure

L'activité moyenne enregistrée débute peu de temps avant le coucher du soleil et est croissante durant les premières heures suivant le crépuscule. Toutefois, assez rapidement, dès 23h, l'activité décroît jusqu'au lever du soleil. Une petite hausse d'activité est notée vers 2h et correspond à une cause précise (voir paragraphe suivant). Le second pic d'activité habituellement noté avant l'aube (F. GODINEAU et D. PAIN, 2007) n'a pas été enregistré sur la zone d'étude. A titre d'information, l'horaire moyen de lever du soleil est de 7 :00 et l'horaire moyen du coucher du soleil est de 20 :45 sur la période d'inventaire.

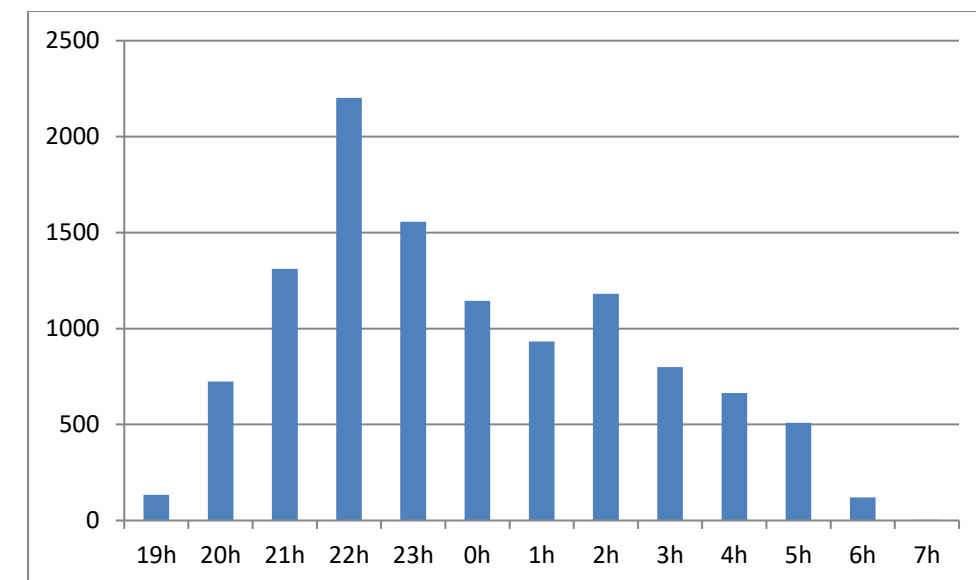


Figure 15 : Nombre moyen d'enregistrements par heure

Si on détaille le nombre horaire d'enregistrements par localisation, on constate que la plupart des points d'enregistrement suivent ce même schéma moyen. En revanche, au point R7 et dans une moindre mesure en P2, on note un pic d'activité décalé à 2h. Ceci est lié au fait que les enregistreurs ont été placés sur des zones de chasse habituelles et fréquentées à cet horaire par un ou plusieurs individus. En effet, certaines espèces sont très fidèles à leurs zones de chasse.

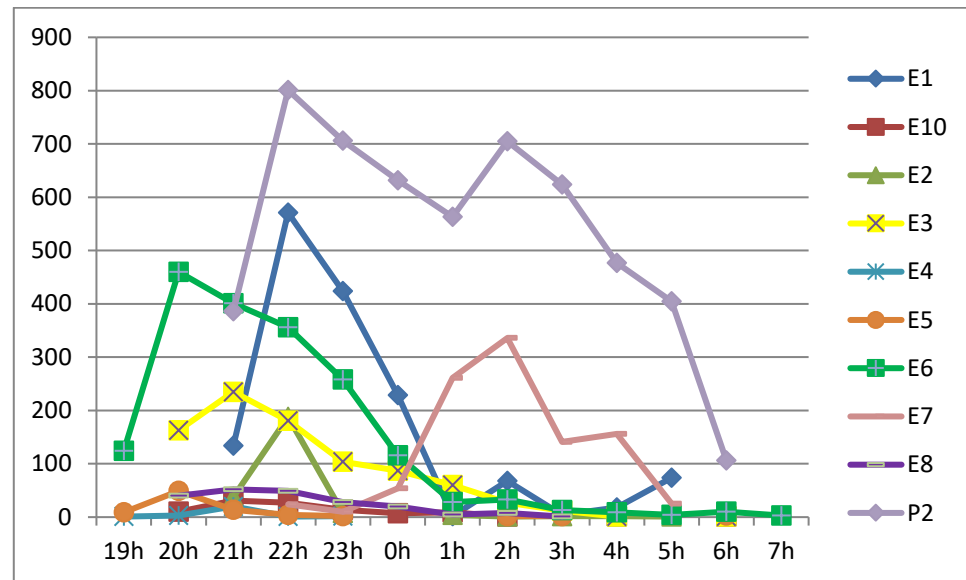


Figure 16 : Nombre d'enregistrements par heure et par localisation

Les inventaires au détecteur d'ultrasons ont permis d'établir le même constat en début de nuit.

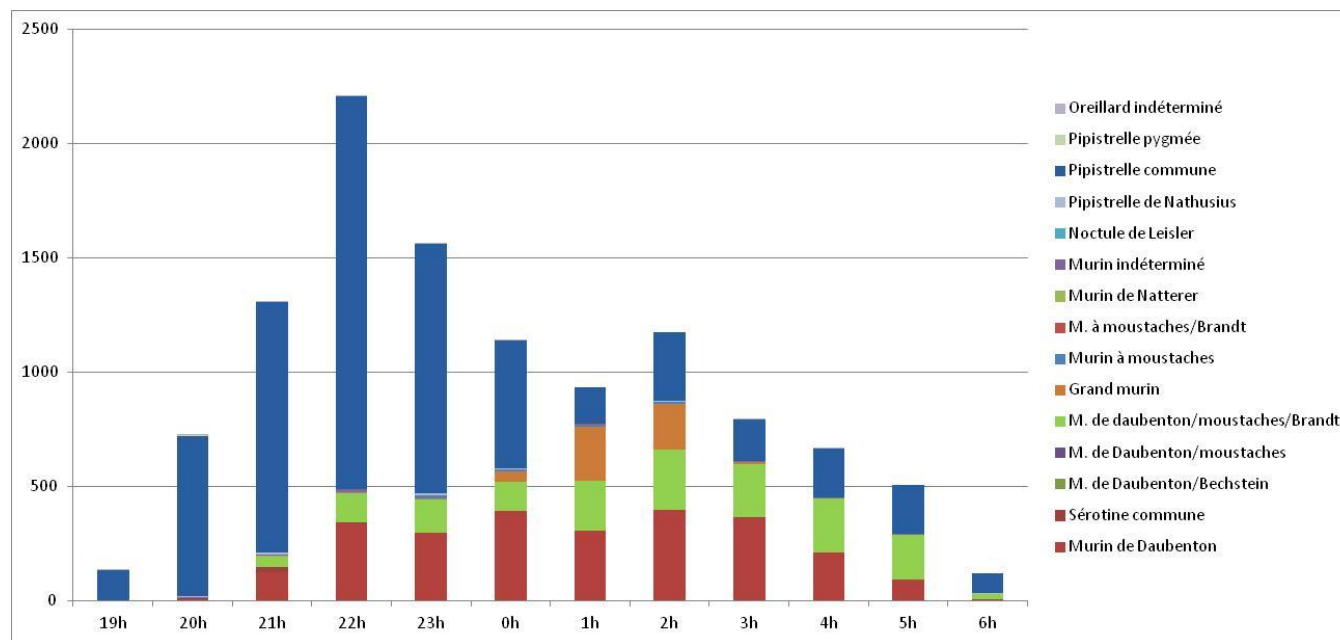
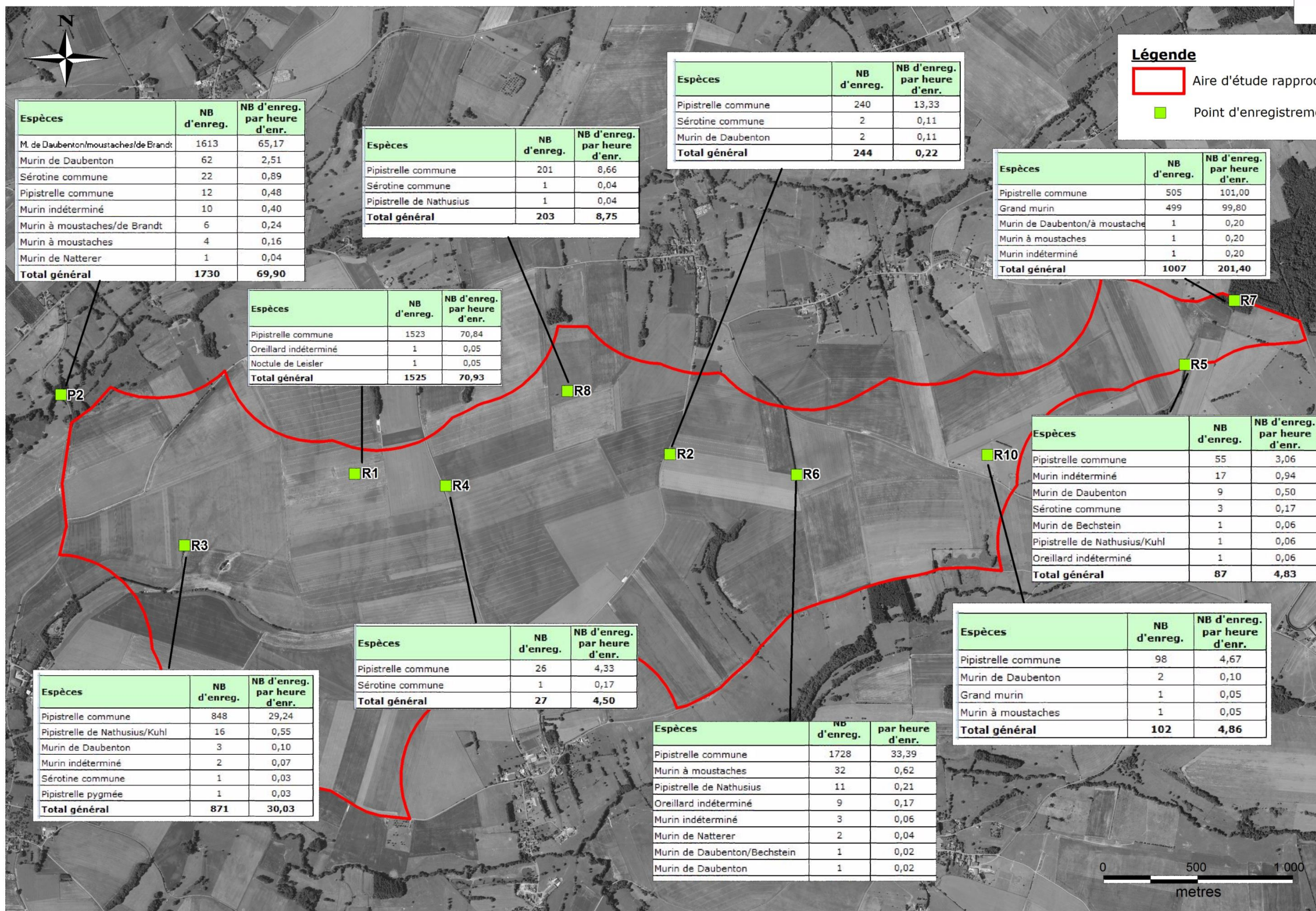
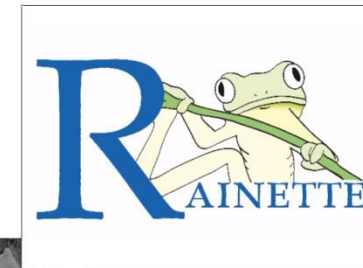


Figure 17 : Nombre d'enregistrements par heure et par espèce

En analysant plus précisément les enregistrements, on remarque que la Pipistrelle commune est très active en première partie de nuit, jusqu'à 1h du matin. Les murins sont actifs plus tardivement et de manière plus constante tout au long de la nuit. Le Grand murin est quant à lui actif très tard et sur une courte durée. Cela semble indiquer une activité de chasse. Les autres espèces ont une activité beaucoup plus réduite qui ne permet pas d'analyser les plages horaires préférentielles.

Les cartes en page suivante présentent l'activité horaire moyenne des chiroptères par localisation et par espèce.

Résultats des sessions d'enregistrement passif des chiroptères



3.5.5 Fonctionnalité de la zone d'étude

3.5.5.1 Gîtes d'hibernation

En hiver, la plupart des chiroptères recherchent des sites tranquilles, frais, humides et dont la température reste constante pour hiberner. Sur la zone d'étude et à proximité, de nombreux sites d'hibernation potentiels existent dans les villages et en particulier dans les caves des maisons. Aucun site d'hibernation majeur (carrière souterraine, blockhaus, etc.) n'est présent sur la zone d'étude.

Au total, **40 gîtes potentiels** ont été prospectés les 28 janvier et 1^{er} février 2016 dans l'aire d'étude intermédiaire et à proximité (carte en page suivante). Il s'agit de 15 caves (ruinée ou non), 4 ruines, 3 buses, 2 bâtiments divers, 1 église, 1 grange, 1 tour, 1 ancienne porcherie, 1 lavoir et 1 cabane forestière.

34 chauves-souris appartenant à **3 espèces** ont été recensées. On considère que ces résultats sont mitigés et qu'ils sont à mettre en lien avec l'hiver exceptionnellement doux (hiver le plus chaud jamais enregistré). En effet, les chauves-souris restent actives et ne fréquentent guère les gîtes d'hibernation.

Parmi les chiroptères comptabilisés, **20 Pipistrelles communes** hibernent dans le village de Plomion (8 au hameau de La Nigaudière et 12 à l'église). Un seul **Murin à moustaches** hiberne dans une cave d'une habitation abandonnée. En revanche, 5 individus de la même espèce hibernent dans une cave ouverte à la sortie du village vers Harcigny. Cette cave apparaît très propice aux chauves-souris et pourrait être davantage aménagée en leur faveur.

Enfin, une cave a priori intéressante dans le village n'a pas pu être prospectée.

Une cave d'une maison en ruine à Lambercy abrite quant à elle deux Murins à moustaches et un **Oreillard roux**.

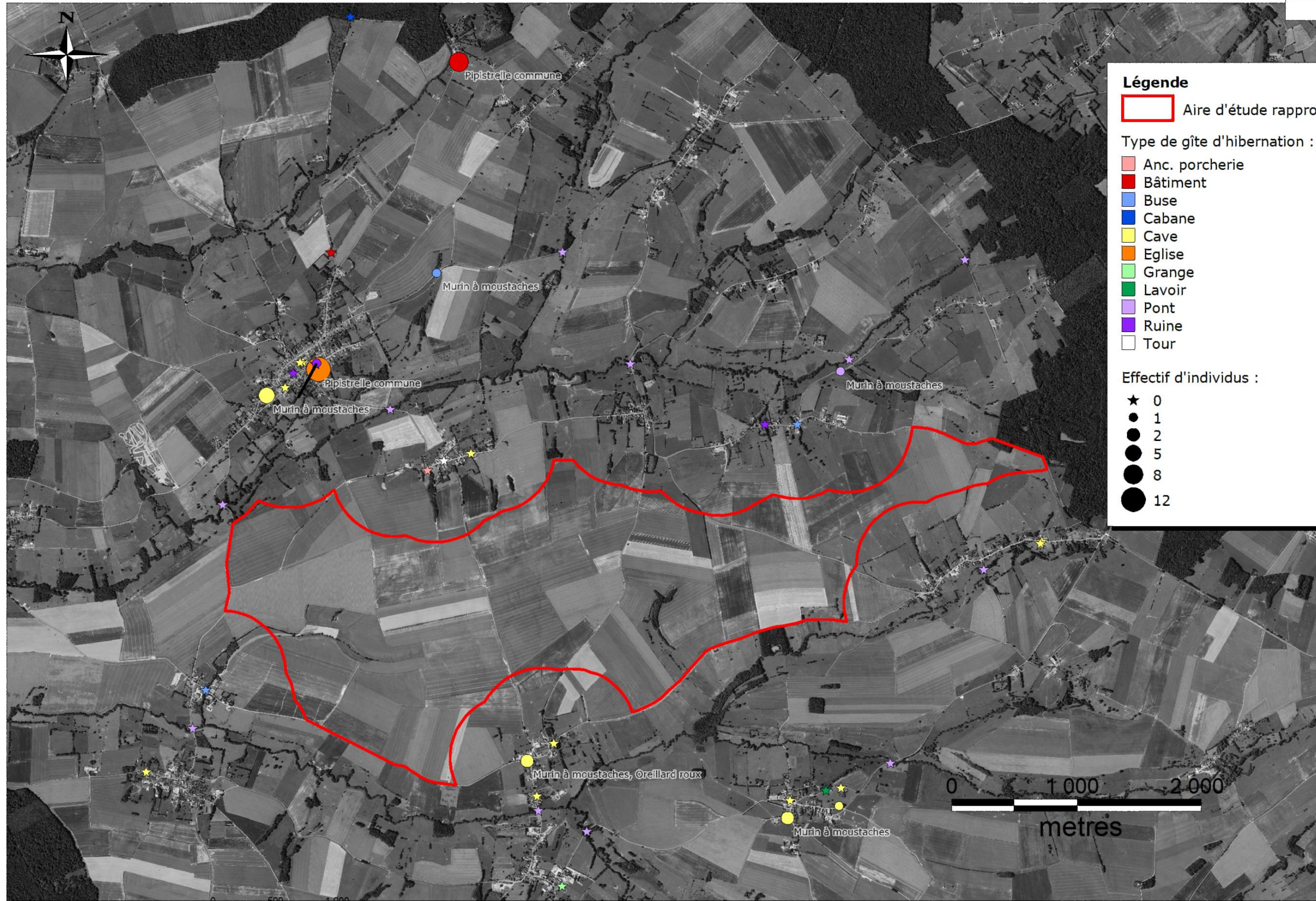
Deux maisons en ruine à Saint-Clément abritent respectivement un et deux individus de M. à moustaches.

Enfin, une buse refaite à la sortie de Plomion et un aqueduc en dalot et brique au Coq banni sont fréquentés par un individu chacun de *Myotis mystacinus*.



Photo 77 : Murin à moustaches (*Myotis mystacinus*) en hibernation dans une cave à Plomion (Rainette)

Résultats des inventaires chiroptérologiques en période hivernale



Cartographie : Rainette sarl, 2016
Source : IGN
Dossier : RES, Le Grand Cerisier

3.5.5.2 Gîtes de reproduction et/ou d'estivage

Les gîtes d'été sont utilisés par les chauves-souris pour la reproduction (colonie de femelles principalement) et/ou d'estivage pour les mâles isolés ou en petits groupes. Les colonies se situent bien souvent dans les combles des bâtiments ou dans les cavités arboricoles selon les espèces.

Ces gîtes ont été recherchés lors des inventaires nocturnes durant tout le crépuscule. Les sorties de ces gîtes, d'où sortent les individus quand la nuit tombe, ont été ciblées. Ce type de prospection a été effectué dans les **six villages bordant le site d'étude et les quelques boisements** situés sur l'emprise de la zone d'étude. Les différentes sessions sont répertoriées dans le tableau suivant.

Parmi les données remarquables, on peut noter la présence avérée d'une colonie importante d'au moins **110 individus adultes de Pipistrelle commune à Coingt**. D'autres colonies plus modestes de la même espèce ont été détectées ou sont suspectées dans quelques villages autour de l'aire d'étude.

Par ailleurs, un gîte de Murin de Daubenton est suspecté sous ou à proximité du Pont Brouton étant donné la forte concentration d'individus.

3.5.5.3 Site d'essaimage

Comme cela a été évoqué précédemment, du fait de l'absence de grands sites d'hibernation sur la zone d'étude ou à proximité immédiate, **aucun site notable de swarming n'a été constaté ou n'y est pressenti**.

Tableau 85 : Recherche de gîtes et de colonies de chiroptères sur la zone d'étude

Code	Village/zone	date	Horaires	Espèces contactées	Nombre de contacts	Comportement, sortie de gîte constatée
G1	Coingt	24/06/2015	22:15 - 23:15	Pipistrelle commune (<i>Pipistrellus pipistrellus</i>)	env. 110	Un gîte localisé d'au moins 110 individus
				Sérotine commune (<i>Eptesicus serotinus</i>)	2	chasse/transit actif, présomption de gîtes d'individus isolés (mâles)
				Murin indéterminé (<i>Myotis</i> sp.)	2	
G2	Hameau de Lambercy	03/06/2015	22:10 - 23:00	Pipistrelle commune (<i>Pipistrellus pipistrellus</i>)	3	1 gîte d'au moins 4 individus entre Lambercy et Dagny Présomption de gîtes d'individus isolés (mâles) à Lambercy
				Sérotine commune (<i>Eptesicus serotinus</i>)	1	transit, pas de gîte pressenti dans le hameau de Lambercy
				Murin indéterminé (<i>Myotis</i> sp.)	2	transit, gîte pressenti dans le hameau de Dagny
G3	Hameau de Malvaux	04/06/2015	22:10 - 23:00	Pipistrelle commune (<i>Pipistrellus pipistrellus</i>)	> 10	gîte d'au moins 10 individus, taille probablement plus grande car nombreux contacts et difficulté de comptage (pas de visuel sur la sortie de gîte)
				Murin de Daubenton probable (<i>Myotis daubentoni</i>)	2	gîte de taille modeste pressenti dans le hameau ou à proximité (Nampcelles-la-Cour)
G4	Bancigny	20/07/2015	22:00 - 23:00	Pipistrelle commune (<i>Pipistrellus pipistrellus</i>)	> 28	2 sorties de gîtes constatées, et forte activité constatée. Présomption d'au moins une grosse colonie
				Sérotine commune (<i>Eptesicus serotinus</i>)	1	transit, pas de gîte pressenti
				Murin indéterminé (<i>Myotis</i> sp.)	> 3	chasse, présomption de gîte
G7	Plomion	21/07/2015	22:15 - 23:00	Pipistrelle commune (<i>Pipistrellus pipistrellus</i>)	> 10	nombreux contacts, au moins un gîte pressenti mais non identifié
				Sérotine commune (<i>Eptesicus serotinus</i>)	1	transit, pas de gîte pressenti
				Noctule commune (<i>Nyctalus noctua</i>)	2	chasse, gîte possible dans un jardin ou un parc arboré du village
G5	Jeantes	25/06/2015	22:30 - 23:15	Pipistrelle commune (<i>Pipistrellus pipistrellus</i>)	8	Pas de sortie de gîte constatée mais présomption de gîte
				Sérotine commune (<i>Eptesicus serotinus</i>)	1	chasse, présomption de gîte(s) d'individu(s) isolé(s) (mâle(s))
G6	Coutenval	25/06/2015	22:30 - 23:15	Pipistrelle commune (<i>Pipistrellus pipistrellus</i>)	4	chasse, présomption de gîte

3.5.5.4 Zones de chasse

Lors des inventaires nocturnes et durant les sessions d'enregistrement, **38 zones de chasse** de chauves-souris ont été mises en évidence sur la zone d'étude et à proximité. Celles-ci sont illustrées sur la carte suivante.

Parmi elles, **26 concernent la Pipistrelle commune**. Elles sont réparties sur toute la zone d'étude, en lisière des entités paysagères telles que les haies, les bosquets, les bâtiments et même les arbres isolés comme en E1 par exemple. A noter que cette espèce a été contactée sur presque l'ensemble des points d'écoute, d'enregistrement et les transects mais tous ces contacts ne représentent pas forcément une activité de chasse. De plus, les transects en voiture ne permettent pas de caractériser le type de contact (chasse/transit) étant donné la brièveté des contacts.

Les douze autres zones de chasse sont utilisées par six autres espèces.

Le centre du village de Plomion constitue **la seule zone de chasse identifiée pour la Noctule commune** qui chasse au-dessus des toitures.

Le **Grand murin chasse quant à lui sur deux sites identifiés**: en lisière de la forêt de la Haye d'Aubenton et dans le vallon des Eburniers, à l'autre bout de la zone d'étude.

Le ruisseau du Hureau et le hameau de Malvaux ont été identifiés comme étant **deux zones de chasse du Murin de Daubenton**.

Seules quatre zones de chasse de Sérotine commune ont été découvertes dans les villages de Plomion, Jeantes et de Coingt. Le dernier est situé dans le vallon des Chapillons.

Enfin, les mares sur le plateau est et le village de Bancigny constituent **deux terrains de chasse de murins indéterminés**.

3.5.5.5 Corridors

Plusieurs axes de déplacement ont été mis en évidence grâce aux relevés réalisés. Ceux-ci, aussi dénommés corridors sont cartographiés sur la carte en page suivante.

Il s'agit essentiellement de **petits corridors matérialisés par des éléments arborés** et traversant sur de courtes distances un milieu découvert.

Un seul vrai corridor transversal au plateau et reliant la vallée du Coingt au sud et celle des Crenois au nord a pu être mis en évidence. Il est principalement constitué du vallon boisé des Chapillons et de l'alignement d'épicéas. Des contacts de Pipistrelles communes ont été recueillis ici et là sur le plateau grâce aux transects en voiture mais aucun autre corridor n'a été décelé. **Quelques individus d'espèces diverses, s'aventurent sur le plateau tout azimut** étant donné que les repères linéaires sont rares voire inexistantes sur certains secteurs.

A une échelle plus large, les vallées au nord et au sud du plateau, ainsi que la forêt de la Haye d'Aubenton forment de grands corridors pour le déplacement des chauves-souris.

3.5.5.6 Migrations

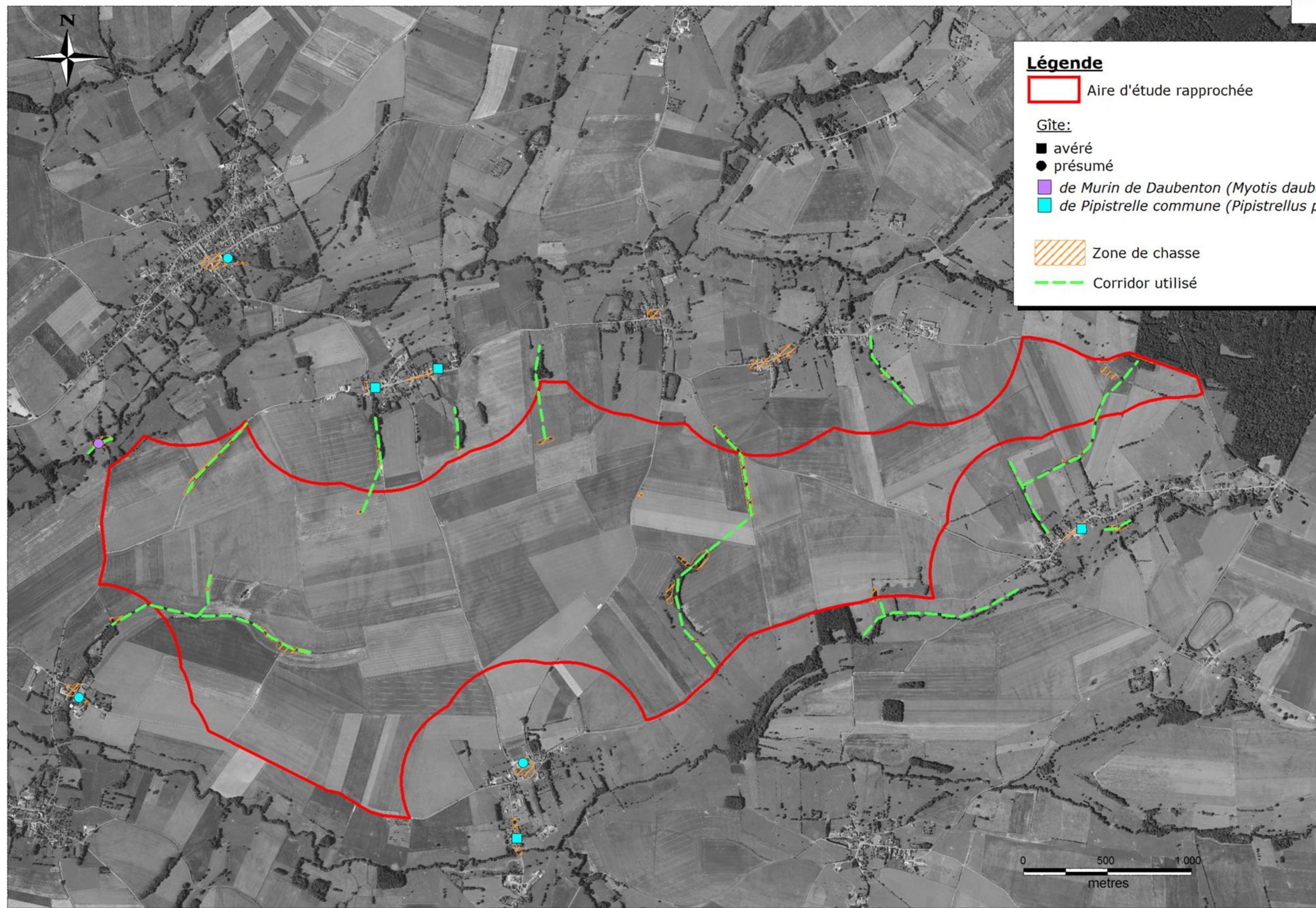
Afin de savoir si le plateau est survolé en période de migration, **8 enregistreurs ont été installés** sur celui-ci fin septembre, début octobre et début mai. Ils ont été répartis sur toute la longueur de la zone d'étude et sur des repères en hauteur.

Une espèce réputée migratrice, **la Pipistrelle de Nathusius a été enregistrée à plusieurs reprises en R3, R6 et R8 fin septembre et début octobre** avec des conditions de vent plutôt défavorable avec respectivement 16, 12 et 1 contacts. **Ces faibles effectifs excluent un comportement de chasse** et concernent **très probablement des individus migrants transitant sur le plateau**.

Une autre espèce connue pour effectuer de longs déplacements est la **Noctule de Leisler**. Celle-ci n'a été détectée qu'à une seule reprise sur le plateau début mai. Il est par conséquent probable qu'il s'agisse d'**un individu migrant**.

La Noctule commune a été identifiée au détecteur en comportement de chasse au mois d'août. **Il s'agit ici d'individus locaux** gîtant probablement à Plomion et non de migrants.

Utilisation de l'aire d'étude par les chiroptères



3.5.6 Analyse bibliographique

BIBLIOGRAPHIE ISSUE DES ZONAGES

Les fiches descriptives du site Natura 2000 « Massif forestier d'Hirson » et de 4 ZNIEFF parmi toutes celles situées dans un rayon de 20 km mentionnent **sept espèces** de chauves-souris déjà observées sur l'aire d'étude.

La ZNIEFF du « Val Saint-Pierre » mentionne en plus le **Murin à oreilles échanquées** (*Myotis emarginatus*), non observé sur la zone d'étude.

BIBLIOGRAPHIE ISSUE DES DONNEES COMMUNALES

Les données naturalistes issues de la base de données Clicnat fait état de **10 espèces** de chiroptères sur les communes de Plomion, Bancigny, St-Clément, Nampcelles-la-Cour, Braye-en-Thiérarche, Harcigny, Burelles, Hary et Besmont.

Une seule espèce mentionnée dans la bibliographie à Plomion et Nampcelles-la-Cour n'a pas été détectée sur la zone d'étude. Il s'agit du **Murin d'Alcathoe** (*Myotis alcathoe*). Cette espèce est typiquement inféodée aux boisements humides alluviaux et il est donc possible qu'elle soit localisée dans les vallées de part et d'autre du plateau, bien qu'elle n'ait pas été enregistrée en P2.

Etant donné ces mentions dans l'aire d'étude intermédiaire, elles sont intégrées à l'évaluation patrimoniale.

BIBLIOGRAPHIE ISSUE DES DONNEES DE L'ASSOCIATION LOCALE SEPRONAT

Par ailleurs, les données bibliographiques issues des données de l'association locale Sepronat font mention de la présence d'un gîte hivernal important de Grand murins (plus de 100 individus) au niveau du Fort Dubois, sur les communes d'Hirson et d'Eparcy, à environ 10 km de l'aire d'étude rapprochée. Le Grand murin est une espèce que nous avons contactée lors de nos inventaires. Elle est donc déjà intégrée à notre évaluation patrimoniale.

Parmi les autres données fournies par Sepronat, nous avons inventoriées toutes les espèces citées, hormis le Murin d'Alcathoe, que nous ajoutons à notre évaluation patrimoniale.

Par ailleurs, d'après les données de Sepronat, plusieurs gîtes sont situés à proximité de l'aire d'étude rapprochée :

- Un gîte de Pipistrelle commune et un gîte de chauves-souris indéterminées situé à Nampcelles-la-Cour ;
- Un gîte de Murin à moustaches / brandt / alcathoe et un gîte de chauves-souris indéterminées situé à Plomion ;
- Un gîte de Murin à moustaches / brandt / alcathoe et un gîte de chauves-souris indéterminées situé à Saint-Clément, à environ 1700 m de l'aire d'étude rapprochée ;
- Un gîte de chauves-souris indéterminées situé à Coingt ;
- Un gîte d'Oreillard gris/roux à Iviers ;
- Deux gîtes de chauves-souris indéterminées en bordure de la Haie d'Aubenton à 1500 et à 2500 m au nord de l'aire d'étude rapprochée.

BIBLIOGRAPHIE ISSUE DES DONNEES DE L'ASSOCIATION PICARDIE NATURE

Les données bibliographiques recueillies auprès de Picardie Nature dans un rayon de 15 km autour de l'aire d'étude rapprochée permettent de compléter les données de Sepronat.

Concernant les gîtes d'hibernation, 19 sites d'hibernation ayant déjà abrité au moins une chauve-souris en hibernation sont répertoriés dans le tableau ci-dessous.

Ainsi, d'après Picardie Nature, « les sites d'hibernation du secteur étudié accueillent pour l'essentiel de faibles effectifs de chiroptères. En effet, la typologie des sites ne permet pas d'abriter de nombreuses chauves-souris. Les chiroptères sont donc répartis de manière diffuse dans de nombreux petits sites répartis sur le territoire. Notons cependant la présence de 2 sites d'hibernation pouvant accueillir des effectifs plus importants de chauves-souris en hibernation. Le tunnel VNF de Watigny [situé à plus de 10 km de l'aire d'étude rapprochée] a abrité jusqu'à 21 chauves-souris et le fort d'Hirson à Buire [situé à environ 12 km de l'aire d'étude rapprochée] a accueilli jusqu'à 86 individus en hibernation. Le groupe d'espèces des Murins à moustaches/alcathoe/Brandt est le plus représenté dans l'ensemble des sites prospectés du secteur. »

Tableau 86 : gîtes potentiels ou avérés prospectés en période d'hibernation dans le rayon des 15 km autour de l'aire d'étude rapprochée (Picardie Nature, 2018)

Communes	Type de site	1ère année d'observation	dernière année d'observation	Nombre de passages sur le site	Effectif maximum recensé	Chauves-souris	Grand murin	Murin à moustaches/ brandt/ alcathoe	Murin de Bechstein	Murin de Daubenton	Murin de Natterer	Murin non déterminé	Oreillard gris / roux	Oreillard roux	Pipistrelle non déterminée	Sérotine commune	Nombre d'espèces recensées	Nombre d'espèces en annexe II de la DH
Watigny	Site souterrain	2011	2011	1	0												0	0
Aubenton	Pont	2011	2011	1	0												0	0
Saint-Clément	caves	2015	2015	1	0												0	0
Efry	pont	2015	2015	1	0												0	0
Coingt	caves	2015	2015	1	0												0	0
Origny-En-Thierache	pont	2015	2015	1	0												0	0
Neuve-Maison	pont	2015	2015	1	0												0	0
Martigny	Tunnel	2012	2012	1	0												0	0
Origny-En-Thierache	caves	2012	2012	1	0												0	0
Jeanthes	Pont	2011	2012	2	0												0	0
Jeanthes	Pont	2011	2013	3	0												0	0
Aubenton	Maison abandonnée	2013	2013	1	0												0	0
Gergny	caves	2011	2011	1	0												0	0
Jeanthes	Pont	2011	2012	2	0												0	0
Jeanthes	Pont	2011	2012	2	0												0	0
Iviers	Pont	2011	2011	1	0												0	0
Fontaine-Les-Vervins	Pont	2011	2011	1	0												0	0
Plomion	Pont	2014	2014	1	0												0	0
Nampcelles-La-Cour	Pont	2014	2014	1	0												0	0
Voulpaix	caves	2011	2015	4	1								1				2	1
Watigny	caves	2010	2017	5	1												1	0
Saint-Clément	caves	2011	2011	1	1												1	0
Origny-En-Thierache	caves	2015	2015	2	1												1	0
Plomion	caves	2011	2015	3	1												1	0
Logny-Les-Aubenton	caves	2012	2012	1	1												1	0
Iviers	Pont	2011	2011	1	1								1				1	0
Saint-Michel	Tunnel	2014	2014	1	2												1	0
Grandrieux	caves	2018	2018	1	2												1	0
Tavaux-Et-Pontsericourt	caves	2011	2011	1	2												1	0
Nampcelles-La-Cour	caves	2012	2017	3	2										1		2	0
Martigny	Maison abandonnée	2013	2013	1	3												1	0
Saint-Michel	caves	2009	2018	3	5		1	4			1						3	1
Saint-Michel	Tunnel voie navigable	2017	2017	1	5			3			2						2	0
La Bouteille	caves	2012	2015	2	5			2					3				2	0
Plomion	caves	2012	2015	2	7			7									1	0
Braye-En-Thierache	Aqueducs	2012	2017	2	8			8									1	0
Watigny	Tunnel voie navigable	2009	2017	6	21	3		19	1		1	1	1	1			5	1
Buire	Fort	1999	2013	6	86	4	2	76		3	4	9	2	1	6	3	7	1

Concernant les gîtes d'estivage, les gîtes ayant déjà abrité des chauves-souris entre mai et août sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Ainsi d'après Picardie Nature, « Plusieurs maternités d'espèces sensibles à l'éolien sont connues dans le rayon des 15 km étudiés. Ces maternités concernent notamment les Pipistrelle (commune ou indéterminée) et la Sérotine commune.

Ainsi 5 maternités de Pipistrelle avérées sont connues sur Saint-Pierremont, Landouzy-La-Ville, Neuve-Maison, Ohis et Eparcy. Une vigilance particulière doit être portée sur les maternités les plus proches du projet (Landouzy-la-ville et Eparcy). En effet, le rayon d'action des pipistrelles communes autour de leur gîte estival est en général de moins de 5 km. Malgré son statut d'espèce commune, notons que cette espèce sensible à l'éolien est en forte régression au niveau national.

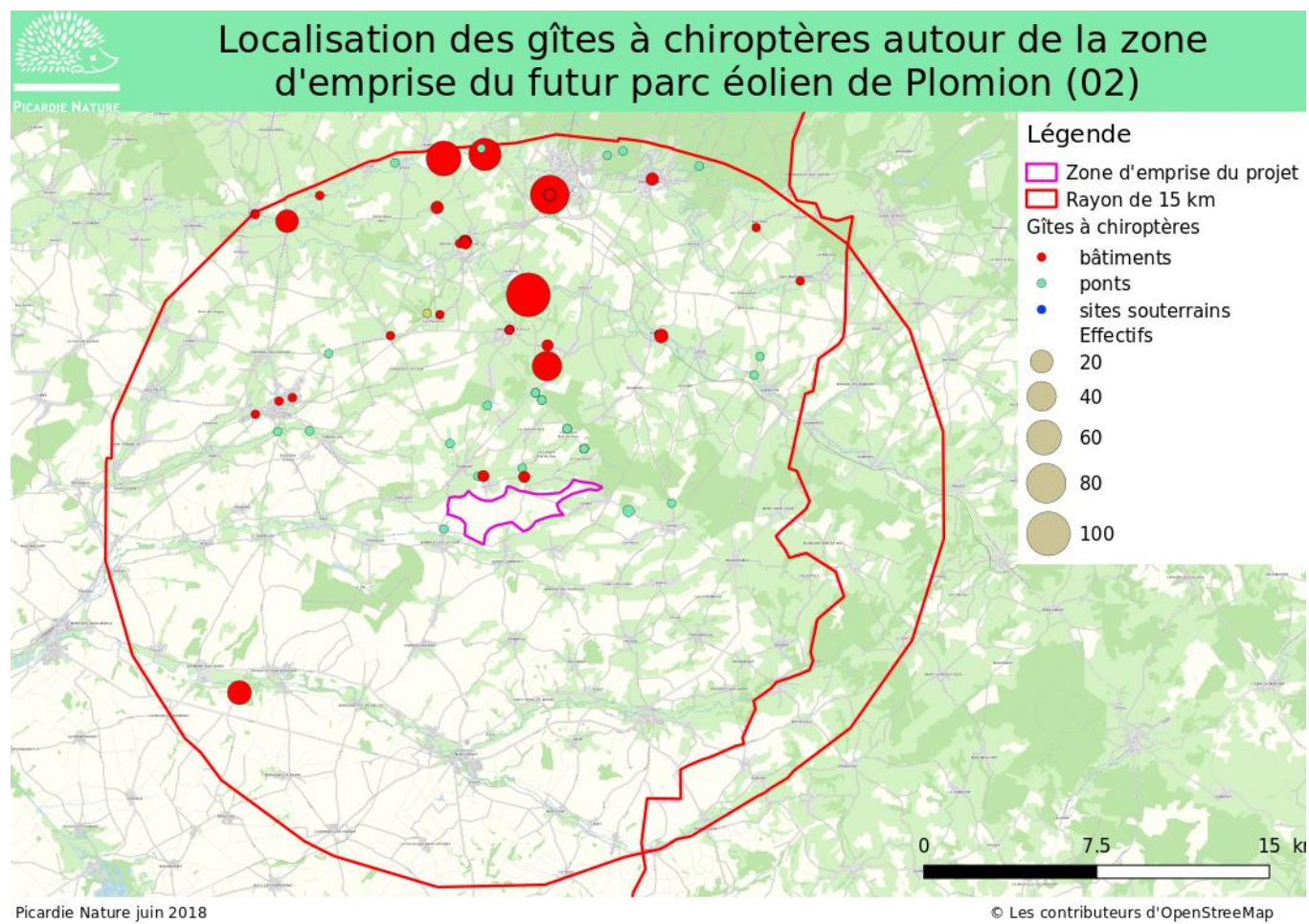
Deux autres espèces sont connues en estivage sur le secteur sans que leur reproduction n'ait pu être prouvée formellement. Il s'agit notamment d'un Oreillard indéterminé observé dans l'église de Landouzy la ville et de 2 Grand murin observés dans l'Abbaye de Saint-Michel. Les oreillards semblent peu impactés par l'éolien alors que le Grand murin, espèce inscrite en liste rouge régionale et inscrite en annexe II de la Directive Habitats, peut potentiellement être impacté. »

Tableau 87 : maternités possible ou avérées prospectés en période d'estivage dans le rayon des 15 km autour de l'aire d'étude rapprochée (Picardie Nature, 2018)

	Type de site	année d'observation	Nombre de passage sur le site	distance au projet	Effectif maximum	Chauves-souris	Grand murin	Oreillard gris / roux	Pipistrelle commune	Pipistrelle non déterminée	Sérotine commune	Reproduction	espèce en annexe II de la Directive Habitats	espèce sensible à l'éolien
Bancigny	caves	2014	1	0,9	1					1		possible		OUI
Jearntes	Eglise	2014	1	0,6	1	1						possible		
Landouzy-La-Ville	Eglise	2011	1	5,9	1			1				non prouvée		
Ohis	Bâtiment	2014	1	12,4	2	2						possible		
Saint-Michel	Abbaye	2011	1	13,5	2		2					non prouvée	OUI	OUI
Origny-En-Thierache	Eglise	2011	1	10,8	3				2		1	possible		OUI
Origny-En-Thierache	Maison récentes particulier	2016	1	10,7	20						20	avérée (juvénile retrouvé)		OUI
Etreaupont	Maison ancienne particulier	2011	1	13,9	20						20	avérée		OUI
Saint-Pierremont	Maison récentes particulier	2015	1	11,9	23				23			avérée		OUI
Landouzy-La-Ville	Bâtiment	2014	1	5,1	40				40			avérée		OUI
Neuve-Maison	Maison récentes particulier	2011	1	14,4	50					50		avérée		OUI
Ohis	Maison ancienne particulier	2015	1	14,5	60					60		avérée		OUI
Eparcy	Maison ancienne particulier	2011	1	8,3	100					100		avérée		OUI

Parmi les autres espèces citées dans la synthèse bibliographique réalisée par Picardie Nature dans un rayon de 15 km autour de l'aire d'étude rapprochée, seule 1 espèce n'a pas été contactée lors des inventaires réalisés : le Murin à oreilles échancrées. Cette espèce est intégrée à l'évaluation patrimoniale.

La carte ci-après localise les différents gîtes connus dans un rayon de 15 km autour de l'aire d'étude rapprochée.



3.5.7 Evaluation patrimoniale

3.5.7.1 Evaluation patrimoniale des Mammifères (hors Chiroptères)

REGLEMENTATION NATIONALE

A l'échelle nationale, un **arrêté du 23 avril 2007 fixe la liste des Mammifères protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de protection.**

L'annexe II stipule que :

« Sont interdites sur les parties du territoire métropolitain où l'espèce est présente, ainsi que dans l'aire de déplacement naturel des noyaux de populations existants, la destruction, l'altération ou la dégradation des sites de reproduction et des aires de repos des animaux. Ces interdictions s'appliquent aux éléments physiques ou biologiques réputés nécessaires à la reproduction ou au repos de l'espèce considérée, aussi longtemps qu'ils sont effectivement utilisés ou utilisables au cours des cycles successifs de reproduction ou de repos de cette espèce et pour autant que la destruction, l'altération ou la dégradation remette en cause le bon accomplissement de ces cycles biologiques. »

Tout comme les oiseaux protégés, les mammifères protégés ont **leurs aires de reproduction ainsi que leurs zones de repos protégées** par la réglementation nationale.

Dans le cas présent, **2 espèces de mammifères (hors chiroptères) sont protégées et sont donc concernées par cet arrêté**, ce qui signifie que **leurs aires de reproduction ainsi que leurs zones de repos sont protégées** par la réglementation nationale. Il s'agit du Hérisson d'Europe et de l'Ecureuil roux.

AUTRES TEXTES DE REFERENCES

Nous faisons également référence à la **Directive « Habitats-Faune-Flore »**, texte majeur au niveau européen, pour laquelle les Etats membres de l'Union Européenne se sont engagés à prendre des mesures pour la préservation, le maintien ou le rétablissement des espèces figurant en :

- **annexe II** qui regroupe des espèces animales et végétales d'intérêt communautaire dont la conservation nécessite la désignation de zones spéciales de conservation (ZSC) ;
- **annexe IV** qui liste les espèces animales et végétales d'intérêt communautaire qui nécessitent une protection stricte : elle concerne les espèces devant être strictement protégées ;

Aucune espèce de mammifères (hors chiroptères) observée lors des inventaires n'est citée dans cette directive.

D'après la **Convention de Berne** de 1979 relative à la conservation de la vie sauvage, les espèces qui sont inscrites à l'annexe II sont strictement protégées sur le territoire européen et les espèces de l'annexe III doivent être maintenues hors de danger.

Six espèces de mammifères (hors chiroptères) observées lors des inventaires sont inscrites à l'annexe III : le Blaireau, le Chevreuil européen, le Hérisson d'Europe, la Fouine, la Belette et l'Ecureuil roux.

D'après la **liste rouge des mammifères de France**, toutes les espèces de mammifères (hors chiroptères) observées lors des inventaires sont classées dans la catégorie « préoccupation mineure », sauf 4 pour lesquelles le statut de menace n'est pas applicable.

D'après la **liste rouge des mammifères de Picardie**, une espèce de mammifère (hors chiroptères) observée lors des inventaires est « quasi-menacée » : **le Blaireau**. Les autres espèces sont classées dans la catégorie « préoccupation mineure », sauf 3 espèces dont le statut de menace n'est pas évaluable.

Aucune espèce de mammifères (hors chiroptères) n'est déterminante de ZNIEFF en Picardie.

3.5.7.2 Evaluation patrimoniale des Chiroptères

REGLEMENTATION NATIONALE

Parmi les **12 à 14 espèces de Chiroptères recensées** et les deux espèces potentielles sur la zone d'étude, **toutes sont protégées au niveau national.**

A l'échelle nationale, un **arrêté du 23 avril 2007 fixe la liste des Mammifères protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de protection.**

L'annexe II stipule que :

« Sont interdites sur les parties du territoire métropolitain où l'espèce est présente, ainsi que dans l'aire de déplacement naturel des noyaux de populations existants, la destruction, l'altération ou la dégradation des sites de reproduction et des aires de repos des animaux. Ces interdictions s'appliquent aux éléments physiques ou biologiques réputés nécessaires à la reproduction ou au repos de l'espèce considérée, aussi longtemps qu'ils sont effectivement utilisés ou utilisables au cours des cycles successifs de reproduction ou de repos de cette espèce et pour autant que la destruction, l'altération ou la dégradation remette en cause le bon accomplissement de ces cycles biologiques. »

Tout comme les oiseaux protégés, les mammifères protégés ont **leurs aires de reproduction ainsi que leurs zones de repos protégées** par la réglementation nationale.

Dans le cas présent, **les 12 à 14 espèces de chiroptères avérées sont donc concernées par cet arrêté**, ce qui signifie que **leurs aires de reproduction ainsi que leurs zones de repos sont protégées** par la réglementation nationale.

AUTRES TEXTES DE REFERENCES

Nous faisons également référence à la **Directive « Habitats-Faune-Flore »**, texte majeur au niveau européen, pour laquelle les Etats membres de l'Union Européenne se sont engagés à prendre des mesures pour la préservation, le maintien ou le rétablissement des espèces figurant en :

- **annexe II** qui regroupe des espèces animales et végétales d'intérêt communautaire dont la conservation nécessite la désignation de zones spéciales de conservation (ZSC) ;
- **annexe IV** qui liste les espèces animales et végétales d'intérêt communautaire qui nécessitent une protection stricte : elle concerne les espèces devant être strictement protégées ;

Toutes les espèces de chiroptères présentes sur le secteur d'étude sont citées en **annexe IV**. Le Grand murin et le Murin de Bechstein sont tous deux inscrits à **l'annexe II** de la directive européenne.

D'après la **Convention de Berne** de 1979 relative à la conservation de la vie sauvage, les espèces qui sont inscrites à l'annexe II sont strictement protégées sur le territoire européen et les espèces de l'annexe III doivent être maintenues hors de danger.

Toutes les espèces de chiroptères contactées sont inscrites en annexe II sauf la Pipistrelle commune, inscrite en annexe III.

D'après la **liste rouge des mammifères de France**, **4 espèces sont « quasi menacées »** dont la Pipistrelle de Nathusius, la Noctule commune, la Noctule de Leisler et le Murin de Bechstein.

Les autres espèces sont classées dans la catégorie « préoccupation mineure » et ne sont pas menacées à l'échelle nationale.

D'après la **liste rouge des mammifères de Picardie**,

- **2 espèces sont « en danger d'extinction »** dont le Grand murin et le Murin de Bechstein ;
- **6 espèces sont « vulnérables »** dont le Murin de Natterer, la Noctule commune et de Leisler, l'Oreillard roux et gris et le Murin à oreilles échanquées (potentiel) ;
- **2 espèces sont « quasi menacées »** dont le Murin de Daubenton et la Sérotine commune ;

Un manque d'information concerne deux espèces dont le Murin d'Alcathoe (potentiel) et le M. de Brandt. Les autres espèces ne sont pas menacées à l'échelle régionale ou n'ont pu être évaluées.

Dix espèces sont déterminantes de ZNIEFF en Picardie (dont une potentielle).

Entre 12 et 14 espèces de chiroptères ont été inventoriées sur l'ensemble de la zone d'étude.

La plupart des contacts obtenus concernent la Pipistrelle commune (57,3%), le Murin de Daubenton (22,5%) et les Murins à moustaches/ de Brandt (14,3%).

Quelques espèces représentent un enjeu de patrimonialité dont le Grand murin, le possible Murin de Bechstein, la Noctule de Leisler, etc. Le Murin d'Alcathoe et le M. à oreilles échancrées sont quant à eux potentiels.

L'activité enregistrée est assez forte mais hétérogène. Les zones les plus fréquentées sont les vallées et les lisières. L'activité en culture est plus faible que dans les autres milieux. En effet, les grandes cultures sont peu attractives pour les chiroptères en comparaison des autres milieux.

L'activité est la plus forte au printemps et en été et en première moitié de nuit.

Les corridors sont matérialisés par les éléments arborés et un seul corridor traversant le plateau de part et d'autre a été identifié mais quelques déplacements tout azimut ont été notés.

Deux espèces migratrices ont été détectées sur l'aire d'étude dont :

- **La Pipistrelle de Nathusius avec une densité assez faible compte tenu des conditions météorologiques : 16 contacts en R3, 12 contacts en R6 et 1 contact en R8 ;**
- **La Noctule de Leisler, contactée à une seule reprise sur le plateau début mai.**

Quelques gîtes d'estivage, de reproduction et d'hibernation ont pu être répertoriés au sein de l'aire d'étude intermédiaire même si l'inventaire des gîtes n'est pas exhaustif. Aucun enjeu chiroptérologique majeur n'a été détecté en ce qui concerne ces gîtes.

Tableau 88 : Tableau de bioévaluation des Mammifères (hors Chiroptères)

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Protection	Liste rouge/menace		Rareté régionale	Dét. ZNIEFF	Directive Habitats	Convention de Berne	Statut sur la zone du projet
			nat.	reg.					
<i>Meles meles</i>	Blaireau	-	LC	LC	C	non	-	Ann. III	présence avérée
<i>Mustela nivalis</i>	Belette	-	LC	LC	AC	oui	-	Ann. III	présence avérée
<i>Microtus arvalis</i>	Campagnol des champs	-	LC	LC	C	oui	-	-	présence avérée
<i>Capreolus capreolus</i>	Chevreuril européen	-	LC	LC	CC	oui	-	Ann. III	présence avérée
<i>Erinaceus europaeus</i>	Hérisson d'Europe	Nat.	LC	LC	CC	oui	-	Ann. III	présence avérée
<i>Lepus europaeus</i>	Lièvre d'Europe	-	LC	LC	CC	oui	-	-	présence avérée
<i>Procyon lotor</i>	Raton laveur	-	NA	NA	-	oui	-	-	présence avérée
<i>Rattus norvegicus</i>	Rat surmulot	-	NA	NA	-	oui	-	-	présence avérée
<i>Sciurus vulgaris</i>	Ecureuil roux	Nat.	LC	LC	CC	oui	-	Ann. III	présence avérée
<i>Sorex coronatus</i>	Musaraigne couronnée	-	LC	LC	AC	oui	-	-	présence avérée
<i>Sus scrofa</i>	Sanglier	-	LC	LC	C	oui	-	-	présence avérée
<i>Talpa europea</i>	Taupe d'Europe	-	LC	LC	C	oui	-	-	présence avérée
<i>Vulpes vulpes</i>	Renard roux	-	LC	LC	CC	oui	-	-	présence avérée

Tableau 89 : Tableau de bioévaluation des Chiroptères

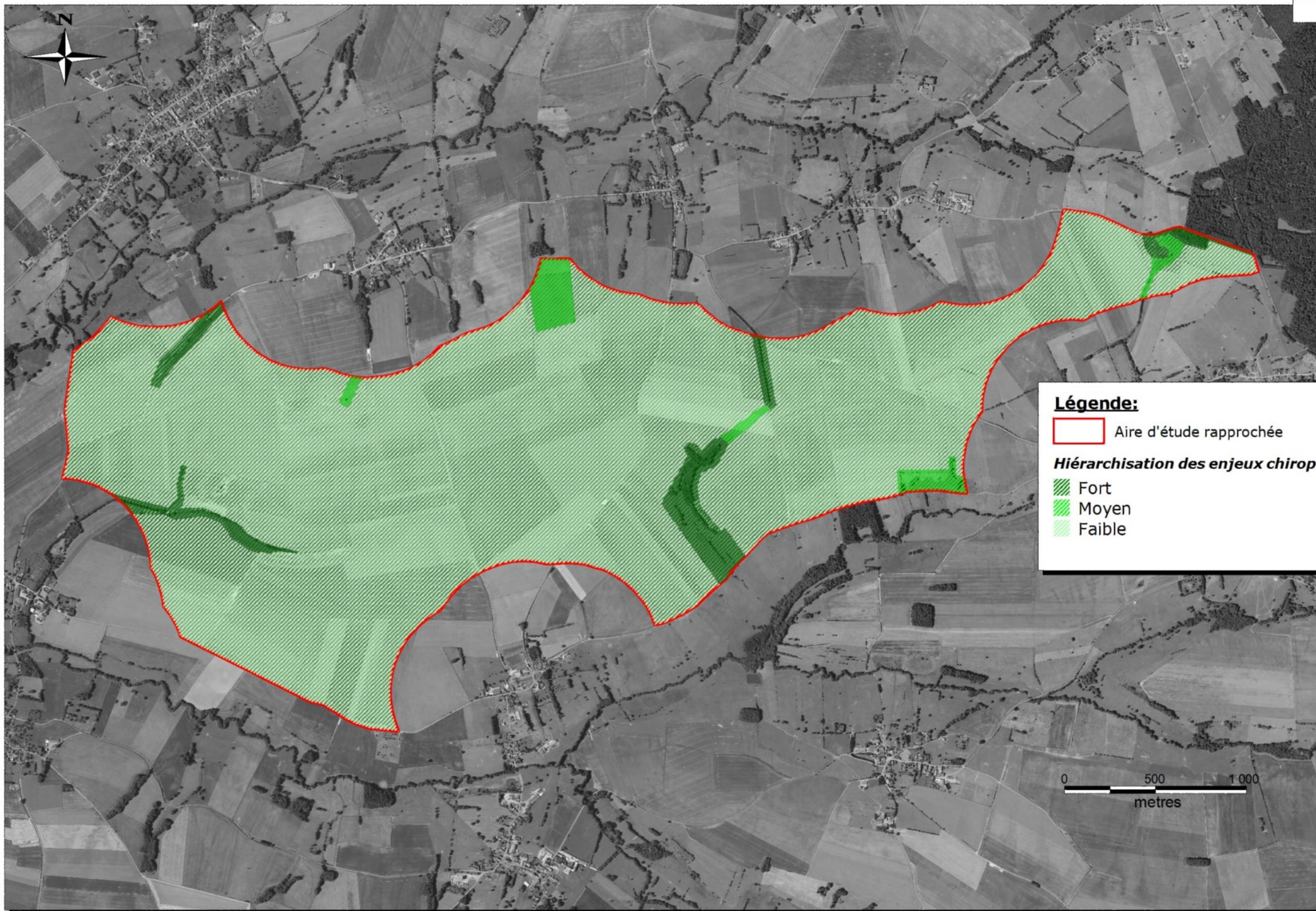
Nom scientifique	Nom vernaculaire	Protection	Liste rouge/menace		Rareté régionale	Dét. ZNIEFF	Directive Habitats	Convention de Berne	Statut sur la zone du projet
			nat.	reg.					
<i>Myotis bechsteinii</i>	Murin de Bechstein	Nat.	NT	VU	PC	oui	Ann. II-IV	Ann. II	présence possible
<i>Myotis myotis</i>	Grand murin	Nat.	LC	EN	AC	oui	Ann. II-IV	Ann. II	présence avérée
<i>Nyctalus leisleri</i>	Noctule de Leisler	Nat.	NT	NT	AR	oui	Ann. IV	Ann. II	de passage
<i>Nyctalus noctula</i>	Noctule commune	Nat.	NT	VU	PC	oui	Ann. IV	Ann. II	présence avérée
<i>Pipistrellus nathusii</i>	Pipistrelle de Nathusius	Nat.	NT	NT	PC	oui	Ann. IV	Ann. II	de passage
<i>Myotis nattereri</i>	Murin de Natterer	Nat.	LC	VU	AC	oui	Ann. IV	Ann. II	présence avérée
<i>Plecotus auritus</i>	Oreillard roux	Nat.	LC	NT	PC	oui	Ann. IV	Ann. II	présence probable
<i>Plecotus austriacus</i>	Oreillard gris	Nat.	LC	DD	-	oui	Ann. IV	Ann. II	présence probable
<i>Eptesicus serotinus</i>	Sérotine commune	Nat.	LC	NT	AC	non	Ann. IV	Ann. II	présence avérée
<i>Myotis daubentonii</i>	Murin de Daubenton	Nat.	LC	NT	C	non	Ann. IV	Ann. II	présence avérée
<i>Myotis brandtii</i>	Murin de Brandt	Nat.	LC	DD	-	oui	Ann. IV	Ann. II	présence probable
<i>Pipistrellus pygmaeus</i>	Pipistrelle pygmée	Nat.	LC	DD	-	non	Ann. IV	Ann. II	de passage
<i>Myotis mystacinus</i>	Murin à moustaches	Nat.	LC	LC	AC	non	Ann. IV	Ann. II	présence avérée
<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	Pipistrelle commune	Nat.	LC	LC	CC	non	Ann. IV	Ann. III	présence avérée
<i>Myotis alcathoe</i>	Murin d'Alcathoe	Nat.	LC	DD	-	non	Ann. IV	Ann. II	présence potentielle
<i>Myotis emarginatus</i>	Murin à oreilles échanquées	Nat.	LC	LC	AC	oui	Ann. II-IV	Ann. II	présence potentielle

Légende des tableaux :

Liste rouge des Mammifères menacés en France et en Picardie: EN : en danger d'extinction ; VU : vulnérable ; NT : quasi-menacée ; LC : préoccupation mineure ; DD : données insuffisantes ; NA : non applicable ; NE : non évaluable

Rareté régionale : TR : très rare ; R : rare ; AR : assez rare ; PC : peu commun ; AC : assez commun ; C : commun ; TC ou CC : très commun

Cartographie des enjeux chiroptérologiques sur l'aire d'étude



Légende:

- Aire d'étude rapprochée

Hierarchisation des enjeux chiroptérologiques

- Fort
- Moyen
- Faible

Cartographie : Rainette sarl, 2016
Source : IGN
Dossier : RES, Le Grand Cerisier

3.6 Synthèse des enjeux et des sensibilités

Malgré une prédominance importante des cultures (surface supérieure à 90% de la zone étudiée), l'aire d'étude rapprochée présente des habitats diversifiés.

Ceci induit la présence d'enjeux plus ou moins forts en fonction des secteurs. Une cartographie des enjeux tous groupes confondus est présentée en page suivante. Par ailleurs, le tableau suivant détaille les principaux enjeux par ensemble paysager et lieu de la zone d'étude (pour leur localisation, se référer à la Carte 3 : Localisation et nomination des ensembles paysagers et lieux).

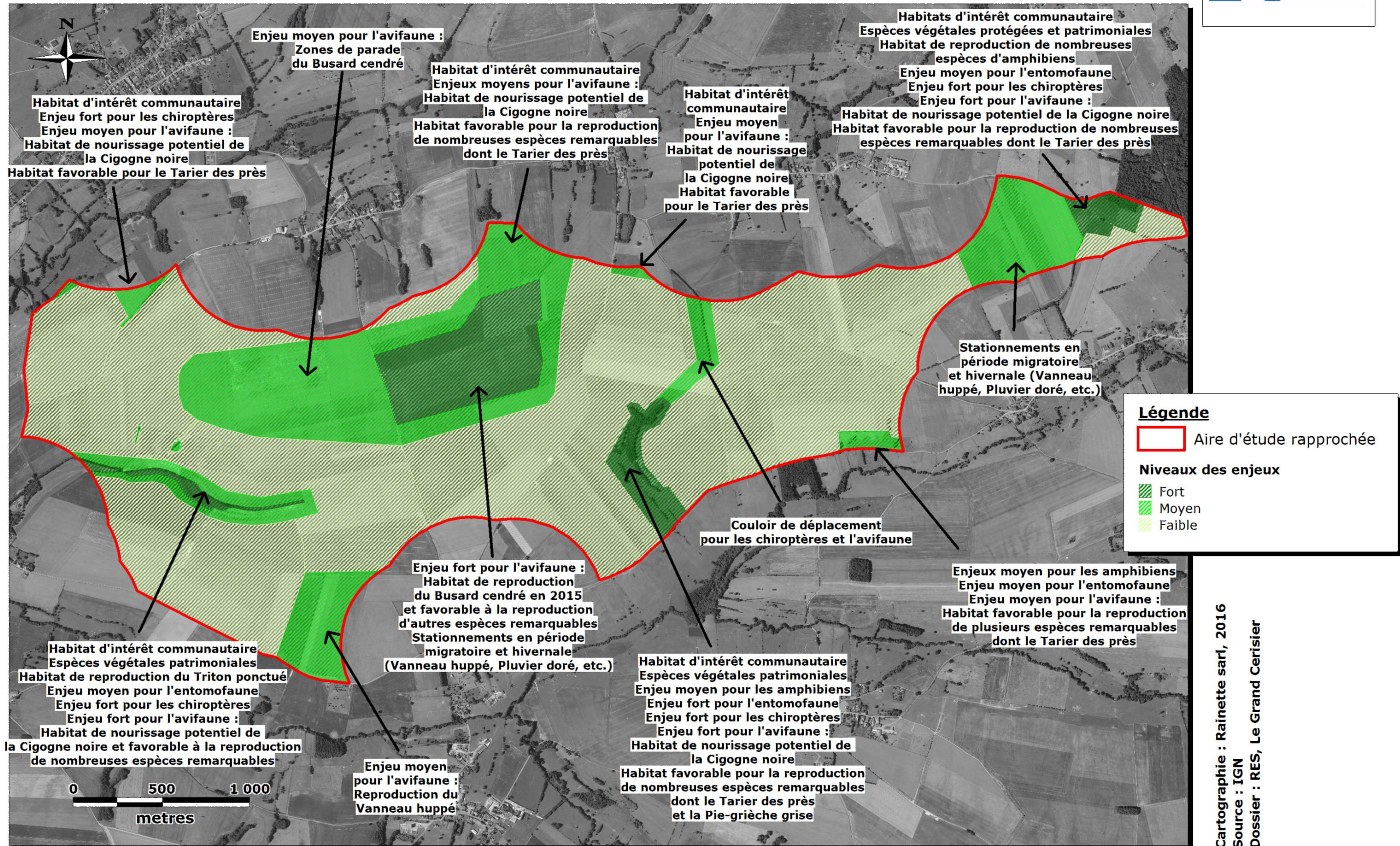
Pour rappel, le niveau d'enjeu repose sur une appréciation de la valeur « juridique » (protection) et de la valeur « écologique » (rareté, menace, etc.) de la composante étudiée tandis que la sensibilité constitue une évaluation de la propension d'une espèce donnée à subir un impact en lien avec le fonctionnement d'un parc éolien.

Tableau 90 : Enjeux écologiques principaux de l'aire d'étude rapprochée

Ensembles paysagers et lieux de la zone d'étude	Enjeux écologiques principaux	
	Flore	Faune
Prés des Brandeaux	<p>Prairies de fauches constituant un habitat d'intérêt communautaire, dont la richesse floristique et l'état de conservation sont moyens : enjeu moyen</p> <p>Prairies pâturées montrant des richesses spécifiques élevées, dont l'état de conservation est bon : enjeu moyen</p> <p>Haie pluristratifiée montrant une richesse floristique élevée et un bon état de conservation : enjeu moyen</p>	<p>Zone de refuge, de reproduction et de gagnage pour l'ensemble de la faune inféodée aux prairies de fauche et aux haies</p> <p>Enjeu moyen pour l'avifaune reproductrice : Habitat de nourrissage potentiel de la Cigogne noire Habitat favorable pour le Tarier des prés</p> <p>Observation d'autres espèces à enjeu moyen (Linotte mélodieuse, Bruant jaune)</p> <p>Enjeu fort pour les Chiroptères (Pipistrelle commune, Noctule commune, Murin indéterminé)</p> <p>Enjeu fort pour l'avifaune reproductrice : Aire de nidification du Busard cendré Observation de Vanneau huppé</p> <p>Observation d'autres espèces à enjeu moyen (Fauvette grisette)</p> <p>Enjeu moyen et sensibilité forte pour l'avifaune migratrice : Vol de Milan royal</p> <p>Vois et stationnements d'espèces à enjeu moyen (Busard Saint-Martin, Pluvier doré, Tarier des prés, Busard des roseaux, Pipit farlouse) Vois et stationnements de Vanneau huppé</p>
Plateau nord-ouest	<p>Les cultures représentent un habitat d'origine anthropique dont la gestion est très défavorable à la présence d'une flore diversifiée et patrimoniale : enjeu faible</p>	<p>Zone de refuge, de reproduction et de gagnage pour l'ensemble de la faune inféodée aux prairies de fauche, aux haies et aux ruisseaux</p> <p>Enjeu fort pour l'avifaune reproductrice : Habitat de nourrissage potentiel de la Cigogne noire Observation d'autres espèces à enjeu moyen (Fauvette grisette, Godemouche gris, Bruant jaune, Linotte mélodieuse, Gorgebleue à miroir)</p> <p>Enjeu fort et sensibilité forte pour l'avifaune migratrice : Vol de Milan royal</p> <p>Vois et stationnements d'espèces à enjeux moyen (Faucon pèlerin, Busard des roseaux, Linotte mélodieuse, Merle à plastron, Tarier des prés) Vois de Vanneau huppé</p> <p>Enjeu moyen pour l'avifaune hivernante (Buse pattue)</p> <p>Enjeu moyen pour les Amphibiens (habitat de reproduction du Triton ponctué)</p> <p>Enjeu moyen pour l'entomofaune (Crique des clairières, Hépérie du dactyle)</p> <p>Enjeu fort pour les Chiroptères (Pipistrelle commune, Grand Murin, Murin indéterminé, Pipistrelle de Nathusius, Pipistrelle pygmée)</p> <p>Enjeu moyen pour l'avifaune reproductrice : Observation de Vanneau huppé</p> <p>Observation d'autres espèces à enjeu moyen (Fauvette grisette, Bruant jaune, roseaux, Linotte mélodieuse)</p> <p>Enjeu moyen et sensibilité forte pour l'avifaune migratrice : Vol de Milan royal</p> <p>Vois et stationnements d'espèces à enjeu moyen (Faucon émerillon, Busard des roseaux, Linotte mélodieuse)</p>
Plateau sud-ouest	<p>Les cultures représentent un habitat d'origine anthropique dont la gestion est très défavorable à la présence d'une flore diversifiée et patrimoniale : enjeu faible</p>	<p>Vois et stationnements d'espèces à enjeu moyen (Fauvette grisette, Bruant jaune, roseaux, Linotte mélodieuse)</p> <p>Enjeu fort pour l'avifaune reproductrice : Observation de Vanneau huppé Aire de nidification du Busard cendré Observation de Milan royal</p> <p>Observation d'autres espèces à enjeu moyen (Fauvette grisette, Bruant jaune, Vanneau huppé)</p> <p>Enjeu fort et sensibilité très forte pour l'avifaune migratrice : Vol de Cygne sauvage</p> <p>Vol et stationnements d'espèces à enjeu moyen (Pluvier doré, Alouette lulu, Busard cendré, Busard Saint-Martin, Faucon émerillon, Cigogne blanche, Pipit farlouse, Linotte mélodieuse) Vois et stationnements de Vanneau huppé</p> <p>Enjeu moyen pour l'avifaune hivernante (Pluvier doré, Busard Saint-Martin)</p>
Plateau central ouest	<p>Les cultures représentent un habitat d'origine anthropique dont la gestion est très défavorable à la présence d'une flore diversifiée et patrimoniale : enjeu faible</p>	<p>Zone de refuge, de reproduction et de gagnage pour l'ensemble de la faune inféodée aux prairies de fauche</p> <p>Enjeu fort pour l'avifaune reproductrice : Habitat de nourrissage potentiel de la Cigogne noire Habitat favorable pour le Tarier des prés</p> <p>Observation de Vanneau huppé</p> <p>Observation d'autres espèces à enjeu moyen (Tarier pâtre, Linotte mélodieuse, Fauvette grisette, Pipit farlouse)</p> <p>Enjeu moyen et sensibilité forte pour l'avifaune migratrice : Vois et stationnements d'espèces à enjeu moyen (Busard Saint-Martin, Pie-grièche écorcheur, Tarier des prés)</p> <p>Vois et stationnements de Vanneau huppé</p> <p>Enjeu moyen pour l'avifaune hivernante (Vanneau huppé)</p> <p>Enjeu moyen pour les Chiroptères (Pipistrelle commune, Pipistrelle de Nathusius)</p>
Pré de l'Arêt	<p>Prairies de fauches constituant un habitat d'intérêt communautaire, dont la richesse floristique et l'état de conservation sont moyens : enjeu moyen</p>	<p>Vois et stationnements d'espèces à enjeu moyen (Busard Saint-Martin, Pie-grièche écorcheur, Tarier des prés)</p> <p>Vois et stationnements de Vanneau huppé</p> <p>Enjeu moyen pour l'avifaune hivernante (Vanneau huppé)</p> <p>Enjeu moyen pour les Chiroptères (Pipistrelle commune, Pipistrelle de Nathusius)</p>

Ensembles paysagers et lieux de la zone d'étude	Enjeux écologiques principaux	
	Flore	Faune
Plateau central	<p>Les cultures représentent un habitat d'origine anthropique dont la gestion est très défavorable à la présence d'une flore diversifiée et patrimoniale : enjeu faible</p> <p>Haie ornementale dégradée par la présence d'une EEE (Espèce Exotique Envahissante) : enjeu faible</p>	<p>Enjeu moyen pour l'avifaune reproductrice : Observation d'autres espèces à enjeu moyen (Fauvette grisette, Linotte mélodieuse)</p> <p>Enjeu moyen et sensibilité forte pour l'avifaune migratrice : Vol de Milan royal Vols d'espèces à enjeu moyen (Pluvier doré, Busard Saint-Martin, Cigogne blanche) Stationnements de Vanneau huppé</p> <p>Enjeu fort pour les Chiroptères au niveau de la haie ornementale, et moyen entre cette haie et le vallon des Chapillions (Pipistrelle commune, Sérotine commune, Murin indéterminé)</p> <p>Zone de refuge, de reproduction et de gagnage pour l'ensemble de la faune inféodée aux haies et aux ruisseaux</p> <p>Enjeu fort pour l'avifaune reproductrice : Habitat de nourrissage potentiel de la Cigogne noire Habitat favorable pour le Tarier des prés Habitat favorable pour la Pie-grèche grise</p> <p>Observation d'autres espèces à enjeu moyen (Gobemouche gris, Bruant jaune, Pie-grèche écorcheur, Fauvette grisette, Tarier pâle)</p> <p>Enjeu fort et sensibilité forte pour l'avifaune migratrice : Haie d'espèces à enjeu moyen (Moineau friquet, Merle à plastron)</p> <p>Enjeu moyen pour l'avifaune hivernante (Moineau friquet)</p> <p>Enjeu moyen pour les Amphibiens</p> <p>Enjeu fort pour l'entomofaune (Crique vert-échine, Caloptéryx vierge, Crique ensablanté, Cordulégastre annelé, Crique des clairières)</p> <p>Enjeu fort pour les Chiroptères (Pipistrelle commune, Sérotine commune)</p> <p>Zone de refuge, de reproduction et de gagnage pour l'ensemble de la faune inféodée aux haies</p> <p>Enjeu moyen pour l'avifaune reproductrice : Habitat favorable pour le Tarier des prés (pâtures, haies et fourrés)</p> <p>Observation d'autres espèces à enjeu moyen (Bruant jaune, Fauvette grisette) au niveau des pâtures</p> <p>Enjeu moyen et sensibilité forte pour l'avifaune migratrice : Vols et haie d'espèces à enjeu moyen (Pluvier doré, Faucon émerillon, Busard Saint-Martin, Bondrée apivore, Grande Algrette, Linotte mélodieuse, Combattant varié) Vols et stationnements de Vanneau huppé</p> <p>Enjeu moyen pour l'avifaune hivernante au niveau des pâtures</p> <p>Enjeu moyen pour les Amphibiens au niveau des pâtures (Crapaud commun)</p> <p>Enjeu moyen pour l'entomofaune au niveau des pâtures (Pipistrelle commune)</p> <p>Zone de refuge, de reproduction et de gagnage pour l'ensemble de la faune inféodée aux prairies de fauche, aux haies et aux mares</p> <p>Enjeu fort pour l'avifaune reproductrice : Habitat de nourrissage potentiel de la Cigogne noire Habitat favorable pour le Tarier des prés (prairie de fauche) Observation de Vanneau huppé</p> <p>Observation d'autres espèces à enjeu moyen (Bruant jaune, Pipit farlouse, Fauvette grisette, Faucon hobereau)</p> <p>Enjeu moyen et sensibilité très forte pour l'avifaune migratrice : Vols et stationnements d'espèces à enjeu moyen (Pluvier doré, Busard Saint-Martin, Grande Algrette, Pipit farlouse, Tarier des prés, Faucon hobereau) Vols et stationnements de Vanneau huppé</p> <p>Enjeu moyen pour l'avifaune hivernante (Pluvier doré, Vanneau huppé, Chevalier culblanc)</p> <p>Enjeu fort pour les Amphibiens (habitat de reproduction des tritons alpestre, palmé et ponctué, et de la Salamandre tachetée)</p> <p>Enjeu moyen pour l'entomofaune (Héperie du dactyle, Crique des clairières)</p> <p>Enjeu fort pour les Chiroptères (Pipistrelle de Kuhl, Sérotine/Noctule, Murin de Daubenton, Grand Murin, Pipistrelle commune)</p>
Plateau central est	<p>Les cultures représentent un habitat d'origine anthropique dont la gestion est très défavorable à la présence d'une flore diversifiée et patrimoniale. De même, les prairies de fauche sèche améliorées présentent un cortège pauvre : enjeu faible</p> <p>Prairies de fauches constituant un habitat d'intérêt communautaire, dont la richesse floristique et l'état de conservation sont moyens : enjeu moyen</p> <p>Prairies pâturées montrant des richesses spécifiques élevées, dont l'état de conservation est bon : enjeu moyen</p> <p>Friches prairiales présentant une richesse floristique assez élevée, 1 espèce végétale protégée et 2 espèces patrimoniales, mais menacées de dégradation par leur libre évolution : enjeu moyen</p> <p>Boisement dégradé (état de conservation moyen) représentant un habitat d'intérêt communautaire assez rare en Picardie et présentant une espèce patrimoniale : enjeu moyen</p> <p>Haie pluristratifiée montrant une richesse floristique élevée et un bon état de conservation : enjeu moyen</p> <p>Mares dans un bon état de conservation dont certaines végétations sont assez rares en Picardie. Présence d'une espèce végétale protégée et d'une espèce patrimoniale : Enjeu fort</p>	<p>Enjeu moyen pour les Amphibiens au niveau des pâtures (Crapaud commun)</p> <p>Enjeu moyen pour l'entomofaune au niveau des pâtures (Pipistrelle commune)</p> <p>Zone de refuge, de reproduction et de gagnage pour l'ensemble de la faune inféodée aux haies</p> <p>Enjeu moyen pour l'avifaune reproductrice : Habitat favorable pour le Tarier des prés (pâtures, haies et fourrés)</p> <p>Observation d'autres espèces à enjeu moyen (Bruant jaune, Fauvette grisette) au niveau des pâtures</p> <p>Enjeu moyen et sensibilité forte pour l'avifaune migratrice : Vols et haie d'espèces à enjeu moyen (Pluvier doré, Faucon émerillon, Busard Saint-Martin, Bondrée apivore, Grande Algrette, Linotte mélodieuse, Combattant varié) Vols et stationnements de Vanneau huppé</p> <p>Enjeu moyen pour l'avifaune hivernante au niveau des pâtures</p> <p>Enjeu moyen pour les Amphibiens au niveau des pâtures (Crapaud commun)</p> <p>Enjeu moyen pour l'entomofaune au niveau des pâtures (Pipistrelle commune)</p> <p>Zone de refuge, de reproduction et de gagnage pour l'ensemble de la faune inféodée aux prairies de fauche, aux haies et aux mares</p> <p>Enjeu fort pour l'avifaune reproductrice : Habitat de nourrissage potentiel de la Cigogne noire Habitat favorable pour le Tarier des prés (prairie de fauche) Observation de Vanneau huppé</p> <p>Observation d'autres espèces à enjeu moyen (Bruant jaune, Pipit farlouse, Fauvette grisette, Faucon hobereau)</p> <p>Enjeu moyen et sensibilité très forte pour l'avifaune migratrice : Vols et stationnements d'espèces à enjeu moyen (Pluvier doré, Busard Saint-Martin, Grande Algrette, Pipit farlouse, Tarier des prés, Faucon hobereau) Vols et stationnements de Vanneau huppé</p> <p>Enjeu moyen pour l'avifaune hivernante (Pluvier doré, Vanneau huppé, Chevalier culblanc)</p> <p>Enjeu fort pour les Amphibiens (habitat de reproduction des tritons alpestre, palmé et ponctué, et de la Salamandre tachetée)</p> <p>Enjeu moyen pour l'entomofaune (Héperie du dactyle, Crique des clairières)</p> <p>Enjeu fort pour les Chiroptères (Pipistrelle de Kuhl, Sérotine/Noctule, Murin de Daubenton, Grand Murin, Pipistrelle commune)</p>
Vallon des Chapillions	<p>Ruisseau présentant des végétations peu communes en Picardie en bon état de conservation et 2 espèces d'intérêt patrimonial : enjeu moyen</p> <p>Prairies pâturées montrant des richesses spécifiques élevées, dont l'état de conservation est bon : enjeu moyen</p> <p>Haie pluristratifiée montrant une richesse floristique élevée et un bon état de conservation : enjeu moyen</p> <p>Boisement en bon état de conservation représentant un habitat d'intérêt communautaire assez rare en Picardie et présentant une espèce patrimoniale : enjeu moyen</p> <p>Mégaphorbiaie présentant des végétations dans un bon état de conservation, d'intérêt communautaire, peu communes et quasi-menacées en Picardie, dont 3 espèces d'intérêt patrimonial : enjeu fort</p>	<p>Enjeu fort pour les Amphibiens</p> <p>Enjeu fort pour l'entomofaune (Crique vert-échine, Caloptéryx vierge, Crique ensablanté, Cordulégastre annelé, Crique des clairières)</p> <p>Enjeu fort pour les Chiroptères (Pipistrelle commune, Sérotine commune)</p> <p>Zone de refuge, de reproduction et de gagnage pour l'ensemble de la faune inféodée aux haies et aux ruisseaux</p> <p>Enjeu fort pour l'avifaune reproductrice : Habitat de nourrissage potentiel de la Cigogne noire Habitat favorable pour le Tarier des prés Habitat favorable pour la Pie-grèche grise</p> <p>Observation d'autres espèces à enjeu moyen (Gobemouche gris, Bruant jaune, Pie-grèche écorcheur, Fauvette grisette, Tarier pâle)</p> <p>Enjeu fort et sensibilité forte pour l'avifaune migratrice : Haie d'espèces à enjeu moyen (Moineau friquet, Merle à plastron)</p> <p>Enjeu moyen pour l'avifaune hivernante (Moineau friquet)</p> <p>Enjeu moyen pour les Amphibiens</p> <p>Enjeu fort pour l'entomofaune (Crique vert-échine, Caloptéryx vierge, Crique ensablanté, Cordulégastre annelé, Crique des clairières)</p> <p>Enjeu fort pour les Chiroptères (Pipistrelle commune, Sérotine commune)</p> <p>Zone de refuge, de reproduction et de gagnage pour l'ensemble de la faune inféodée aux haies et aux ruisseaux</p> <p>Enjeu fort pour l'avifaune reproductrice : Habitat de nourrissage potentiel de la Cigogne noire Habitat favorable pour le Tarier des prés Habitat favorable pour la Pie-grèche grise</p> <p>Observation d'autres espèces à enjeu moyen (Gobemouche gris, Bruant jaune, Pie-grèche écorcheur, Fauvette grisette, Tarier pâle)</p> <p>Enjeu fort et sensibilité forte pour l'avifaune migratrice : Haie d'espèces à enjeu moyen (Moineau friquet, Merle à plastron)</p> <p>Enjeu moyen pour l'avifaune hivernante (Moineau friquet)</p> <p>Enjeu moyen pour les Amphibiens</p> <p>Enjeu fort pour l'entomofaune (Crique vert-échine, Caloptéryx vierge, Crique ensablanté, Cordulégastre annelé, Crique des clairières)</p> <p>Enjeu fort pour les Chiroptères (Pipistrelle commune, Sérotine commune)</p> <p>Zone de refuge, de reproduction et de gagnage pour l'ensemble de la faune inféodée aux haies et aux ruisseaux</p> <p>Enjeu fort pour l'avifaune reproductrice : Habitat de nourrissage potentiel de la Cigogne noire Habitat favorable pour le Tarier des prés Habitat favorable pour la Pie-grèche grise</p> <p>Observation d'autres espèces à enjeu moyen (Gobemouche gris, Bruant jaune, Pie-grèche écorcheur, Fauvette grisette, Tarier pâle)</p> <p>Enjeu fort et sensibilité forte pour l'avifaune migratrice : Haie d'espèces à enjeu moyen (Moineau friquet, Merle à plastron)</p> <p>Enjeu moyen pour l'avifaune hivernante (Moineau friquet)</p> <p>Enjeu moyen pour les Amphibiens</p>

Cartographie des enjeux tous groupes confondus



Cartographie : Rainette sarl, 2016
Source : IGN
Dossier : RES, Le Grand Cerisier